

ETUDE SUR LA STRUCTURATION ET LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE POULES PONDEUSES EN GUINÉE

Réalisée à la demande du **MAGEL**

Supervision technique  **EXPERTISE
FRANCE**

Etude élaborée par  **Salva Terra**

Mars 2025



Immeuble ZEIN (8^{ème} étage), Quartier Almamya, Commune
de Kaloum - Conakry, République de Guinée – BP 559



peffag.gn@gmail.com

Sommaire

Sigles et acronymes	5
1. Introduction	7
1.1. Cadre et objectifs de l'étude	7
1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude	7
1.2.1. Vue d'ensemble	7
1.2.2. Les entretiens avec les acteurs clefs de la filière (missions 1 & 3).....	8
1.2.3. L'enquête auprès des aviculteurs	9
1.2.4. L'enquête auprès des fabricants d'aliment	10
1.2.5. L'enquête de consommation auprès des ménages	10
2. Contexte et vue d'ensemble de la sous-filière poules pondeuses	11
2.1. Politiques et règles commerciales relatives à la filière avicole en Guinée	11
2.1.1. Mesures tarifaires.....	11
2.1.2. Mesures non tarifaires.....	14
2.2. Analyse des données d'importation disponibles	15
2.2.1. Sources de données et limites de l'analyse	15
2.2.2. Œufs de consommation : des importations limitées et très irrégulières.....	15
2.2.3. Mayonnaise : une tendance probable à l'augmentation des imports.....	17
2.2.4. Œufs à couvrir et poussins : des importations dominées par 3 provenances..	18
2.3. Bilan : les importations actuelles et les règles les régissant.....	20
2.4. Les différents maillons et les effectifs estimés de la sous-filière pondeuses	21
2.5. La consommation d'œufs et ovoproduits	23
2.5.1. Profil de consommation des ménages enquêtés	23
2.6. Contraintes sanitaires et réglementation actuelle	26
2.6.1. Principales pathologies et contaminations.....	26
2.6.2. Mesures préventives et traitements.....	28
2.6.3. Connaissances et pratiques sanitaires	28
2.6.4. Encadrement, veille et suivi sanitaire	29
2.6.5. La réglementation existante et son niveau d'application.....	31
3. Etude de la chaîne de valeur poules pondeuses	34
3.1. Recensement et cartographie des acteurs	34
3.1.1. Les éleveurs.....	34
3.1.2. Les opérateurs économiques en amont et en aval	36
3.1.3. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole	39
3.1.4. Les structures de pilotage, d'appui et d'encadrement.....	41
3.2. Caractérisation technique et économique des élevages de pondeuses.....	43
3.3. Evaluation des flux d'œufs et ovoproduits	56
3.4. Mesures et mécanismes d'appui à la filière	58
4. Politiques et mesures adoptées dans d'autres pays africains	60

4.1. Bénin : interdiction des importations, planification agricole et structuration de la profession	60
4.2. Ghana : des mesures de régulations tarifaires qui peinent à atteindre leurs objectifs	63
5. Bilan des freins et leviers à la production locale d'œufs	66
5.1. Analyse AFOM de la sous-filière	66
5.2. Pistes de développement et pérennisation de la sous-filière œufs	69
Bibliographie	72
Annexes	74
Annexe 1. Exigences réglementaires à l'import	75

Liste des figures

Figure 1. Présentation schématique des objectifs de l'étude	7
Figure 2. Catégories de taux de taxation de la TEC-CEDEAO en vigueur en Guinée et produits avicoles théoriquement concernés (Auteurs, 2024, d'après Ministère du Budget, 2017 et OMC, 2018).....	12
Figure 3. Taxation cumulée théorique pour chaque catégorie de produits avicoles en Guinée (Auteurs, 2024).....	13
Figure 4. Evolution en valeur des imports d'œufs frais de poule en Guinée de 2012 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 040721).....	16
Figure 5. Evolution de la quantité d'œufs importés en Guinée de 2017 à 2022 (Auteurs, 2024, d'après les données des douanes).....	16
Figure 6. Evolution des imports de sauce « autres » en Guinée de 2011 à 2021 en valeur et en volume (source : ITC, données miroir, code SH 210390).....	18
Figure 7. Evolution en valeur des imports de sauces « autres » en Guinée de 2011 à 2021 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 210390).....	18
Figure 8. Evolution en valeur des imports de poussins en Guinée de 2010 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 010511)	19
Figure 9. Tableau récapitulatif des conditions de marché pour la sous-filière poules pondeuses (Auteurs, 2024).....	20
Figure 10. Schéma de structuration de la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024)	22
Figure 11. Répartition des ménages enquêtés selon leur fréquence de consommation d'œufs par semaine (Auteurs, 2024)	23
Figure 12. Premier critère d'importance orientant le choix des consommateurs lors de l'achat des œufs, en pourcentage des ménages enquêtés, en fonction de la zone (Auteurs, 2024)	24
Figure 13. Prix moyen des œufs achetés par les ménages enquêtés, par région administrative, en GNF par alvéole de 30 œufs (Auteurs, 2024)	25
Figure 14. Facteurs à améliorer, d'après les ménages enquêtés, pour qu'ils consomment davantage d'œufs (Auteurs, 2024)	25
Figure 15. Tableau récapitulatif des principales pathologies et contaminations affectant la production locale de poules pondeuses.....	27
Figure 16. Tableau récapitulatif de la réglementation relative au secteur avicole en Guinée et de son niveau d'application	33
Figure 17. Nombre de têtes des élevages de poules pondeuses enquêtées selon la région administrative (Auteurs, 2024).....	34
Figure 18. Catégories d'élevages intensifs de poules pondeuses en fonction de leurs effectifs (Auteurs, 2024).....	34
Figure 19. Carte des principaux sites de fabrication d'aliment pour volailles, fermes avicoles et couvoirs (Diallo, 2018 ; Auteurs, 2024).....	35
Figure 20. Distribution du médicament vétérinaire en Guinée (TERO, 2018).....	38
Figure 21. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole en Guinée (Auteurs, 2024).....	39
Figure 22. Principales caractéristiques des deux organisations nationales d'éleveurs de poules pondeuses (Auteurs, 2024)	40
Figure 23. Période d'installation des éleveurs enquêtés, par type d'élevage (Auteurs, 2024)	43
Figure 24. Types d'infrastructures dont disposent les élevages avicoles enquêtés (Auteurs, 2024).....	44
Figure 25. Répartition des éleveurs de poules pondeuses enquêtés selon le niveau de formation du chargé de production / chef d'équipe (Auteurs, 2024).....	45
Figure 26. Proportion d'éleveurs enquêtés ayant accès au réseau électrique, par région (Auteurs, 2024).....	46

Figure 27. Provenance des aliments utilisés par les éleveurs de pondeuses enquêtés, selon le stade de production (Auteurs, 2024).....	47
Figure 28. Estimation du coût de l'aliment pour un élevage de pondeuses de taille moyenne (Auteurs, 2024).....	48
Figure 29. Comparaison des coûts moyens estimés de suivi sanitaire des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024).....	49
Figure 30. Proportion d'éleveurs de pondeuses utilisant les différents types de produits vétérinaires, par stade de production (Auteurs, 2024)	49
Figure 31. Comparaison des coûts moyens estimés des produits vétérinaires des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024)	50
Figure 32. Pathologies aviaires auxquelles les éleveurs de pondeuses enquêtés ont été confrontés au cours des 5 dernières années (Auteurs, 2024).....	51
Figure 33. Prix de vente des œufs par les éleveurs enquêtés (Auteurs, 2024)	52
Figure 34. Principaux clients des éleveurs enquêtés pour la commercialisation des œufs (Auteurs, 2024).....	52
Figure 35. Estimation de la valeur ajoutée brute annuelle d'un élevage de poules pondeuses de taille moyenne (Auteurs,2024)	54
Figure 36. Structure des principaux coûts de production d'un élevage de pondeuses de taille moyenne (Auteurs, 2024)	54
Figure 37. Priorisation des contraintes rencontrées par les éleveurs de pondeuses enquêtés (Auteurs, 2024).....	54
Figure 38. Evolution de la production nationale d'œufs, en tonnes, selon différentes sources de données (Auteurs, 2024)	56
Figure 39. Flux d'œufs et ovoproduits en Guinée (Auteurs, 2024).....	57
Figure 40. Stratégies et actions prévues dans le PNIASAN concernant la filière avicole	58
Figure 41. Les acteurs et programmes d'appui à la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024).....	59
Figure 42. Evolution de la production d'œufs au Bénin entre 1995 et 2022 (Auteurs, 2024, d'après données FAOSTAT)	60
Figure 43. Mesures d'appui destinées à la filière chair et évolution de la production de viande de poulet, des importations, des exportations et de la consommation au Ghana (Zamani et al., 2025).....	64
Figure 44. Mesures non tarifaires applicables en Guinée aux différents produits de la filière avicole (Auteurs, 2024, d'après ITC)	76

Sigles et acronymes

AFAPAG	Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée
AFD	Agence française de développement
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AgriFARM-HMG	Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée
ANAG	Association nationale des accoueurs de Guinée
ANASA	Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires
ANATRAG	Association nationale des aviculteurs traditionnels de Guinée
ANAVIG	Association nationale des aviculteurs de Guinée
APE	Accords de partenariat économique
APVG	Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée
ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
ARI	Agri Réseaux International
BAD	Banque africaine de développement
CA	Centime additionnel
CAF	Coût assurance fret
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CONASEG	Confédération nationale des acteurs du secteur de l'élevage en Guinée
DD	Droit de douane
DNAPA	Direction nationale de l'alimentation et des productions animales
DNSV	Direction nationale des services vétérinaires
DPAE	Direction préfectorale de l'agriculture et de l'élevage
DRAE	Direction régionale de l'agriculture et de l'élevage
ENAE	Ecole nationale d'agriculture et d'élevage
FAB / FOB	Franco à bord / free on board
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINA	Fédération interprofessionnelle nationale avicole de Guinée
FODA	Fonds de développement agricole
FONDEL	Fonds national pour le développement de l'élevage
GNF	Franc guinéen
GUCEG	Guichet unique du commerce extérieur de Guinée
IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
INS	Institut national de la statistique

IRAG	Institut de recherche agronomique de Guinée
ITC	International Trade Centre
LCVD	Laboratoire central vétérinaire de diagnostic
MAGEL	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
OAC	Œufs à couver
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONDVG	Ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée
OP	Organisation de producteurs / organisation professionnelle
PADDAMAG	Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée
PC	Prélèvement communautaire
PDACG	Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée
PEFFAG	Projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée
PNIASAN	Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PPAA	Préparation pour aliments des animaux
PRI	Programme de référence intérimaire
PTF	Partenaire technique et financier
RENAM	Réseau national des acteurs de la filière maïs
RS	Redevance statistique
RTL	Redevance pour traitement et liquidation
TAI	Taxe d'ajustement à l'importation
TCP	Taxe complémentaire de protection
TdR	Termes de référence
TEC	Tarif extérieur commun
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNAG	Union nationale des aviculteurs de Guinée
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAB	Valeur ajoutée brute

1. Introduction

1.1. Cadre et objectifs de l'étude

Le Projet d'établissement des fondamentaux de la filière avicole en Guinée (PEFFAG) est piloté par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAGEL), avec l'assistance technique d'Expertise France. Il a pour objectif l'augmentation de la production et de la consommation de produits avicoles guinéens, et le renforcement de la structuration des filières avicoles.

Il comprend trois composantes techniques (auxquelles s'ajoute une composante transversale de gestion de projet et de renforcement de la prise en compte du genre) : i) améliorer les performances sanitaires et techniques des élevages de volaille ; ii) garantir la qualité des aliments pour volailles ; iii) favoriser la commercialisation et la consommation des produits avicoles guinéens.

La présente étude s'inscrit dans le cadre du PEFFAG et vise à étudier les conditions du développement et de la pérennisation de trois sous-filières intensives : poulets de chair, poules pondeuses et aliments pour volailles. In fine, il s'agit de proposer des orientations pour la définition d'une stratégie nationale de développement de la filière avicole intensive (cf. Figure 1). Il est à noter que la partie « volailles villageoises » n'a pas été abordée dans cette étude.

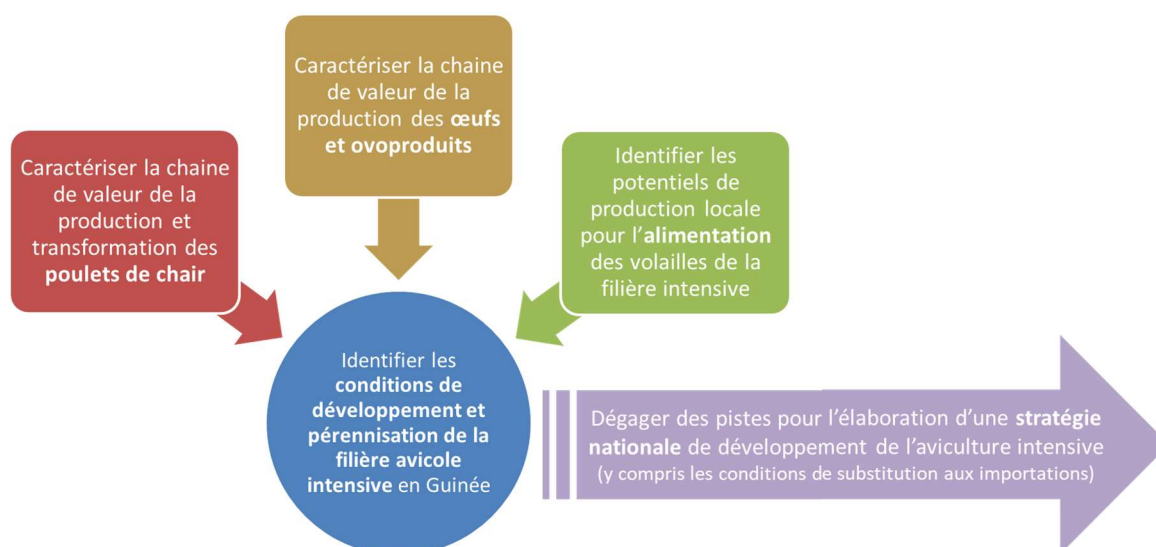


Figure 1. Présentation schématique des objectifs de l'étude

Le présent rapport porte sur la sous-filière œufs / poules pondeuses. L'objectif de l'étude est de caractériser la chaîne de valeur de la production et de la transformation des œufs en aviculture intensive en Guinée.

1.2. Méthodologie et déroulement de l'étude

1.2.1. Vue d'ensemble

Outre la revue bibliographique et l'analyse de données secondaires, l'étude repose sur 3 missions de terrain complémentaires.

L'objectif de la **première mission**, conduite fin avril 2024, était de rencontrer les acteurs clefs de la filière avicole intensive, y compris les opérateurs et les institutions, afin d'avoir une meilleure compréhension des 3 sous-filières concernées. Il s'agissait également de réaliser une première collecte de données de terrain dans le but de : i) croiser les données issues de la revue bibliographique ; ii) préparer et affiner la méthodologie utilisée lors de la mission 2

(enquête par questionnaire à plus large échelle). Elle a mobilisé trois experts de SalvaTerra : un agroéconomiste chef d'équipe, une agroéconomiste experte en productions végétales, un zootechnicien / expert national en aviculture.

La **seconde mission** visait à recueillir des données de première main via le déploiement d'un pool d'enquêteurs expérimentés en aviculture dans chacune des 8 régions administratives du pays (Conakry, Boké, Kindia, Labé, Mamou, Faranah, Kankan et Nzérékoré). Elle a ciblé quatre catégories d'acteurs : i) les aviculteurs (éleveurs de poulets de chair et/ou de poules pondeuses) ; ii) les fabricants d'aliments pour volaille ; iii) les ménages consommateurs ; iv) les gargotes et restaurants, qui représentent des lieux importants de consommation hors domicile.

Les données ont été collectées à l'aide d'une application mobile (KoboToolBox), principalement en juin 2024, avec une enquête complémentaire à Conakry en août 2024. Les questionnaires d'enquêtes sont principalement constitués de questions fermées à choix multiples, afin de permettre la collecte systématique de données et faciliter les traitements.

La **troisième mission**, conduite en octobre 2024, a porté sur i) des entretiens complémentaires axés sur la production de matières premières agricoles – projets de développement agricole, réseau des acteurs de la filière maïs, Direction nationale de l'alimentation et des productions animales (DNAPA) – et ii) la présentation et validation des résultats de l'étude auprès du MAGEL et des acteurs de la filière.

Parmi les principales contraintes et limites de l'étude, on note les suivantes :

- Les statistiques de production agricole et de l'élevage restent éparses en Guinée. La stratégie déployée lors de cette étude a donc été de collecter des données quantitatives sur la base d'un échantillon réduit, ce qui a permis d'avoir un bon aperçu de l'existant sur la production avicole intensive, car le nombre de producteurs/opérateurs est limité. En revanche, le manque de statistiques constitue une réelle contrainte pour répondre à certaines des demandes des termes de référence (TdR) sur les filières végétales (à destination de l'alimentation des volailles).
- Le PEFAG a initié un recensement des exploitations avicoles intensives et des fabricants d'aliment pour volaille en 2024. Les données de ce recensement n'étaient toutefois pas disponibles au moment de la réalisation de cette étude, ce qui a posé deux types de contraintes : (i) des difficultés d'échantillonnage, tant pour conduire les entretiens qualitatifs que les enquêtes quantitatives ; (ii) des limites en termes d'analyse, notamment pour estimer les effectifs de volailles et les flux.

1.2.2. Les entretiens avec les acteurs clefs de la filière (missions 1 & 3)

Les consultants ont réalisé une série d'entretiens semi-structurés auprès des acteurs clefs de la filière, principalement à Conakry et dans sa périphérie, ainsi qu'à Kindia et Forécariah. Les différents types d'acteurs rencontrés furent les suivants :

- Institutions étatiques : DNAPA, Direction nationale des services vétérinaires (DNSV), Laboratoire central vétérinaire de diagnostic (LCVD), Agence nationale des statistiques agricoles et alimentaires (ANASA), Institut national de la statistique (INS), Ministère du Commerce, Directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE) de Coyah et de Dubreka ;
- Interprofessions et organisations de producteurs (OP) : Union nationale des aviculteurs de Guinée (UNAG), Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée (APVG), Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée (AFAPAG), Association nationale des aviculteurs de Guinée (ANAVIG), Fédération interprofessionnelle nationale avicole de Guinée (FINA), coopératives d'éleveuses et productrices d'aliments ;

- Opérateurs de la filière (secteur privé) : couvoirs (4), importateurs/distributeurs de produits vétérinaires, d'aliments ou d'autres intrants (3), fabricants d'aliments (8), élevages de pondeuses (5), élevages de poulet de chair (3).

En complément des entretiens, l'équipe a réalisé des visites des sites de production (couvoirs, élevages, usines d'aliment), des lieux de stockage ou de vente des aliments et autres intrants, ainsi que de quelques lieux de distribution des produits avicoles à Conakry.

Suite à la 1^{ère} mission, un entretien a également été conduit à distance avec l'Ordre national des docteurs vétérinaires de Guinée (ONDVG).

Les entretiens réalisés lors de la 3^{ème} mission, axés sur l'approvisionnement en matières premières pour l'alimentation volaille, concernent les acteurs suivants : DNAPA, programme de coopération technique (TCP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée (PDACG), Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée (PADDAMAG), projet AgriFARM-HMG (Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée) et Réseau national des acteurs de la filière maïs (RENAM).

1.2.3. L'enquête auprès des aviculteurs

L'enquête ciblait les aviculteurs commerciaux (élevages dits intensifs) en excluant la production dite villageoise (issue des petites unités agricoles familiales et/ou de l'autoproduction des ménages), conformément aux TdR de l'étude. Un seul questionnaire a été administré pour tous les types d'élevage, qu'il s'agisse de production de chair ou d'œufs, avec néanmoins des questions spécifiques à chacune de ces productions.

L'enquête a été conduite auprès de 94 éleveurs, couvrant ainsi environ 15-20% du nombre estimé d'élevage intensifs de volaille en Guinée. En l'absence d'un recensement exhaustif des élevages au niveau national, l'échantillonnage a été réalisé sur la base des informations collectées lors de la 1^{ère} mission, complétées par les indications fournies par les Directions régionales de l'agriculture et de l'élevage (DRAE), dont certaines disposent de listes partielles des élevages présents dans leur région. Les 94 enquêtes sont ainsi réparties dans 7 régions administratives (ensemble du pays à l'exclusion de Conakry), avec un nombre similaire d'enquêtes dans chaque région à l'exception de Kindia, qui totalise plus du tiers des enquêtes réalisées en raison de la forte concentration d'élevages à sa périphérie et dans les préfectures du Grand Conakry (dont la préfecture de Coyah). Au total, 26 préfectures ont été visitées par les 8 enquêteurs mobilisés.

En termes de type d'élevage, l'échantillon présente les caractéristiques suivantes :

- 75 éleveurs de poules pondeuses, dont 70 de manière exclusive (soit près des trois quarts de l'échantillon) ; parmi eux, un éleveur (à Kindia) ne pratique que la phase de démarrage (les poulettes étant ensuite transférées dans un autre élevage à Coyah) ;
- 14 éleveurs de poulet de chair, dont 7 de manière exclusive ;
- 13 éleveurs de coquelets, dont 7 de manière exclusive ;
- 10 éleveurs (soit 11% des éleveurs enquêtés) combinent différents types d'élevage : poules pondeuses et poulet de chair (2), poules pondeuses et coquelets (3), poulets de chair et coquelets (3), poulets de chair et autres volailles que les poules/poulets (2).

Deux tiers des personnes interrogées sont propriétaires-gérants de l'élevage. Les autres enquêtés sont tous des employés, avec les fonctions suivantes au sein de la ferme : gérant (26%), technicien (7%), vétérinaire (3%).

1.2.4. L'enquête auprès des fabricants d'aliment

L'enquête quantitative a été conduite auprès de 18 fabricants d'aliment, en complément des entretiens qualitatifs déjà menés lors de la mission 1. Elle ciblait principalement les fabricants artisanaux. L'échantillon inclut 10 fabricants situés à Coyah (principale zone de production), les autres étant répartis en milieu urbain ou péri-urbain dans les préfectures suivantes : Kindia (2 fabricants), Faranah (2), Labé (1), Nzérékoré (1), Siguiri (1) et Boké (1). Comme pour les éleveurs, l'échantillonnage a été réalisé sur la base des informations collectées lors de la 1^{ère} mission, complétées par les indications fournies par les DRAE. Le questionnaire portait principalement sur les matières premières utilisées (provenances, volumes, prix, etc.).

1.2.5. L'enquête de consommation auprès des ménages

L'enquête porte conjointement sur la consommation de viande de volaille et d'œufs. Elle a été conduite auprès de 221 ménages répartis dans les 8 régions administratives du pays, à raison de 23 à 32 enquêtes par région. Dans la zone spéciale de Conakry, les enquêtes ont été menées directement auprès de consommatrices sur 3 marchés de la capitale, dans les communes de Matoto et Kaloum. Dans les 7 autres régions, les enquêtes ont été conduites au domicile des personnes interviewées ; 23 préfectures (sur les 33 existantes) ont été visitées par les 8 enquêteurs mobilisés.

L'échantillon a été ajusté pour chaque région sur la base des facteurs suivants : i) la concentration de population (et donc de consommateurs), en priorisant les grands centres urbains ainsi que certains sites miniers ; ii) les moyens financiers et humains disponibles pour conduire les différents types d'enquête (mobilisation de 8 enquêteurs pendant 8 jours pour interviewer éleveurs, fabricants d'aliments et consommateurs) ; iii) les aspects logistiques (distances à parcourir, état des routes, etc.) : les 8 enquêteurs se sont déplacés à moto et ont profité des déplacements entre villes pour conduire des enquêtes auprès de ménages ruraux.

Les paramètres d'analyse incluent la localisation géographique mais aussi le type d'habitat : rural ou urbain. Pour cela, on s'est référé au découpage administratif entre communes urbaines et communes rurales, complété par une classification à dire d'expert. L'échantillon se répartit ainsi en 168 ménages urbains et 53 ménages ruraux. La proximité de sites miniers industriels (18 ménages dans ce cas) a été prise en compte pour l'analyse de certaines questions, dont les prix.

L'analyse des profils des personnes enquêtées fait apparaître les résultats suivants :

- 206 femmes contre 15 hommes interrogés, ce qui correspond à un choix délibéré dans cette enquête de consommation ;
- 93% des personnes enquêtées sont en charge de la préparation des repas au sein de leur foyer ;
- L'âge moyen des personnes enquêtées est légèrement supérieur à 36 ans ;
- La taille moyenne des ménages enquêtés (nombre de bouches à nourrir) est de 9,7 personnes (11,6 en zone rurale contre 9,1 en zone urbaine).

2. Contexte et vue d'ensemble de la sous-filière poules pondeuses

2.1. Politiques et règles commerciales relatives à la filière avicole en Guinée

Etant donné la faiblesse des exportations de produits avicoles, les politiques commerciales de la Guinée concernant la filière avicole sont de deux natures : taxations à l'import et réglementation à l'import. L'examen le plus récent des politiques commerciales de la Guinée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) date de 2018 (OMC, 2018)¹, le précédent datant de 2011. Il distingue les mesures tarifaires (taxations à l'import) et non tarifaires (réglementation).

2.1.1. Mesures tarifaires

Deux accords commerciaux président aux échanges de la Guinée : le Tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Convention commerciale et tarifaire maroco-guinéenne.

Le Tarif extérieur commun de la CEDEAO : principale barrière douanière

Entrée en vigueur en janvier 2017, la protection douanière du TEC de la CEDEAO constitue la principale mesure tarifaire. Cette entrée en vigueur a rendu caduque les tarifs nationaux (République de Guinée, 2024)².

Le TEC-CEDEAO a été élaboré sur la base du TEC-UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, dont la Guinée ne fait pas partie) à quatre « bandes » (0%, 5%, 10%, 20%). Il y apporte un certain nombre d'innovations, dont l'apparition d'une taxation à 35%. Il comprend ainsi cinq bandes correspondant à cinq taux (Ministère du Budget, 2017)³. Le Règlement C/REG.1/09/13 du 30 septembre 2013 crée deux mesures transitoires de protection (applicables sur 5 ans) : la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) et la taxe complémentaire de protection (TCP), qui sont toutes deux supposées avoir pris fin au 1^{er} janvier 2023 (FERDI, 2021)⁴.

Le tableau suivant (Figure 2) met en relation chacune des cinq bandes/taux avec les produits concernés dans la filière avicole guinéenne. La bande 4 concerne directement les œufs de consommation. Les bandes 0, 1 et 2 ont également une importance pour la sous-filière poules pondeuses puisqu'elles concernent les différents intrants et équipements nécessaires à la production. La bande 3 concerne le principal ovoproduit consommé en Guinée, à savoir la mayonnaise.

¹ OMC, 2018. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, septembre 2018*. 100 p.

² République de Guinée, 2024. *Portail des investissements de la République de Guinée. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Consulté [ici](#).

³ Ministère du Budget, 2017. *Arrêté n°1233/MB/CAB du 31 mars 2017 portant entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO en Guinée*. 14p.

⁴ FERDI, 2021. *Etude d'impact de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en République de Guinée. Diagnostic et résultats des études d'impact. Présentation du rapport provisoire*. 12p.

Bande	Description	Taux TEC	Produits avicoles correspondants
0	Biens sociaux essentiels (produits essentiels à caractère social : santé, éducation, culture, information, intrants et équipements de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche)	0%	Vaccins
1	Matières premières de base, biens d'équipement, biens de première nécessité, intrants spécifiques (produits de première nécessité, matières premières brutes et biens d'équipement)	5%	Œufs à couver Poussins Maïs Préparation pour aliments des animaux Equipements (couveuses et éleveuses pour l'aviculture, machines pour l'aviculture, machines et appareils pour la préparation des aliments, parties de machines pour l'aviculture, machines et appareils pour le traitement industriel des viandes)
2	Intrants et produits intermédiaires (produits semi-finis et intrants industriels)	10%	Tourteaux ⁵ Farines de poisson ⁶
3	Biens de consommation finale	20%	Mayonnaise ⁷
4	Biens spécifiques pour le développement économique (notamment certains produits agricoles, coton, savon)	35%	Viande de volaille Œufs de consommation

Figure 2. Catégories de taux de taxation de la TEC-CEDEAO en vigueur en Guinée et produits avicoles théoriquement concernés (Auteurs, 2024, d'après Ministère du Budget, 2017 et OMC, 2018)

Les différentes taxes appliquées aux produits entrants dans la CEDEAO sont les suivantes, d'après l'état des lieux réalisé en 2018 par l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO (ARAA, 2018)⁸ ainsi que le Portail des investissements de la République de Guinée (République de Guinée, 2024) :

- Taxes dites de base du TEC-CEDEAO : droit de douane (DD) et redevance statistique (RS) ;
- Prélèvements communautaires : prélèvement communautaire (PC) de la CEDEAO de 0,5% sur la valeur Coût Assurance Fret (CAF) de toutes les importations de pays tiers à la CEDEAO ;
- Taxes intérieures : taxe sur la valeur ajoutée (TVA de 18% en 2017)⁹ ;
- Centime additionnel (CA) : prélèvement de 0,25% sur la valeur CAF, au profit de la Chambre de commerce et de la Chambre de l'agriculture (OMC, 2018) ;

⁵ Codes SH 23050000 / 2306100000 / 23040000 / 23066000 – Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide / des graisses ou huiles de coton / de l'huile de soja / des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste.

⁶ Code SH 23012000 – Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques.

⁷ Code SH 210390 – Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés (à l'exclusion de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée).

⁸ ARAA, 2018. *Etude sur « l'Etat des lieux de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO effets sur les filières agricoles et agroalimentaires »*, Rapport provisoire révisé, Avril 2018. 124p.

⁹ Certains biens agricoles ne sont pas assujettis à la TVA, mais aucun de ceux étudiés ici (OMC, 2018 – tableau 3.4). Il existe également en Guinée des droits d'accise (DA), qui ne concernent toutefois pas les produits avicoles.

- Frais de dédouanement : taxe de 2% de la valeur CAF, également nommée redevance pour traitement et liquidation (RTL) ou « customs clearance fee » (CCF).

Sont également mentionnés dans les textes disponibles deux types de mesure dont l'application reste incertaine : un droit d'enregistrement de 0,5% de la valeur CAF, et des mesures complémentaires de protection temporaires prévues par les textes de la CEDEAO : TAI et TCP, qui ne sont théoriquement plus en vigueur (cf. supra).

Depuis 2020, le paiement de l'ensemble de ces droits et taxes s'effectue sur un Guichet unique du commerce extérieur de Guinée (GUCEG). La taxation cumulée pour chaque catégorie de produits avicoles importés depuis les pays hors CEDEAO serait théoriquement la suivante :

Bande	0	1	2	3	4
Taux TEC	0%	5%	10%	20%	35%
Produits de la filière avicole	Vaccins	Oufs à couvrir Poussins Maïs Préparations pour aliments des animaux Couveuses et éleveuses pour l'aviculture	Tourteaux Farines de poisson	Mayonnaise	Viande de volaille Oufs de conso.
Taux cumulé avec PC + TVA + CA + RTL	20,75%	25,75%	30,75%	40,75%	55,75%

Figure 3. Taxation cumulée théorique pour chaque catégorie de produits avicoles en Guinée (Auteurs, 2024)

Il faut noter qu'il s'agit de taux théoriques à prendre avec prudence pour plusieurs raisons :

- La Guinée a été suspendue de la CEDEAO en 2021 (même si cela ne semble pas avoir modifié les taxes pratiquées à l'entrée).
- Un prolongement de la période d'ajustements nationaux pour les différents membres de la CEDEAO serait en vigueur jusqu'en 2027, permettant à chaque Etat membre d'administrer ses droits de douane individuellement.
- Il existe un système d'exonération au cas par cas entre opérateurs et services des douanes, pour lequel il n'est pas possible d'avoir d'informations précises. Par exemple, la taxe à l'import pour les poussins d'un jour et les œufs à couvrir (OAC) serait réduite à 12,75% voire 10% pour les entreprises qui parviennent à obtenir une exonération (ARI, 2024)¹⁰.

Echanges avec les pays de la CEDEAO

La zone de libre-échange de la CEDEAO a un impact significatif sur la filière avicole guinéenne puisque plusieurs pays de la zone, comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire, exportent vers la Guinée des produits destinés à cette filière, notamment pour l'alimentation des volailles.

L'exonération des droits et taxes d'entrée est accordée aux produits originaires de l'espace CEDEAO lorsqu'ils ont les certificats d'origine requis. Cependant, la libre circulation des marchandises au sein de l'espace semble imparfaite. Le tarif préférentiel de la CEDEAO est de 0% de DD. La documentation disponible ne permet pas de conclure quant à la RS et au PC, que l'on suppose également nuls pour les échanges intérieurs à la zone de libre-échange de la CEDEAO. Cela équivaut donc à l'application de taxes restreintes au CA et à la RTL, soit 2,25% de la valeur CAF, et 20,25% si on ajoute la TVA.

¹⁰ Agri Réseaux International (ARI), 2024. *Guinea Poultry Sector Assessment*. 53p.

Echanges avec le Maroc

L'accord bilatéral avec le Maroc¹¹ a un faible impact sur la filière avicole. Il autorise l'import sans droit de douane des farines de poissons, dont le Maroc est l'un des pays d'origine. Cet accord autorise également l'import sans droit de douane des engrais superphosphates triples et phosphates d'ammonium, des désinfectants, des insecticides, des herbicides et des fongicides, qui restent hors-champs de cette étude mais peuvent être utilisés pour la production de cultures destinées à l'alimentation des volailles. Ces produits entrent ainsi au même taux de taxation que les imports intra-CEDEAO (2,25% dans notre hypothèse). Notons que bien que le Maroc soit exportateur de volaille, en particulier sur le marché africain, et que sa production croisse rapidement, la barrière douanière n'est pas levée par l'accord bilatéral concernant ce produit.

Autres accords sans incidence

Les autres accords commerciaux n'ont pas d'impact sur la filière avicole. Il s'agit (i) des Accords de partenariat économique (APE) conclus en juillet 2014 entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique de l'Ouest, visant à faciliter l'entrée en UE des produits ouest-africains ; (ii) d'un accord semblable avec les Etats-Unis, l'African Growth and Opportunity Act (AGOA), qui n'a pas non plus d'impact sur les importations avicoles, d'autant plus que la Guinée en a été exclue en 2022 ; (iii) d'autres accords bilatéraux mentionnés par les rapports de l'OMC avec différents Etats ou groupes d'Etats, dont aucun ne comprend de préférence tarifaire (OMC, 2011 – paragraphe II.3.ii)¹².

2.1.2. Mesures non tarifaires

Les mesures non tarifaires ayant un impact sur le commerce international des marchandises (sur le prix ou les quantités) correspondent essentiellement, dans le cas de la filière avicole, aux réglementations à l'import. Nous les avons recensées et mises en lien avec les différents produits de la filière avicole pour lesquels ces mesures sont théoriquement applicables (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.1**).

Il n'y a pas de mesures non tarifaires spécifiques à l'import d'œufs de consommation. Comme pour d'autres produits ou aliments d'origine animale, les importateurs sont tenus d'avoir une autorisation d'importation et de soumettre leurs produits à une inspection de qualité et de salubrité. Les mêmes règles s'appliquent aux œufs à couver, sans autre mesure spécifique.

Certaines règles s'appliquent en revanche spécifiquement à l'import de poussins : obligation de faire importer les animaux par des postes douaniers spécifiques ; obligation pour les importateurs de présenter un certificat zoosanitaire et de soumettre les poussins à une visite sanitaire vétérinaire.

Pour réduire le risque de propagation de la grippe aviaire, le gouvernement guinéen a interdit, en mars 2022, l'importation de poussins d'un jour. Cette interdiction a depuis été levée.

¹¹ Circulaire n° 4654 / 223 du 13 octobre 2000, Convention commerciale et tarifaire maroco-guinéenne. Disponible [ici](#).

¹² OMC, 2011. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, novembre 2011*. 128 p.

2.2. Analyse des données d'importation disponibles

2.2.1. Sources de données et limites de l'analyse

Nous avons exploité parallèlement trois sources de données : les données de la plateforme ITC¹³ ; les données de l'Institut national de la statistique (INS) et les données des douanes guinéennes. Nous retenons généralement les données ITC, plus fournies, mais nous les complétons par les deux autres sources dès que pertinent.

Les données directes fournies par la Guinée à la plateforme ITC sont absentes après 2016. On utilise donc les données dites « miroir », c'est-à-dire les flux commerciaux bilatéraux déclarés par les partenaires commerciaux de la Guinée.

Ces données semblent être en partie corroborées par les autres sources. Cependant, pour certains produits, les données ne semblent pas exhaustives (total d'import sous-estimé par non déclaration des pays exportateurs) et certaines données de volume prêtent à la méfiance (problèmes probables d'unités).

Les données miroir ont deux limites notables :

- Elles ne couvrent pas le commerce entre pays non rapporteurs de données. Elles ne couvrent souvent pas correctement le commerce intra-africain. Le nombre de pays rapporteurs est différent d'une année à l'autre, ce qui implique une prudence dans les comparaisons dans le temps utilisant les statistiques miroir.
- Elles inversent les normes internationales en exprimant les exports en Coût Assurance Fret (CAF, c'est-à-dire incluant le transport et l'assurance) et les imports en Franco A Bord (FAB, excluant ces services). Il est donc difficile de comparer les valeurs par unité des imports selon les pays, puisque le coût de transport et assurance n'est pas inclus. A l'inverse, sous réserve que les normes internationales soient suivies, les données d'import des douanes et de l'INS sont exprimées en CAF.

Pour les ovoproduits, la principale limite est l'absence de données sur la mayonnaise, compensée par des données sur une catégorie plus large de sauces (cf. section 2.2.3). Aucune donnée issue des statistiques nationales n'est disponible.

Concernant les OAC et poussins d'un jour, les données de volume d'ITC semblent incohérentes. Il pourrait s'agir d'un problème d'unité dans les déclarations de certains pays. Nous n'avons pas pu obtenir de données des douanes et de l'INS.

2.2.2. Œufs de consommation : des importations limitées et très irrégulières

Les imports sont faibles, et très irréguliers, tant au niveau des pays d'origine que de la valeur des imports, dont le montant total est très variable et oscille entre 20 000 et 600 000 dollars US entre 2012 et 2022 (Figure 4)¹⁴. Il faut noter que ces montants sont assez insignifiants en comparaison de ceux de la filière chair : même au pic de 2021, qui a provoqué la colère des aviculteurs guinéens, la valeur des importations d'œufs est près de 150 fois inférieure à celles de viande de volaille.

¹³ International Trade Centre : agence multilatérale dotée d'un mandat conjoint de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation des Nations Unies au travers de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

¹⁴ Les autres pays, dans cette figure, sont la Belgique et la Pologne (ainsi que, plus à la marge, le Portugal et la Russie).

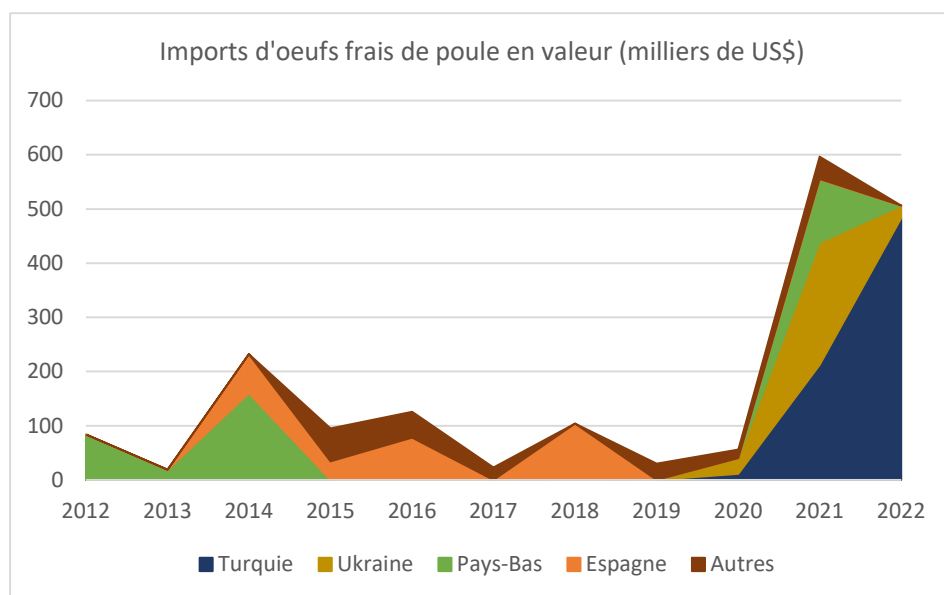


Figure 4. Evolution en valeur des imports d'œufs frais de poule en Guinée de 2012 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 040721)

Les données ITC sont peu fiables quant aux volumes (probablement en lien avec un problème d'unité dans les déclarations belges pour 2015-2017). Elles couvrent 8 origines.

Les données des douanes permettent de les compléter concernant les volumes importés. On aurait ainsi environ 453 tonnes d'œufs importés en 2022, soit environ 7,5 millions d'œufs importés, suite à un pic à plus de 900 tonnes en 2021.

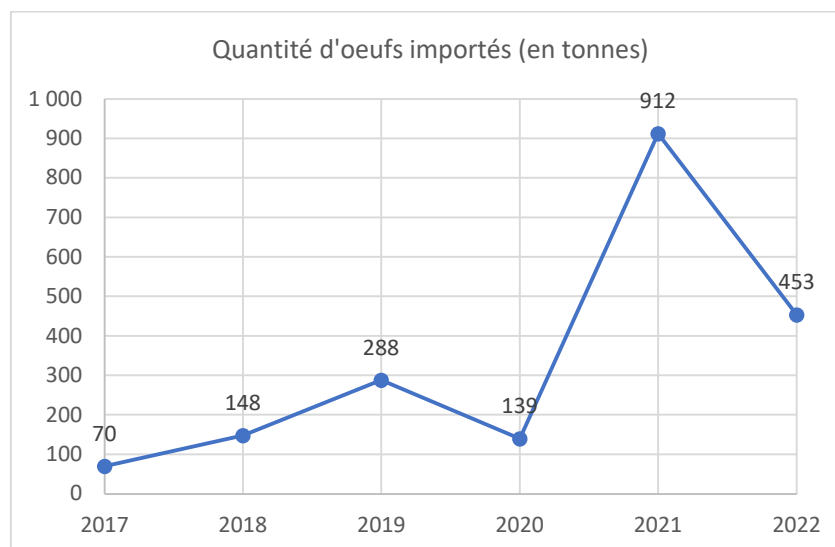


Figure 5. Evolution de la quantité d'œufs importés en Guinée de 2017 à 2022 (Auteurs, 2024, d'après les données des douanes)

Les données des douanes corroborent la tendance croissante de l'importation d'œufs, mais indiquent un maintien des imports issus d'Espagne qui n'apparaît pas dans les données ITC. Elles semblent fiables quant au volume (rapport entre volume et valeur cohérent). Elles couvrent 14 origines. Les Pays-Bas et l'Espagne sont d'importants fournisseurs. Les données de l'ITC et des douanes montrent également une montée en puissance de l'Ukraine (avant 2022) et de la Turquie.

Les données de prix rapporté à la tonne sont peu concluantes. Les données de prix pour 2021 et 2022 oscillent entre 600 et 1600 €/tonne selon les origines (prix FAB) d'après l'ITC et 450 à 700€/tonne d'après les données des douanes (prix CAF). Les données de valeur ne

permettent pas de conclure avec certitude quant à la différence entre le prix des œufs guinéens et ceux importés

Il n'est pas possible de conclure quant à la période précise d'import avec les jeux de données disponibles, notamment en ce qui concerne les fluctuations en lien avec les périodes festives. De même, les données disponibles n'ont pas permis d'apporter des éléments d'explication sur d'éventuelles importations illégales ou insuffisamment encadrées.

Si les données de volumes sont à prendre avec prudence, les estimations d'import annuel fournies dans les TdR (23,5 tonnes) sont cohérentes avec les ordres de grandeur des données ITC (12 à 480 tonnes sur 2012-2022) et de celles des douanes (70 à 912 tonnes sur 2017-2022). Ces volumes restent minimes au regard de la production nationale.

Les TdR évoquent une exportation d'œufs, notamment vers la Sierra Leone et le Libéria. Les statistiques de l'ITC et des douanes ne permettent pas de conclure sur ce point (aucune donnée d'export disponible). Dans son annuaire statistique 2022, l'INS indique un export d'une valeur d'un milliard de GNF pour 19 tonnes en 2021 pour une catégorie comprenant les œufs (« produits laitiers et œufs d'oiseaux »), puis 0 milliard de GNF pour 17 tonnes en 2022 (INS, 2023)¹⁵. Si cet export existe, il n'est donc probablement pas déclaré.

2.2.3. Mayonnaise : une tendance probable à l'augmentation des imports

Il n'existe pas de données pour la Guinée correspondant au code international de la mayonnaise (code SH 2103909020). Il faut donc se contenter de données moins précises. Les imports de sauce¹⁶ en Guinée sont largement dominés par la catégorie « autres » (hors ketchup, moutarde, soja)¹⁷, qui comprend la mayonnaise et représente annuellement 92 à 94% des imports de sauce en valeur sur la période 2017-2021 (d'après les données miroir ITC). Ces imports de sauces « autres » sont probablement largement composés de mayonnaise.

Les volumes de sauces « autres » importés augmentent significativement depuis 2013 (Figure 6). Ces imports sont loin d'être négligeables en termes de balance commerciale pour la Guinée, puisqu'ils représentent plus de 42 millions de dollars US en 2021 (une valeur qui est 70 fois supérieure à celle des importations d'œufs la même année).

Sur 2011-2021, on compte 14 pays d'import principaux, avec sept gros apporteurs dont les imports sur certaines années sont supérieurs à 1 million de dollars US (Belgique, Tunisie, Etats-Unis, Chine, Sénégal, Ukraine et Pays-Bas) et sept plus petits (Royaume-Uni, Espagne, Côte d'Ivoire, Emirats Arabes Unis, Liban, France et Maroc). Leur classement n'est pas très stable d'une année sur l'autre. D'autres pays peuvent intervenir ponctuellement sur des volumes importants tels que la Gambie ou le Nigéria.

On note des imports importants depuis les Etats-Unis entre 2003 et 2007, qui reprennent réellement seulement en 2020. La Chine est intervenue sur ce marché à partir de 2008, avec une montée en puissance rapide. Elle a représenté une grande part des imports, jusqu'à 88% en 2011, puis a régressé à partir de 2017. La Tunisie et la Belgique montent en puissance au cours des dernières années (Figure 7)¹⁸.

¹⁵ INS, 2023. *Annuaire statistique 2022*. 410 p.

¹⁶ Code SH 2103 - Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés ; farine de moutarde et moutarde préparée.

¹⁷ Code SH 210390 - Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés (à l'exclusion de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée).

¹⁸ Autres = plusieurs pays avec des volumes faibles mais réguliers (Sénégal, Ukraine, Pays-Bas) et des provenances ponctuelles (Royaume-Uni, Espagne, Côte d'Ivoire, Nigéria, Gambie, Emirats-Arabes Unis, etc.).

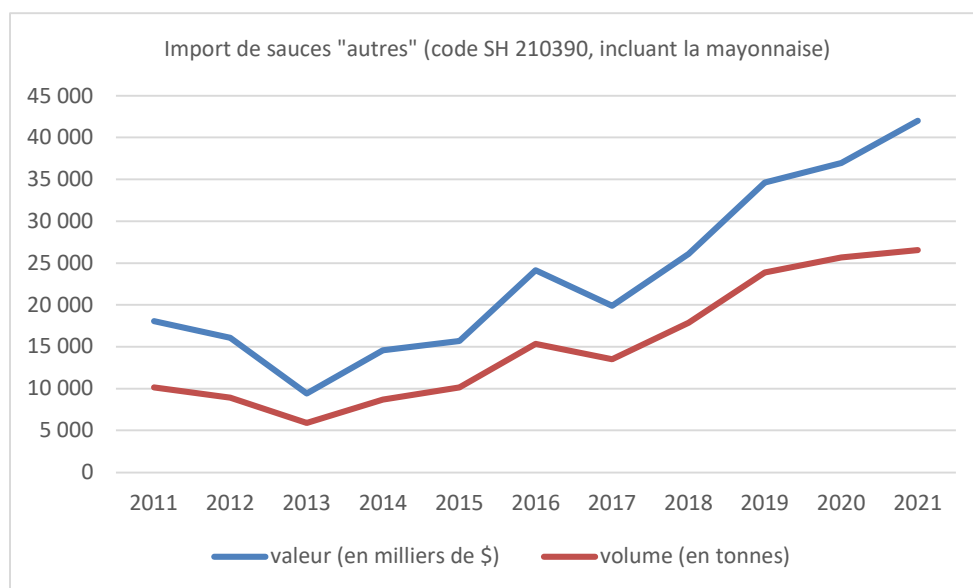


Figure 6. Evolution des imports de sauce « autres » en Guinée de 2011 à 2021 en valeur et en volume (source : ITC, données miroir, code SH 210390)

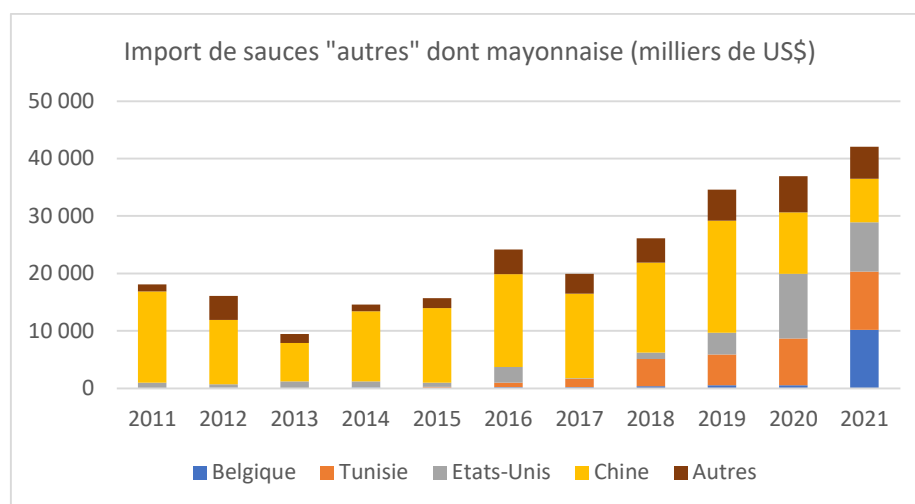


Figure 7. Evolution en valeur des imports de sauces « autres » en Guinée de 2011 à 2021 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 210390)

2.2.4. Œufs à couvrir et poussins : des importations dominées par 3 provenances

Les œufs à couvrir (OAC) proviennent principalement d'Europe, en particulier de Belgique. On compte cinq provenances principales. La Belgique à elle seule fournit, selon les années, 72% à 100% des imports guinéens, dont le montant total se situe entre 320 000 et 420 000 US\$ entre 2020 et 2022. Les autres fournisseurs sont la France, la Turquie, les Pays-Bas et le Sénégal.

Les imports de poussins sont largement dominés par la Belgique, la France et les Pays-Bas (cf. figure 9)¹⁹. Sur la période 2013-2022, la valeur totale importée annuellement se situe entre 1 et 2,5 millions de dollars US.

¹⁹ La catégorie Autres correspond à des apports très ponctuels et sur de petits volumes des pays suivants : Côte d'Ivoire, Maroc, Mali, République Tchèque, Portugal, Sénégal.

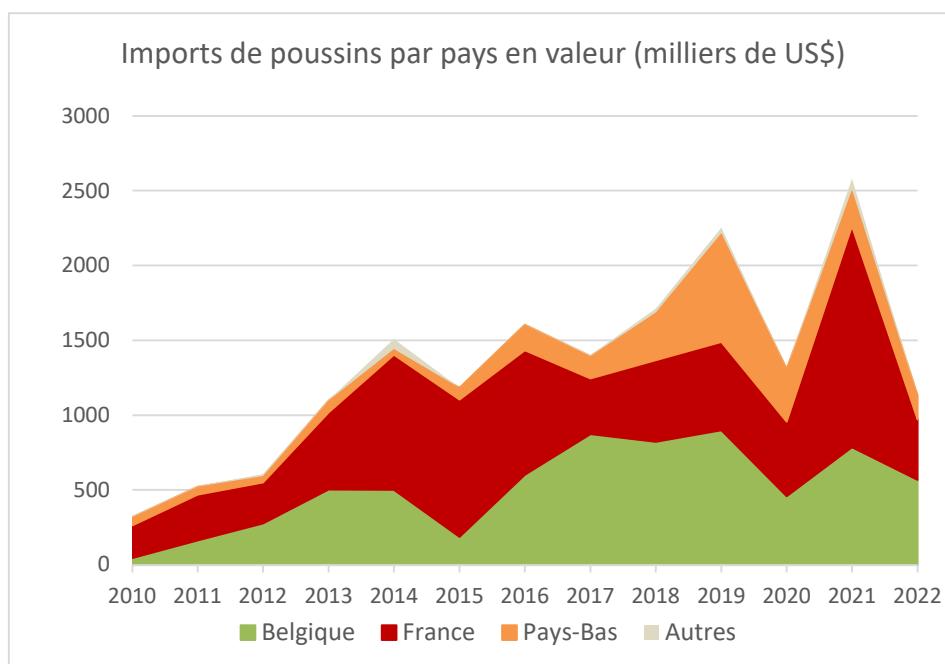


Figure 8. Evolution en valeur des imports de poussins en Guinée de 2010 à 2022 par pays d'origine (source : ITC, données miroir, code SH 010511)

On note une baisse très nette de l'import de poussins en 2022, qui pourrait s'expliquer par l'effet de l'interdiction de l'achat de poussins éclos hors de Guinée. Un suivi des chiffres de 2023 et 2024 serait toutefois nécessaire. Il n'est pas possible, avec ces seules données, de conclure quant à un effet de cette interdiction sur la production locale de volaille.

2.3. Bilan : les importations actuelles et les règles les régissant

Produits et principales provenances (données 2022, ITC)	Valeurs et volumes des imports (données 2022, ITC)	Moyenne quinquennale des volumes importés (données 2018-2022, ITC)	Accords commerciaux	Droits de douane	Taxation complète	Nombre et liste des exigences réglementaires												
Œufs à couver	316 000 \$ - 75 t	222 000 \$ - données de volume suspectes pour 2019-2020	Code SH 040711 : Œufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques															
Belgique	226 000 \$	170 000 \$	APE, sans incidence	5%	25,75%	11 <table><tr><td>A140</td><td>A840</td></tr><tr><td>A830 (1)</td><td>(1,2,3)</td></tr><tr><td>B810</td><td>B830</td></tr><tr><td>B840</td><td>C100</td></tr><tr><td>F710</td><td>G900</td></tr></table>	A140	A840	A830 (1)	(1,2,3)	B810	B830	B840	C100	F710	G900		
A140	A840																	
A830 (1)	(1,2,3)																	
B810	B830																	
B840	C100																	
F710	G900																	
Pays-Bas	90 000 \$	18 000 \$ (uniquement en 2022)																
France	0 \$	20 000 \$ (uniquement en 2020-2021)																
Poussins	1 134 000 \$ - 37 t	1 798 000 \$ - données de volume suspectes	Code SH 0105111 : Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids inférieur ou égal à 185 g : Reproducteurs															
Belgique	567 000 \$	706 000 \$	APE, sans incidence	5%	25,75%	10 <table><tr><td>A190</td><td>A840</td></tr><tr><td>A830 (3)</td><td>(2,4)</td></tr><tr><td>B810</td><td></td></tr><tr><td>B840</td><td>C100</td></tr><tr><td>C300</td><td></td></tr><tr><td>F710</td><td>G900</td></tr></table>	A190	A840	A830 (3)	(2,4)	B810		B840	C100	C300		F710	G900
A190	A840																	
A830 (3)	(2,4)																	
B810																		
B840	C100																	
C300																		
F710	G900																	
France	404 000 \$	704 000 \$																
Pays-Bas	160 000 \$	360 000 \$																
Côte d'Ivoire	2 000 \$	800 \$	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%													
Mali	0 \$	9 000 \$ (max à 35 000 \$ en 2021)																
Maroc	1 000 \$	9 000 \$ (max à 22 000 \$ en 2019)	Convention maroco-guinéenne, sans incidence	5%	25,75%													
Œufs de consommation	506 000 \$ - 371 t	259 000 \$ - 202 t	Code SH 0407210 : Œufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des œufs fertilisés, destinés à l'incubation)															
Turquie	483 000 \$	141 000 \$		35%	55,75%	11 (même liste que pour les œufs à couver)												
Ukraine	23 000 \$	56 000 \$																
Sauces dont mayonnaise	42 032 000 \$ - 26 587 t (données 2021)	31 917 000 \$ - 21 500 t (moyenne 2017-2021)	Code SH 210390 : Préparations pour sauces et sauces préparées ; condiments et assaisonnements, composés (à l'excl. de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée)															
Belgique	10 182 000 \$	2 356 000 \$	APE, sans incidence	20%	40,75%	8 <table><tr><td>A140</td><td>A840</td></tr><tr><td>B810</td><td>(1,2)</td></tr><tr><td>B840</td><td>C100</td></tr><tr><td>F710</td><td>G900</td></tr></table>	A140	A840	B810	(1,2)	B840	C100	F710	G900				
A140	A840																	
B810	(1,2)																	
B840	C100																	
F710	G900																	
Tunisie	10 107 000 \$	5 948 000 \$																
Etats-Unis	8 615 000 \$	4 993 000 \$																
Chine	7 586 000 \$	13 630 000 \$																
Sénégal	1 427 000 \$	1 143 000 \$	Traité de la CEDEAO	0%	20,25%													
Côte d'Ivoire	83 000 \$ (10 ^{ème} rang en 2021)	58 000 \$																
Maroc	410 000 \$ (14 ^{ème} rang en 2021)	96 000 \$	Convention maroco-guinéenne	20%	40,75%													

Figure 9. Tableau récapitulatif des conditions de marché pour la sous-filière poules pondeuses (Auteurs, 2024)

2.4. Les différents maillons et les effectifs estimés de la sous-filière pondeuses

Les élevages de poules pondeuses sont largement prédominants au sein du secteur avicole intensif guinéen. La figure 10 fournit une vue d'ensemble des maillons de la filière avicole intensive, ainsi que ses principaux opérateurs. Les maillons qui concernent directement la sous-filière pondeuses sont :

- L'accoupage, qui comprend une production locale de poussins d'un jour ainsi que leur importation ;
- La fabrication ou importation d'aliments pour volaille et leur distribution ;
- L'importation et la distribution de médicaments et autres produits vétérinaires, auxquelles on peut ajouter la fourniture de conseils et soins vétérinaires ;
- La distribution d'équipements et matériels avicoles (en partie importés) ;
- La production d'œufs, ainsi que de co-produits (poules pondeuses de réforme et fientes) ;
- La commercialisation des œufs.

Les élevages de poules pondeuses ainsi que les différents acteurs en amont et en aval de la sous-filière sont décrits dans la section 3. Une analyse de la fabrication d'aliment est fournie dans un rapport spécifique dans le cadre de cette étude. Parmi les résultats intéressants de l'analyse de la structuration et des dynamiques de la filière avicole intensive, on note :

- L'existence de plusieurs gros opérateurs économiques, qui présentent un fort niveau d'intégration des différents maillons (cf. le code couleur utilisé dans la figure 10, qui indique les groupements d'entreprises et la présence de certains opérateurs dans les différents maillons) ;
- La forte part de l'autoproduction d'aliments pour volaille, qui concerne plus de la moitié des éleveurs d'après nos données d'enquête ;
- Un secteur de la transformation quasi-inexistant, ou très largement informel, qu'il s'agisse de l'abattage-découpe des poulets ou de la transformation des œufs ;
- Des dynamiques importantes aux différents maillons, qu'il s'agisse de nouveaux opérateurs/projets qui émergent, de la mise en retrait temporaire d'éleveurs ou de fabricants (dans l'attente de conditions plus favorables) ou de l'arrêt pur et simple de l'activité pour d'autres, suite aux différentes crises traversées récemment (dont la grippe aviaire de 2022).

Comme mentionné précédemment, le nombre d'exploitations avicoles intensives est difficile à déterminer. Une partie du cheptel de pondeuses a été décimé par la dernière épizootie de grippe aviaire en 2022, qui aurait frappé environ 20% des aviculteurs (cf. section 2.6.1). En 2024, on peut estimer qu'il y a environ 450 éleveurs de pondeuses actifs à l'échelle nationale, avec une moyenne proche de 4 500 têtes par élevage d'après l'enquête (cf. section 3.1.1). Ces éleveurs mènent en moyenne une bande par an. Les effectifs seraient de l'ordre de 1,9 million de poules pondeuses si l'on tient compte des différentes catégories d'éleveurs et de leurs effectifs moyens (cf. figure 18, section 3.1.1).

Outre les petits et moyens éleveurs, dont les caractéristiques techniques et économiques sont décrites dans la section 3, on trouve plusieurs gros éleveurs, également présents sur d'autres maillons, dont la fabrication d'aliment. Le plus gros opérateur, Entrael, dispose de 7 sites répartis sur le territoire, avec une capacité totale de production de 200 000 pondeuses.

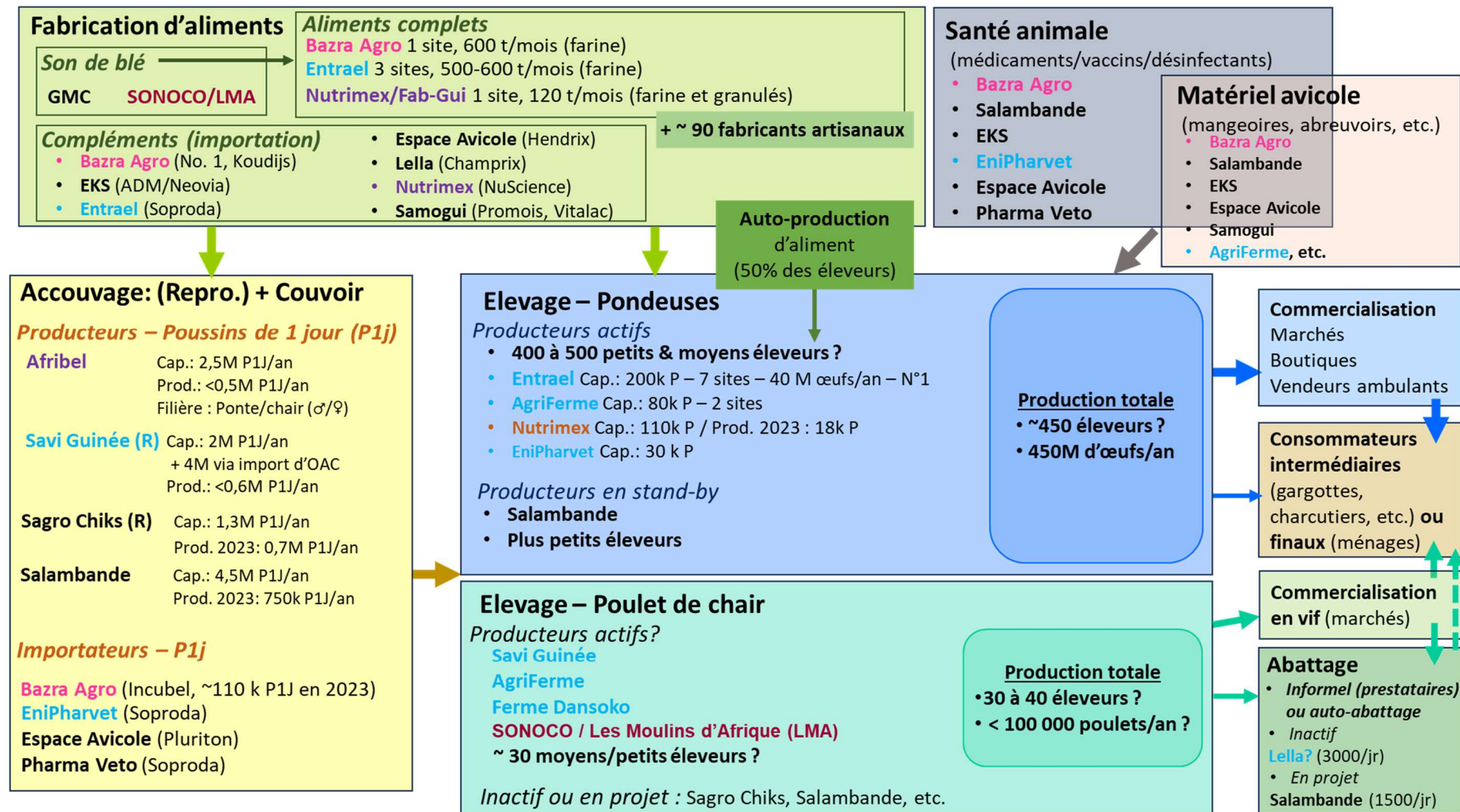


Figure 10. Schéma de structuration de la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024)

2.5. La consommation d'œufs et ovoproduits

Il n'existe pas de données statistiques récentes et fiables, à l'échelle nationale, sur la consommation de produits avicoles. Les résultats présentés dans cette étude découlent donc des enquêtes réalisées d'une part auprès de ménages et d'autre part auprès de restaurants et gargotes. Il faut rappeler ici que l'échantillon a été volontairement orienté vers les zones à plus forte consommation de produits avicoles (œufs et viande).

2.5.1. Profil de consommation des ménages enquêtés

Quantité d'œufs consommée :

- La consommation varie fortement au sein de l'échantillon : 55% des ménages enquêtés consomment moins de 10 œufs par semaine (pour l'ensemble du foyer) ; à l'opposé du spectre, un peu moins d'un quart des ménages (23%) consomment au moins une alvéole par semaine (soit 30 œufs ou plus).
- La moyenne de consommation par ménage est comprise entre 13 et 14 œufs par semaine. Si l'on tient compte de la taille moyenne des ménages enquêtés, on obtient une consommation annuelle de 73 œufs par personne. Cela peut sembler élevé par rapport aux moyennes communément reportées pour la Guinée (cf. section 3.3), mais l'enquête a été menée principalement dans des zones densément peuplées, proches des zones de production, où la consommation d'œufs est plus forte.
- La quantité d'œufs consommée est sensiblement plus élevée pour les ménages vivant en milieu urbain (cf. figure 11). En zone urbaine, la consommation est estimée à 80 œufs par personne et par an contre 57 en zone rurale.

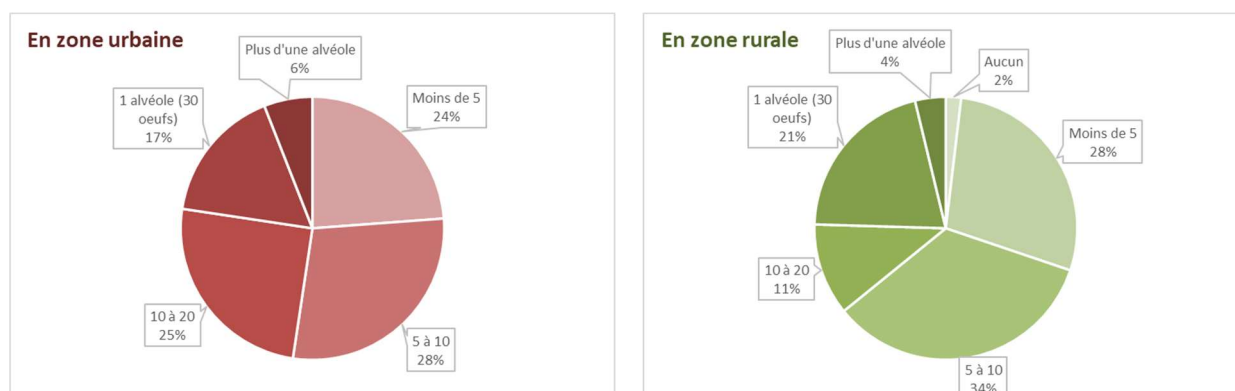


Figure 11. Répartition des ménages enquêtés selon leur fréquence de consommation d'œufs par semaine (Auteurs, 2024)

Provenance des œufs (lieu d'achat) :

- La majorité des ménages enquêtés achètent leurs œufs au marché, donc auprès de détaillantes. Les marchés constituent la première source d'approvisionnement pour 68% des ménages, loin devant l'achat direct au producteur (14%) ou auprès de voisins (10%). Environ 6% des ménages citent également l'autoproduction, qui concerne surtout des ménages vivant en zone urbaine. Les autres sources, dont les supermarchés, sont citées par 2-3% des ménages seulement.
- La comparaison entre zones rurales et urbaines fait ressortir des différences assez nettes : près des trois quarts des ménages urbains citent les marchés comme 1^{ère} source d'approvisionnement, contre moins de la moitié des ménages ruraux, pour lesquels l'achat auprès de voisins est en revanche plus répandu (27% des ménages ruraux contre 5% des ménage urbains).
- L'analyse des secondes sources d'approvisionnement en œufs confirme les tendances ci-dessus : 38% des ménages enquêtés achètent leurs œufs directement au

producteur (43% des ménages urbains et 19% des ménages ruraux) ; viennent ensuite les marchés pour 20% des ménages ; 20% ne citent aucune seconde source.

Critères d'achat :

- Concernant le premier critère de choix lors de l'achat des œufs, 37% des personnes enquêtées placent le prix au 1^{er} rang parmi les différents critères de choix proposés, devant la taille des œufs, citée par 30% des ménages (cf. figure 12). En milieu urbain, c'est la fraîcheur des œufs (autrement dit, la date de ponte indiquée par le vendeur) qui arrive au 3^{ème} rang des critères cités (16% des ménages), tandis qu'en zone rurale, ce critère est absent.
- Outre ces trois critères (prix, taille et fraîcheur), ce sont la couleur du jaune et celle de la coquille qui sont placés comme 1^{er} critère de choix par respectivement 9% et 8% des ménages. A noter que la provenance (œufs de Guinée ou importés) est très rarement citée comme 1^{er} critère.

	En zone rurale	En zone urbaine	Total
<i>Nombre de ménages</i>	52	168	220
Prix	38,5%	36,9%	37,3%
Taille	34,6%	28,6%	30,0%
Fraîcheur (date de ponte)	0,0%	16,1%	12,3%
Couleur du jaune	11,5%	7,7%	8,6%
Couleur de la coquille	9,6%	7,1%	7,7%
Provenance (Guinée / importé)	3,8%	1,8%	2,3%
Autre	1,9%	1,8%	1,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Figure 12. Premier critère d'importance orientant le choix des consommateurs lors de l'achat des œufs, en pourcentage des ménages enquêtés, en fonction de la zone (Auteurs, 2024)

- Sur l'ensemble de l'échantillon, si l'on fait abstraction du rang attribué (1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} critère d'importance), la taille des œufs est le critère le plus fréquemment cité par les personnes enquêtées (83%), suivi du prix (69%), puis de la fraîcheur (53%). La couleur de la coquille (29%) et celle du jaune (28%) sont des critères plus secondaires. La provenance des œufs arrive assez loin derrière, avec un taux d'occurrence de 15% seulement.
- Plus de 98% des ménages enquêtés disent ne jamais acheter d'œufs importés (reconnaissables à leur marquage), ce qui pourrait expliquer qu'ils ne s'intéressent pas à la provenance lors de l'achat car ils sont certains d'acheter des œufs guinéens.

Prix des œufs au consommateur :

- Au moment de l'étude en 2024, le prix moyen d'achat d'un œuf à l'unité est de 1 946 GNF (environ 0,21 €), avec une variation de 1 000 à 3 000 GNF au sein de l'échantillon de ménages. Cela correspond à environ 23 350 GNF (2,5 €) la douzaine et 58 400 GNF (6,3 €) l'alvéole de 30 œufs. Cet ordre de grandeur est assez cohérent avec ceux fournis dans les études précédentes et les prix sur le marché international.
- Le prix moyen est relativement similaire selon que les ménages se trouvent en zone urbaine, rurale ou même minière industrielle. On note néanmoins quelques variations selon la région : alors que Conakry se situe dans la moyenne, les prix sont légèrement plus élevés pour les ménages enquêtés dans les régions de Kankan, Kindia et Labé (cf. figure 13) - jusqu'à +9% à Kankan par rapport à la moyenne. Ces différences pourraient être liées à des déséquilibres plus ou moins temporaires entre l'offre et la demande dans ces régions.

Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	Nzérékoré
54 199	57 823	57 391	63 889	61 731	60 536	54 804	56 719

Figure 13. Prix moyen des œufs achetés par les ménages enquêtés, par région administrative, en GNF par alvéole de 30 œufs (Auteurs, 2024)

Consommation de mayonnaise :

- Plus de 91% des ménages enquêtés disent consommer de la mayonnaise de manière régulière. Il n'y a pas de différence notable entre zones rurales et urbaines d'après l'enquête.
- Parmi les 19 ménages enquêtés qui ne consomment pas ou pas souvent de mayonnaise, les principales raisons données sont, à des niveaux égaux, des questions de goût, d'habitudes alimentaires et de prix / manque de moyens.
- La principale marque consommée est de très loin la marque Bama (produite par Kraft Heinz, géant mondial de l'agroalimentaire, et très populaire dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest).

Evolution de la consommation d'œufs et perspectives :

- 21% des ménages enquêtés estiment que leur consommation d'œufs a eu tendance à diminuer au cours de l'année précédant l'enquête (2023-2024), contre 32% qui pensent qu'elle a augmenté et 47% qui la jugent stable.
- Afin qu'ils consomment davantage d'œufs, les ménages enquêtés pensent qu'il faudrait avant tout agir sur leur prix. Les autres facteurs tels que la disponibilité et la qualité des œufs sont également fréquemment cités par les répondants, avec une différence notable entre ménages urbains et ruraux : pour les premiers, le prix est davantage mis en avant ; pour les seconds, disponibilité et qualité ont quasiment autant d'importance que le prix (cf. figure 14). Qu'il s'agisse des zones urbaines ou rurales, les questions de visibilité (par exemple, au travers de publicités vantant la consommation d'œufs) sont peu mises en avant.
- Bien que la taille des œufs soit un critère important pour le choix des œufs au moment de l'achat, elle est citée par moins de la moitié des personnes enquêtées comme un facteur susceptible de les pousser à consommer davantage d'œufs.

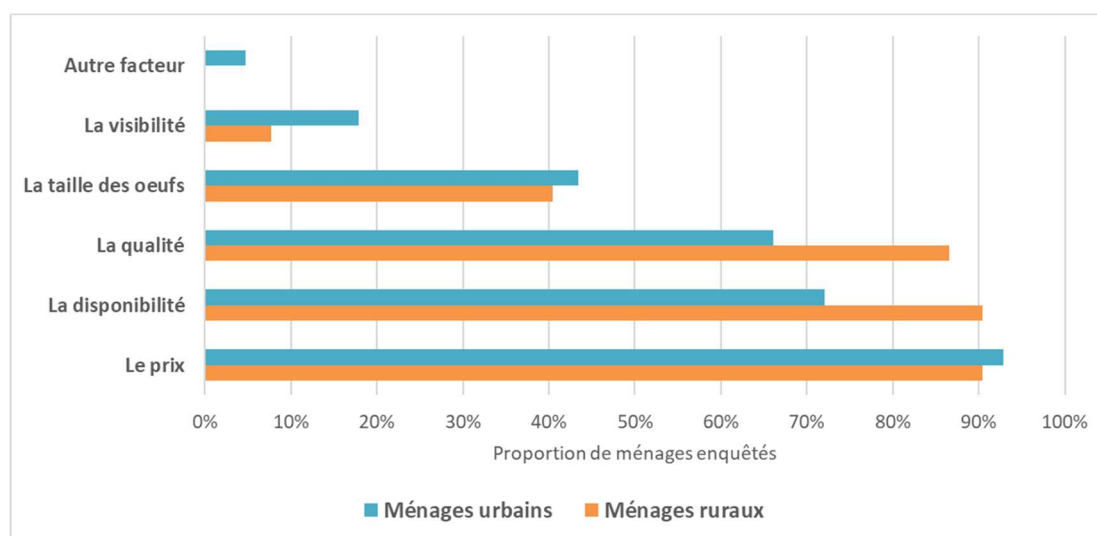


Figure 14. Facteurs à améliorer, d'après les ménages enquêtés, pour qu'ils consomment davantage d'œufs (Auteurs, 2024)

2.6. Contraintes sanitaires et réglementation actuelle

2.6.1. Principales pathologies et contaminations

La biosécurité des élevages avicoles intensifs est une problématique majeure en Guinée. Le secteur a notamment été frappé par une épidémie de grippe aviaire en 2022. Selon les données disponibles, 111 exploitations (la plupart des élevages de pondeuses) auraient été touchées, principalement autour de Coyah ; environ 300 000 pondeuses sont mortes de maladie et 200 000 autres ont été abattues (ARI, 2024).

Le tableau suivant liste les principales pathologies et contaminations qui affectent la production locale de poules pondeuses. Pour chacune, il précise les maillons concernés, la nature des problèmes rencontrés, les mesures/solutions qui ont été proposées jusqu'à présent ainsi que leur niveau d'application (lorsque cette information est disponible). Il faut souligner qu'il n'existe pas, à l'échelle nationale ou régionale, de données de suivi des principales pathologies aviaires.

Pathologies / contaminations	Maillons concernés	Problèmes rencontrés	Mesures/solutions proposées	Niveau d'application des mesures
Grippe aviaire / peste aviaire : IAHP	Tous (de l'accoupage à la commercialisation)	Gestion des crises (cas de la crise de Maférinyah en 2022) : * Appel tardif des éleveurs lors de mortalité excessive * Incompréhension par les éleveurs de l'abattage des volailles * Pas de sensibilisation des éleveurs au non déplacement des produits de la ferme : (i) fientes (départ vers d'autres régions malgré les barrages) ; (ii) poulets (vol de poulets dans les fosses, dans les bâtiments, vente de poulets pour éviter leur abattage) ; (iii) aliment (vente d'aliment restant de la ferme infectée sur le marché) ; (iv) œufs (vente d'œufs jusqu'au dernier moment)	* Optimisation du temps d'euthanasie dans les bâtiments * Enfouissement des cadavres avec de la chaux vive pour éviter le vol * Désinfection des bâtiments dès la fin de l'euthanasie * Déplacement et compostage des fientes (8 jours post désinfection), qui pourront être vendues ultérieurement (minimum 42 jours) * Inspection des fermes après désinfection pour voir si le travail a été bien fait * Recrutement et formation de personnel pour le contrôle et le respect des mesures et préconisations en cas d'épidémie * Sensibilisation des éleveurs et des autres acteurs de la chaîne (transporteurs, commerçants, etc.)	Pas d'information sur le niveau d'application sur le terrain lors de cette crise
		Système de prévention des crises : * Plan d'urgence peu connu des agents car diffusion faible et sans dispositif de formation organisé * Plan très général qui ne cible pas spécifiquement la grippe aviaire (IAHP) * Manque de préparation aux situations de crise via des simulations/mises en situation	* Elaboration d'un plan de contingence national (Plan d'urgence) pour les services vétérinaires * Actualisation du manuel de procédures opérationnelles standards (POS), en l'adaptant de manière évolutive * Test du plan via des simulations et audits réguliers	Une procédure existe mais est-elle réellement connue et appliquée ?

Pathologies / contaminations	Maillons concernés	Problèmes rencontrés	Mesures/solutions proposées	Niveau d'application des mesures
Paralyse des poulettes et des pondeuses	Elevage	Pertes de cheptel observées dans les élevages au niveau des bandes d'élevage de poulettes, mais les causes n'ont pas été recherchées de manière spécifique.		
Amaigrissement des poulettes et des pondeuses		Pertes de poids observées dans les élevages au niveau des bandes d'élevage de poulettes, mais les causes n'ont pas été recherchées de manière spécifique. Conséquence : poulettes qui ne sont pas en état général satisfaisant pour passer en ponte.	* Mise en place d'un plan de surveillance basé sur (i) un état des lieux des principales maladies et (ii) le lien épidémiologique entre élevages villageois et intensifs * Collaboration avec l'Institut de Recherche en Biologie Appliquée de Guinée (IRBAG) pour l'évaluation du risque zoonotique	La vaccination contre la bronchite infectieuse semble quasi-systématique en élevage intensif ; celles contre les maladies de Gumboro et Newcastle sont également répandues (cf. section 3.2)
Salmonella gallinarum	Pas d'informations précises sur les maillons concernés, mais la présence de la bactérie est avérée	La présence de salmonelle est relevée lors des missions d'évaluation du LCVD. Les salmonelles sont un problème sanitaire pour la santé des animaux d'élevage (mortalité, chute de ponte, perte de poids, etc.), mais également pour l'homme qui en consomme en bout de chaîne les produits (œufs, viande, produits transformés).	* Mise en place d'un réseau sanitaire territorial impliquant les éleveurs (traditionnels et intensifs) * Formation à l'autopsie des vétérinaires spécialisés pour reconnaître les principales maladies avicoles * Suivi de l'efficacité de la vaccination en particulier pour la maladie de Gumboro, la Newcastle et la bronchite infectieuse (modalité de conservation des vaccins / chaîne du froid et obscurité) * Suivi des volailles sur les marchés	Pas d'information sur le niveau d'application des autres mesures
Gumboro	Accoupage Elevage	L'enquête sérologique conduite en 2022 dans le cadre du PEFFAG montre que ces maladies représentent toujours un problème pour l'élevage avicole malgré la vaccination systématique, ce qui pourrait témoigner d'échecs vaccinaux sur le terrain (PEFFAG, 2022a) ²⁰ .		
Newcastle	Accoupage Elevage			
Bronchite infectieuse	Accoupage Elevage			

Figure 15. Tableau récapitulatif des principales pathologies et contaminations affectant la production locale de poules pondeuses

Outre ces pathologies et contaminations directes, la qualité des aliments est souvent relevée comme un problème sanitaire entraînant par la suite des pertes dans les élevages (présence de salmonelles et autres bactéries, mycotoxines et autres moisissures). Il n'y a néanmoins pas de données systématiques sur la fréquence des cas de contamination des élevages par l'alimentation ni d'information sur les mesures qui sont prises dans ces cas.

²⁰ PEFFAG, 2022a. Mission relative au renforcement du diagnostic de laboratoire dans les élevages avicoles intensifs (Lab3). 42p.

2.6.2. Mesures préventives et traitements

Des plans vaccinaux existent au niveau des élevages de poulet de chair comme de pondeuses (PEFFAG, 2021a)²¹. L'enquête réalisée auprès des éleveurs indique néanmoins qu'un grand nombre d'entre eux ne disposent d'aucun document de planification prophylactique (cf. section 3.2). Selon l'ONDVG, les plans existants ne sont pas appliqués de façon systématique. De plus, beaucoup d'éleveurs n'ont pas de vétérinaire référent et font ainsi appel à différents prestataires, ce qui rend difficile tout suivi coordonné de leur élevage.

Comme mentionné dans la section 2.6.1, des échecs sont relevés malgré la vaccination. Les causes pourraient être multiples : mauvaise gestion de la conservation des vaccins (chaîne du froid et lumière), formation insuffisante des vaccinateurs (pratiques inadéquates, mauvaises dilutions, etc.), retard dans l'accès aux vaccins post-couvoirs pour certains élevages, etc. Au moment de cette étude en 2024, il n'y avait pas de travaux de recherche en cours pour préciser les causes de ces échecs vaccinaux.

A l'échelle du pays, il n'y a pas de statistiques récentes disponibles sur les ventes de vaccins ni de données de suivi des vaccinations, qu'il s'agisse des élevages avicoles ou des couvoirs. Le diagnostic réalisé par TERO en 2018²² faisait état d'un nombre clairement insuffisant de doses de vaccins pour couvrir les besoins et de l'existence probable d'un marché parallèle du vaccin.

Concernant l'usage des antibiotiques, les principales contraintes et difficultés rencontrées concernent leur disponibilité, leur conservation, les modes d'administration (tant au niveau des élevages que des couvoirs), les phénomènes d'antibio-résistance, et les importations illégales de produits non autorisés (PEFFAG, 2021a). Il est actuellement difficile de conclure sur les mesures mises en place, leur niveau d'application et leurs résultats. En effet, la division en charge des normes et de la qualité de la DNSV effectue des visites et contrôles de routine au niveau des officines vétérinaires, mais il n'y a pas de données de suivi ni d'information compilée au niveau des services compétents qui permettraient de vérifier et de suivre, par exemple : i) la présence de résidus d'antibiotiques dans les carcasses ; ii) les éventuelles saisies de produits non autorisés ; iii) les produits utilisés sur les exploitations et leur conformité vis-à-vis de la législation.

Concernant les autres médicaments, c'est davantage l'utilisation par les éleveurs (automédication sans connaissance appropriée, fréquence d'utilisation, etc.) que la disponibilité des produits sur le marché en quantité et qualité qui semble poser problème (TERO, 2018).

Parmi les mesures préventives qui font défaut, il faut souligner l'absence de règles de distance entre fermes avicoles. De nombreuses fermes sont installées à proximité les unes des autres, ce qui n'est pas idéal en termes de biosécurité. De plus, la vente sur pied des volailles sur les marchés, qui prévaut en Guinée, représente l'une des voies de circulation de maladies infectieuses les plus importantes (TERO, 2018).

2.6.3. Connaissances et pratiques sanitaires

Qu'il s'agisse des éleveurs ou des vétérinaires et agents techniques qui les accompagnent, les missions du PEFFAG sur le volet sanitaire ont mis en évidence un manque de formations pratiques sur différents aspects, dont les suivants :

²¹ PEFFAG, 2021a. *Mission relative à la santé animale dans les élevages avicoles intensifs (SA1)*. 14p.

²² TERO, 2018. *Etude de faisabilité du projet de développement de la filière avicole (traditionnelle et améliorée) en Guinée. Rapport final de diagnostic et plan d'action*. 186p.

- Pour les aviculteurs : l'identification des symptômes des principales pathologies, la gestion de l'hygiène en élevage et les désinfections post-élevage, l'alimentation animale, la conduite d'élevage ;
- Pour les vétérinaires et zootechniciens : l'identification des pathologies et la réalisation d'autopsies, la vaccination, l'antibiothérapie et la conduite d'élevage.

L'audit des couvoirs réalisé fin 2022 indique que la gestion des couvoirs est globalement satisfaisante, avec des outils de production capables de fournir des poussins de qualité, mais que plusieurs points de maîtrise sanitaire restent à consolider, par exemple sur le lavage des mains et des véhicules, les procédures de circulation à l'intérieur des couvoirs, le nettoyage et la désinfection des locaux, les analyses de la qualité de l'eau, etc. (PEFFAG, 2022b)²³.

Les principales mesures qui ont été proposées pour renforcer les capacités des différents acteurs sont :

- L'organisation de sorties dans les élevages avec les vétérinaires ;
- L'organisation de séances communes d'autopsies et de prélèvements en vue d'analyses au laboratoire ;
- L'élaboration d'un guide comprenant des fiches techniques traitant spécifiquement des aspects sanitaires (biosécurité, prophylaxie, analyse en laboratoire, environnement d'élevage, etc.) ;
- La rédaction et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène (GBPH) selon les recommandations internationales ;
- La désignation de points focaux pour la DNSV au niveau de chaque corporation (couvoirs, élevages de pondeuse, élevages de chair, provenderies, etc.).

Concernant la mise en œuvre de ces mesures, la documentation disponible et les entretiens avec les différents acteurs concernés font ressortir les points suivants :

- Un manuel technique de l'éleveur de volailles en Guinée a été initié dans le cadre du PEFFAG, mais les différents documents (guide et fiches techniques sanitaires) n'avaient pas encore été diffusés au moment de cette étude ;
- Quelques formations ont été dispensées aux éleveurs, notamment sur l'alimentation en élevage intensif ;
- Les programmes de formation pour les Ecoles nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE) étaient pratiquement finalisés mais ils n'avaient pas encore été validés ni mis en application en 2024 ;
- Des points focaux ont été nommés mais ils ne sont pas tous opérationnels (pas/peu de liens effectifs avec la DNSV).

Les différentes missions d'expertise du PEFFAG ont également relevé un manque de connaissance du personnel du LCVD, notamment sur les pathologies aviaires. Pour y remédier, des sessions de formation ont été organisées, associant théorie et pratique.

2.6.4. Encadrement, veille et suivi sanitaire

L'encadrement vétérinaire en Guinée est peu structuré, avec beaucoup d'acteurs indépendants, non connus des services de l'Etat et peu coordonnés entre eux. Les vétérinaires ou techniciens privés qui interviennent dans les élevages ne rendent pas compte aux services techniques.

En matière de suivi et accompagnement sanitaire des élevages, les principales difficultés et contraintes concernent :

²³ PEFFAG, 2022b. *Mission SA8 relative à la mise en place du plan de contrôle des poussins d'un jour (à l'import et en couvoirs)*. 9p.

- L'absence d'information précise / à jour sur les opérateurs de la filière (localisation des élevages, cheptels, etc.) au niveau de la DNSV ;
- L'absence d'information précise / à jour pour évaluer le niveau de couverture des vétérinaires et zootechniciens spécialisés en aviculture (nombre et répartition sur le territoire) ;
- Le manque de vétérinaires et zootechniciens spécialisés pour les visites/diagnostics avicoles. Selon la DNSV, il y aurait environ 85 vétérinaires privés opérationnels. L'ONDVG estime quant à elle que la moitié des vétérinaires privés sont partis à la retraite, qu'il en resterait au mieux une centaine et que de nombreux jeunes vétérinaires issus de l'école de Dalaba, avec un niveau très faible, occuperaient des postes sous forme de stagiaires/bénévoles dans les postes d'élevage en région ;
- La rareté des campagnes de prélèvement d'échantillons au niveau des élevages pour le diagnostic et le suivi des principales maladies aviaires ainsi que le suivi sérologique des vaccinations. Le LCVD reçoit des prélèvements remontant du terrain pour analyse, mais pas de façon régulière. Le laboratoire reste mal connu des professionnels de la filière, qui sont pourtant en demande. Sa localisation (à Kaloum) apparaît peu adéquate.

Concernant la veille sanitaire et la surveillance des principales maladies rencontrées, les autorités sanitaires manquent de personnel qualifié et de moyens logistiques sur le terrain pour un suivi efficace des élevages (PEFFAG, 2021a). Selon l'ONDVG, le réseau de veille sanitaire (REMAGUI) n'est pas vraiment fonctionnel par manque de personnel en poste sur le terrain (départs en retraite non remplacés pour les agents privés comme publics) ; la surveillance épidémiologique se fait surtout au niveau des postes frontières, mais pas au niveau des élevages ; elle rencontre en outre une certaine réticence des éleveurs.

2.6.5. La réglementation existante et son niveau d'application

Sur la base des conclusions des missions d'expertise déjà menées en 2021 et 2022 dans le cadre du PEFFAG sur le volet réglementaire (PEFFAG, 2021b)²⁴ et (PEFFAG, 2022c)²⁵, nous avons passé en revue les 11 décrets actuellement en vigueur portant sur le secteur avicole ou abordant des sujets similaires. Il ressort de cette analyse que la réglementation existante est globalement peu applicable et/ou non appliquée, notamment en raison d'une faible prise en compte du contexte guinéen (part du secteur informel, par exemple) et des moyens et compétences actuellement disponibles dans le pays.

N° et titre du décret	Explication du décret (si nécessaire)	Applicabilité	Raisons pour lesquelles le décret est peu/pas applicable	Commentaires
D/2021/102/PRG/SGG Portant réglementation des établissements d'élevage de volaille, de production, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des produits avicoles	Il s'agit du décret principal qui encadre les activités de la filière avicole en Guinée, sur l'ensemble des composantes des chaînes de valeurs chair et ponte (de la production à la commercialisation)	Peu applicable	Il s'agit ici d'un décret très théorique se basant sur le fonctionnement opérationnel des acteurs privés et publics concernés, alors que sur le terrain, les moyens humains, logistiques et les compétences ne sont pas à la hauteur pour appliquer le contenu de ce décret.	Ce décret doit être accompagné d'un projet d'arrêté portant procédure d'obtention d'agrément sanitaire des établissements de production, d'introduction et de diffusion des volailles. Cet arrêté n'est pas encore disponible.
D/2021/103/PRG/SGG Portant création, structure et fonctionnement du réseau d'épidémiologie	Ce décret pose les bases du fonctionnement d'un réseau d'épidémiologie (non spécifique à l'aviculture)	Peu applicable et non appliqué actuellement	Mêmes raisons que le constat relatif à l'applicabilité du décret principal pour la filière avicole N°D/2021/102/PRG/SGG	
D/2021/104/PRG/SGG Fixant les statuts du Fonds national pour le développement de l'élevage (FONDEL)	Ce décret pose les bases du fonctionnement du FONDEL (statuts)	Applicable		Le FONDEL a déjà une structure de direction. Le fonctionnement du FONDEL et son efficacité vont dépendre d'une réelle mise à disposition de fonds pour les éleveurs, d'une transparence dans l'attribution des fonds et d'une rigueur de gestion.

²⁴ PEFFAG, 2021b. *Mission LEG1 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole*. 13p.

²⁵ PEFFAG, 2022c. *Mission LEG3 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole, aux industries agroalimentaires, à la préparation de la réunion de travail GBPH*. 21p.

N° et titre du décret	Explication du décret (si nécessaire)	Applicabilité	Raisons pour lesquelles le décret est peu/pas applicable	Commentaires
D/2021/105/PRG/SGG Portant réglementation de la sécurité sanitaire des animaux et des produits animaux à l'importation et à l'exportation	Ce décret est général et ne cible pas spécifiquement l'aviculture	Pas applicable	Ne semble pas applicable car il ne se préoccupe pas des réglementations extérieures qui influent sur les importations et exportations, mais également du fait d'une insuffisance en termes de ressources humaines, de compétences, de moyens de contrôles et d'analyses en matière de biosécurité, ainsi que de moyens financiers et logistiques pour l'appliquer de manière rigoureuse.	Les services de contrôle aux frontières (terrestres, maritimes et aériennes) ne quadrillent pas le pays de manière suffisante pour pouvoir assurer la mise en application des règlements de ce décret.
D/2021/106/PRG/SGG Réglementant la pharmacie vétérinaire	Ce décret réglemente le commerce des produits vétérinaires (origine, importation, vente, autorisations de vente, etc.)	Peu applicable	Manque de couverture du pays, manque de contrôle aux frontières, abondance de produits non réglementaires, etc.	
D/2021/107/PRG/SGG Portant réglementation des professions de boucher, commerçant d'animaux et de produits animaux comestibles	Ce décret réglemente l'aval des filières de production animale en général à travers l'encadrement des activités de commerce des animaux et produits d'élevage, ainsi que de l'abattage/découpe. L'aviculture n'en est qu'une composante.	Peu applicable	La quasi absence de chaîne du froid, de contrôle/identification des animaux, de suivi des œufs (date de ponte), etc. rend ce décret peu applicable dans le contexte actuel de la Guinée.	A l'exception des abattoirs et des quelques professionnels reconnus, le secteur informel prédomine largement en Guinée, ce qui rend l'application de ce décret d'autant plus complexe.
D/2021/108/PRG/SGG Portant exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux		Pas appliqué	Ce décret et sa réglementation ne sont pas appliqués actuellement. Il n'y a pas de campagne de vaccination, peu d'élevage réellement suivis avec un programme de prophylaxie adapté et rigoureux.	Le décret est détaillé et fonctionnel, mais dans le contexte guinéen, nous savons que les éleveurs ont toujours du mal à respecter une telle approche préventive (notamment déclaration, non vente, abattage systématique, etc.). L'absence de mobilisation d'un vétérinaire référent par exploitation rend la tâche encore plus complexe.

N° et titre du décret	Explication du décret (si nécessaire)	Applicabilité	Raisons pour lesquelles le décret est peu/pas applicable	Commentaires
D/2021/109/PRG/SGG Portant création du Comité national d'intervention d'urgences zoosanitaires		Applicable		Pas de commentaires sur ce décret
D/2021/210/PRG/SGG Fixant les conditions de détention et d'adoption des animaux de compagnie		Applicable		Sans lien direct avec l'étude avicole. Pas de commentaires.
D/2021/211/PRG/SGG Portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et d'industries animales	Ce décret découle du décret N°D/2021/102/PRG/SGG en ciblant ici les mesures permettant d'encadrer les établissements de production et de transformation	Peu applicable	Les mêmes raisons qui rendent inapplicables le décret principal N°D/2021/102/PRG/SGG se retrouvent ici.	1/ Les établissements d'importation et d'exportation d'animaux vivants (notamment les poussins de 1 jour et œufs à couver) pourraient être rajoutés à la liste contenue dans ce décret. 2/ Le champ d'intervention est vaste pour les agents de l'Etat, et le recours sur le terrain aux agents assermentés nécessite que ceux-ci disposent réellement des moyens logistiques et des compétences techniques pour réaliser leur mission. 3/ L'Article 19 parle de la « gestion des résidus », mais la gestion des déchets dans leur ensemble (par catégorie) gagnerait à être précisée et mise en lien avec les services en place au niveau national de manière effective.
D/2021/213/PRG/SGG Portant réglementation de l'introduction et de la gestion de gènes d'animaux domestiques d'origine étrangère		Applicable		Pas de commentaires sur ce décret.

Figure 16. Tableau récapitulatif de la réglementation relative au secteur avicole en Guinée et de son niveau d'application

3. Etude de la chaine de valeur poules pondeuses

3.1. Recensement et cartographie des acteurs

3.1.1. Les éleveurs

Nombre d'éleveurs de poules pondeuses et catégorisation selon leur taille

- En 2018, TERO a estimé le nombre d'éleveurs de pondeuses à 600 environ, dont la moitié situés dans le Grand Conakry. Suite à l'épidémie de grippe aviaire de 2022, au moins 110 d'entre eux ont perdu leur cheptel. En tenant compte du contexte sanitaire fragile (taux de mortalité élevé lié à la prévalence d'autres maladies) et des difficultés économiques rencontrées par les éleveurs (forte augmentation des coûts de production due à l'inflation, notamment sur les prix des matières premières et aliments pour volaille), nous estimons à 450 le nombre actuel d'élevages intensifs de poules pondeuses.
- Selon l'enquête, la taille moyenne des 75 élevages enquêtés est de 4 570 têtes, avec un minimum à 500 têtes, un maximum à 52 000 et une valeur médiane de 2 000. Certains gros opérateurs de la filière avicole intensive, notamment les importateurs et fabricants d'aliment, disposent de capacités de production supérieures à 52 000 têtes : Entrael avec une capacité de 200 000 pondeuses réparties sur 7 sites, Nutrimex avec une capacité de 100 000 pondeuses (mais une production inférieure à 20 000 pondeuses en 2023), AgriFerme avec une capacité de 80 000 pondeuses sur 2 sites, etc.
- La taille moyenne et maximale des élevages de pondeuses est nettement plus grande dans la région administrative de Kindia, qui inclut les préfectures de Coyah et Dubreka et donc les grosses exploitations situées en périphérie de Conakry.

	Boké (n=11)	Faranah (n=9)	Kankan (n=8)	Kindia (n=25)	Labé (n=8)	Mamou (n=6)	Nzérékoré (n=8)
Moyenne	4 547	3 817	3 625	6 624	4 825	2 145	1 796
Maximum	14 000	13 000	13 000	52 000	15 000	7 000	6 000

Figure 17. Nombre de têtes des élevages de poules pondeuses enquêtées selon la région administrative (Auteurs, 2024)

- On peut distinguer 4 catégories d'éleveurs de pondeuses d'après la taille des effectifs. Certains d'entre eux combinent l'élevage de pondeuses avec celui de poulets de chair ou de coquelets, mais cela reste globalement rare. Dans la figure 18, leur proportion du nombre total d'éleveurs de pondeuses a été estimée en extrapolant les résultats de l'enquête. La catégorie majoritaire (55%) est celle des élevages de taille moyenne, avec 1 000 à 5 000 têtes.

Type et proportion	Effectifs (pondeuses)		Autres volailles
	Fourchette	Moyenne	
PP1. Très gros éleveurs (2-3%)	> 15 000	34 000	Rares. Généralement spécialisés dans l'élevage de pondeuses
PP2. Gros éleveurs (25%)	5 000 à 15 000	9 400	Quelques éleveurs également impliqués dans la production de poulets de chair à large échelle
PP3. Moyens éleveurs (55%)	1 000 à 5 000	1 800	Rares. Quelques ateliers de poulets de chair ou coquelets complémentaires
PP4. Petits éleveurs (18%)	< 1 000	800	Idem PP3

Figure 18. Catégories d'élevages intensifs de poules pondeuses en fonction de leurs effectifs (Auteurs, 2024)

Localisation géographique

Historiquement, l'aviculture intensive, essentiellement tournée vers la production et la vente d'œufs, s'est développée là où se situe la demande, en périphérie des centres urbains, notamment autour de Conakry et des principales villes régionales (Labé, Kankan, Nzérékoré, Mamou), et des centres miniers tels que Boké ou Siguiri (TERO, 2018).

En l'absence de recensement exhaustif des élevages avicoles intensifs (pondeuses, poulets de chair ou même coquelets), il n'est pas possible de les localiser précisément ni de les distinguer par type. Nous nous appuyons donc sur une estimation réalisée en 2018 dans le cadre d'une étude pour la FAO, qui dénombrait 564 fermes avicoles (Diallo, 2018)²⁶. La figure 19 permet ainsi d'avoir un aperçu de la répartition des élevages par préfecture, ainsi que celle des fabricants d'aliment et des couvoirs. Les chiffres sont toutefois à considérer avec précaution, notamment en raison de la probable disparition d'une grande partie des élevages suite à la crise de grippe aviaire de 2022 et/ou en raison de difficultés économiques. C'est en particulier le cas dans la région de Labé : Diallo y recensait 126 fermes avicoles et 20 unités de fabrication d'aliment en 2018 ; nos échanges avec la DRAE en mai 2024 en préparation de l'enquête indiquaient qu'il n'y avait plus que 28 éleveurs de pondeuses et 6 fabricants d'aliment.

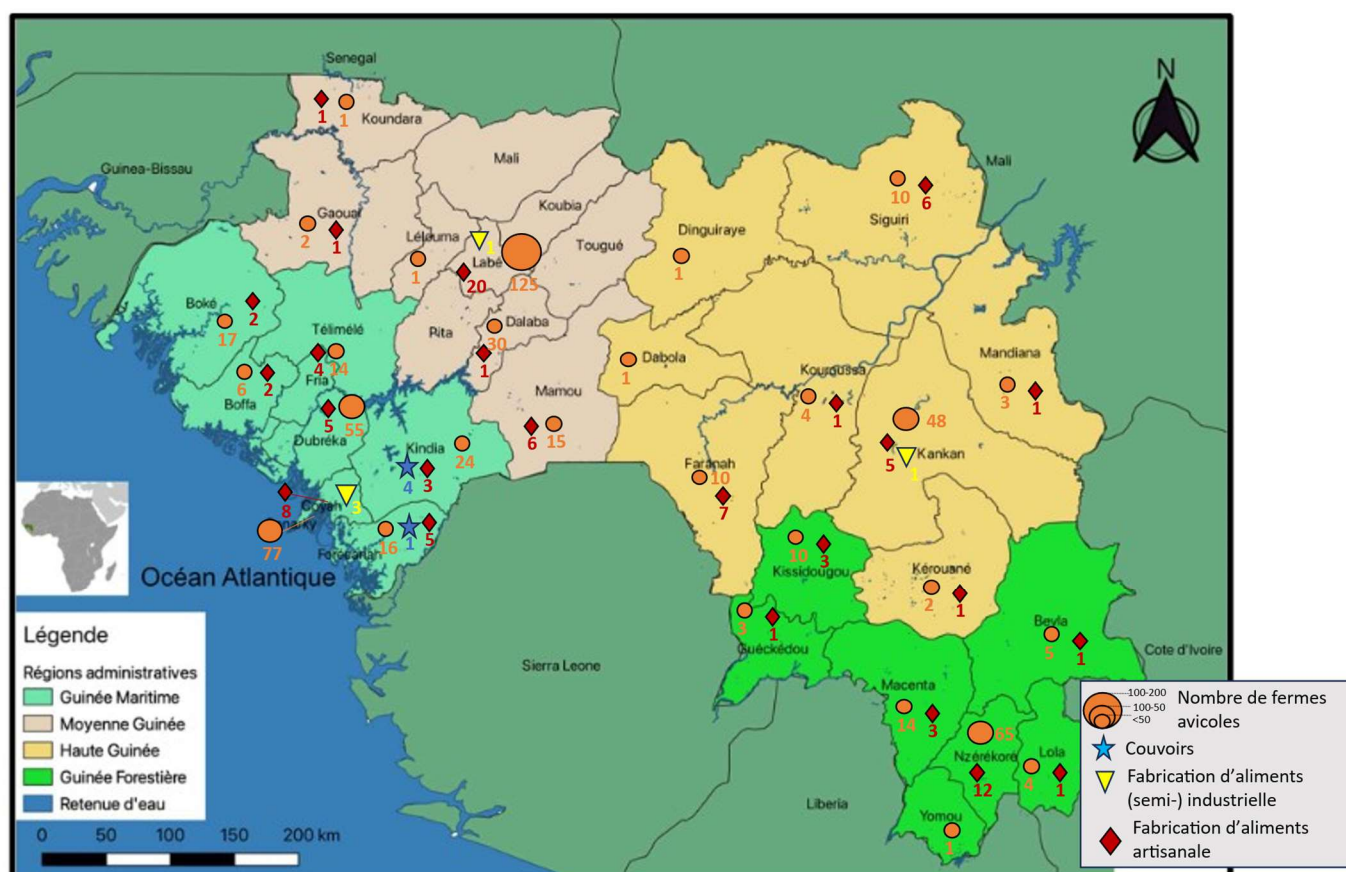


Figure 19. Carte des principaux sites de fabrication d'aliment pour volailles, fermes avicoles et couvoirs (Diallo, 2018 ; Auteurs, 2024)

²⁶ Diallo I., 2018. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Rapport de mission.* 30p.

3.1.2. Les opérateurs économiques en amont et en aval

L'élevage de reproducteurs

Il est pour l'instant peu développé en raison de fortes contraintes à la fois techniques et économiques. La chaîne d'approvisionnement en intrants spécifiques à cet élevage pose problème. Les entreprises (qui ont généralement une activité de couvoir) se lançant dans cette activité doivent par exemple gérer elles-mêmes leurs importations de vaccins voire celles de certains médicaments, non disponibles en Guinée (ARI, 2024).

Les couvoirs et fournisseurs de poussins

Le pays compte 5 couvoirs en activité en 2024 : Afribel, Savi Guinée, Sagro Chiks, Salambande et, très récemment installé, Fab-Gui. La production locale de poussins d'un jour, essentiellement destinée aux élevages de pondeuses, était inférieure à 3 millions de poussins en 2023. Elle est actuellement bien en-deçà de la capacité installée, qui est estimée à près de 17 millions de poussins par an si l'on comptabilise le couvoir Eila, actuellement fermé (ARI, 2024). La demande en poussins locaux reste limitée en raison i) du faible développement de l'élevage de poulet de chair et ii) de la préférence des éleveurs pour les poussins importés d'Europe. On observe néanmoins des investissements importants dans ce secteur au cours des dernières années, avec plusieurs nouveaux projets dans les tuyaux en 2024, notamment de la part des acteurs de la fabrication industrielle d'aliment. Les différents opérateurs locaux sont appuyés par des multinationales de la génétique animale telles que Incubel, Hendrix, Soproda et Hy-Line.

La plupart des couvoirs actuellement en opération importent des œufs à couvrir. Ils se limitent donc aux activités d'incubation et éclosion des œufs pour la production de poussins. En 2024, un seul couvoir (Savi Guinée) disposait d'un stock de parentaux, mais au moins deux autres opérateurs souhaitent également s'engager dans l'élevage de reproducteurs. A noter que certains couvoirs s'intéressent à des races à double usage (ponte et chair) telles que Sasso et Coq du Faso, et ont déjà lancé des tests en élevage.

Outre la faiblesse actuelle de la demande, les principaux défis rencontrés par les couvoirs sont :

- Le mauvais fonctionnement du réseau électrique, qui induit des surcoûts importants et des pertes de poussins ;
- La difficile maîtrise de la qualité de l'eau ;
- L'accès difficile aux vaccins dont ils ont spécifiquement besoins (pas toujours disponibles au niveau des distributeurs de produits vétérinaires) ;
- Un manque de compétences locales : les techniciens en charge des opérations sont souvent des étrangers (Sénégal, Mali, Ghana, etc.), pour la plupart formés dans des entreprises avicoles sénégalaises.

Par ailleurs, les couvoirs locaux sont, à tort ou à raison, souvent accusés par les éleveurs de fournir des poussins de piètre qualité et plus fragiles que ceux importés. Les raisons données par les éleveurs pour expliquer leur préférence pour des poussins importés incluent des doutes sur i) les pratiques de vaccination (y compris les dosages) et le suivi sanitaire au niveau des couvoirs locaux, ii) le tri des poussins et iii) la qualité des aliments fournis aux poussins (possibles contaminations). Les conditions de transport des poussins des couvoirs vers les élevages – transport souvent assuré par les éleveurs eux-mêmes – pourraient également être l'une des causes des problèmes rencontrés.

On trouve 4 principaux importateurs de poussins d'un jour, dont au moins deux avaient des projets de mise en place de nouveaux couvoirs en 2024. Bazra Agro, qui est l'un des plus gros importateurs, fournissait environ 1,4 millions de poussins avant la crise de 2022 et l'interdiction des imports de poussins ; son volume actuel est estimé à seulement 110 000 poussins par an.

Les fabricants et fournisseurs d'aliment

La sous-filière de l'aliment pour volaille compte actuellement trois principaux opérateurs semi-industriels : Bazra Agro, Entrael et Nutrimex (Fab-Gui). Entrael et Nutrimex ont intégré des activités d'élevage ; Bazra Agro importe et distribue d'autres intrants avicoles. Leur capacité installée varie entre 5 et 15 tonnes par heure. Dans le contexte actuel de faible demande, ils produisent principalement à la demande et/ou pour leurs propres besoins. Leur volume cumulé de production était proche de 1 300 tonnes/mois en 2023 (ARI, 2024) mais semble avoir encore diminué d'après nos entretiens.

Ce maillon comprend également environ 90 fabricants artisanaux ainsi que des éleveurs-provenderies qui autoproduisent leur aliment à la ferme, ce qui représente la moitié des aviculteurs intensifs d'après notre enquête, donc environ 250 unités ; certains vendent leur surplus à d'autres aviculteurs. La plupart des fabricants artisanaux rencontrés rapportent qu'ils fonctionnent actuellement à moins de 20% de leur capacité, qui oscille généralement entre 5 et 20 tonnes par jour.

Enfin, on trouve également deux unités industrielles de fabrication d'aliment, dont l'activité principale est la meunerie (farine de blé). Les capacités installées sont supérieures à 200 tonnes par jour, mais ces unités ne sont pas en fonctionnement. Les deux entreprises concernées (Grands Moulins de Conakry et Les Moulins d'Afrique) sont en revanche les principaux fournisseurs du son de blé utilisé par les fabricants d'aliment.

Les concentrés sont importés d'Europe par 7 principales entreprises incluant les 3 fabricants semi-industriels mentionnés ci-dessus. Chacune est en lien avec une ou deux multinationales de la nutrition animale, qu'elle représente dans le pays.

Le marché de l'aliment du poulet de chair étant limité pour l'instant, l'essentiel de la production des provenderies est tourné vers l'aliment pour pondeuses, sous forme de farines. Une seule entreprise (Nutrimex / Fab-Gui) produit actuellement un aliment pour poulet de chair de manière régulière, sous forme de farines et de granulés.

Outre la faible demande en aliment suite à l'épidémie de grippe aviaire de 2022, l'approvisionnement en matières premières, en premier lieu en maïs, ainsi que leur coût élevé constituent de loin le principal problème auxquels les fabricants doivent faire face.

Les fournisseurs de produits vétérinaires et de matériel avicole

La Guinée dépend de l'extérieur pour son approvisionnement en produits vétérinaires. Les grossistes répartiteurs achètent les médicaments en gros pour les redistribuer à des pharmacies vétérinaires, qui les revendent à leurs clients éleveurs (TERO, 2018). Les produits sont principalement importés d'Europe, mais le Sénégal et le Mali voisins représentent également une source importante d'intrants vétérinaires.

La filière compte actuellement une dizaine d'importateurs de produits vétérinaires (médicaments, vaccins, désinfectants, etc.) qui sont enregistrés auprès de la DNSV, dont 6 en opération (ARI, 2024). Ces grossistes répartiteurs sont souvent présents sur d'autres maillons (notamment l'importation de poussins et de concentrés). Ils totalisent une quarantaine de points de vente à travers le pays, avec toutefois une forte concentration sur le Grand Conakry.

Qu'il s'agisse de succursales des grossistes répartiteurs ou de pharmacies indépendantes, les officines vétérinaires constituent le pivot central de la distribution des produits vétérinaires, même si certains éleveurs sont en relation directe avec des grossistes voire avec des fournisseurs étrangers (TERO, 2018). Les distributeurs de produits de santé animale sont globalement bien connectés avec le réseau de vétérinaires (privés et publics).

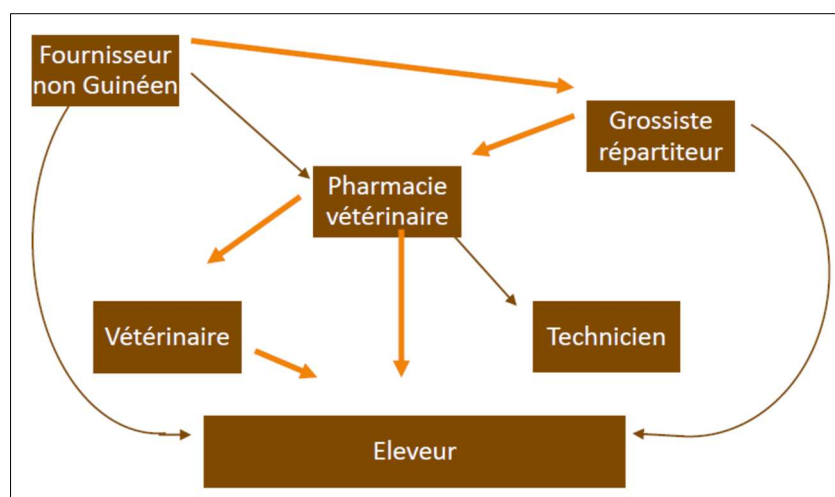


Figure 20. Distribution du médicament vétérinaire en Guinée (TERO, 2018)

Sous l'impulsion de la FAO, la majeure partie des officines ont pu s'équiper en réfrigérateurs (alimentés par des panneaux solaires ou au gaz) pour la conservation des vaccins et médicaments.

A l'instar des autres opérateurs en amont de la filière, les importateurs et fournisseurs de produits vétérinaires ont vu leur chiffre d'affaires fortement impacté suite à la dernière crise sanitaire et la baisse de la demande après 2022. En outre, ces opérateurs doivent faire face à une forte inflation sur les produits vétérinaires importés au cours des dernières années. Leur principal défi concerne le besoin élevé en fonds de roulement. Ainsi, il existe à leur niveau des risques importants de rupture d'approvisionnement en cas de manque de trésorerie.

Le pays compte en 2024 une dizaine d'importateurs et fournisseurs de matériel avicole (mangeoires, abreuvoirs, etc.) dont la majeure partie sont également impliqués dans la distribution de produits vétérinaires et/ou de concentrés.

Les vétérinaires, techniciens et autres prestataires de service

Les vétérinaires responsables de pharmacies visitent très peu les fermes avicoles. Le lien avec le terrain est effectué par des vétérinaires privés ou publics dont certains travaillent au sein de cabinets. Ces vétérinaires couvrent toutes les espèces et n'ont pas de spécialisation en aviculture (TERO, 2018).

Le nombre actuel de vétérinaires opérationnels à travers le pays diffère selon les sources (cf. section 2.6.4). Il est probablement inférieur à une centaine en 2024. L'enquête auprès des éleveurs avicoles montre que moins de la moitié d'entre eux ont recours aux services d'un vétérinaire pour le suivi sanitaire de leur élevage, qui est souvent assuré par des techniciens d'élevage (cf. section 3.2). Ces derniers sont plus ou moins spécialisés en aviculture selon les cas.

D'autres prestataires de services existent, avec des qualifications et compétences variables en matière d'aviculture intensive, tels que des cabinets ou consultants privés qui offrent des services de formation, d'appui-conseil et d'accompagnement aux aviculteurs. Les fournisseurs de médicaments et de matériel avicole offrent également ce type de service.

Les opérateurs de l'aval de la sous-filière

Il y a dans l'ensemble un nombre limité d'intermédiaires entre les producteurs d'œufs et les consommateurs finaux. Les principaux acteurs de l'aval de la sous-filière sont les commerçants grossistes, qui achètent les œufs aux producteurs, les détaillants/revendeurs qui opèrent dans des boutiques ou kiosques situés sur les marchés et dans les quartiers, et les vendeurs ambulants. On trouve également différents types de consommateurs intermédiaires, tels que les hôtels, restaurants et gargotes, où les œufs sont préparés de différentes manières (bouillis, frits, en omelettes, etc.) pour les clients.

Il n'y a aucune activité industrielle de transformation des œufs en Guinée.

L'abattage des poules pondeuses de réforme, comme celui des poulets de chair et coquelets, reste en grande partie informel. Des opérateurs ont initié (sans succès pour l'instant) des activités d'abattage industriel de volaille dans la zone du Grand Conakry. La majeure partie des volailles, qu'il s'agisse de poulets locaux, de pondeuses réformées ou de coquelets, est vendue en vif. On peut ainsi trouver des volailles sur pied sur la plupart des marchés du pays.

3.1.3. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole

La figure 21 présente de manière schématique les principales organisations socio-professionnelles du secteur avicole guinéen, avec un focus sur l'aviculture intensive.

La Confédération nationale des acteurs du secteur de l'élevage en Guinée (CONASEG) est une organisation faitière nationale qui regroupe plusieurs fédérations, unions et groupements d'éleveurs et autres opérateurs des filières animales. La CONASEG dispose d'un collège représentant les aviculteurs.

La Fédération interprofessionnelle nationale avicole (FINA), créée en 2023, se donne pour mission de représenter les intérêts des aviculteurs auprès des autorités gouvernementales et des organismes internationaux, d'améliorer l'accès de ses membres à l'information et à la formation (sur les meilleures pratiques avicoles, les innovations technologiques, les normes sanitaires et les opportunités de marché), de renforcer leurs capacités (en production, gestion financière et marketing), de les aider à accéder à des financements ou des subventions pour développer leurs activités, de développer un réseau de contacts professionnels au sein de l'industrie avicole, et enfin d'améliorer l'accès des aviculteurs aux marchés locaux et internationaux grâce à des initiatives de promotion et des accords commerciaux. La FINA ambitionne de fédérer l'ensemble des acteurs de l'aviculture et de déployer son maillage territorial avec la mise en place de représentations (FIRA) dans les différentes régions du pays.

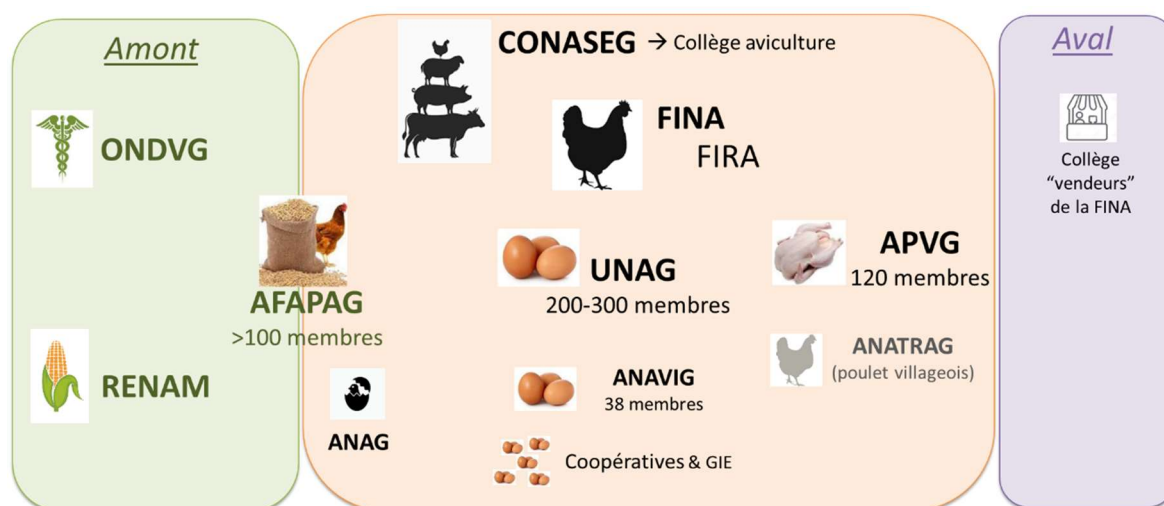


Figure 21. Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole en Guinée (Auteurs, 2024)

Comme son nom l'indique, l'Association nationale des aviculteurs traditionnels de Guinée (ANATRAG) représente les éleveurs traditionnels de poulet dit villageois. La filière avicole intensive comprend quant à elle quatre principales OP d'envergure nationale : l'Union nationale des aviculteurs de Guinée (UNAG), l'Association nationale des aviculteurs de Guinée (ANAVIG), l'Association nationale des producteurs de viande de volaille de Guinée (APVG) et l'Association des fabricants d'aliments pour animaux de Guinée (AFAPAG). L'UNAG et l'ANAVIG sont les deux plus anciennes et représentent surtout des éleveurs de poules pondeuses (cf. figure 22). L'AFAPAG est plus récente et entend regrouper les différents acteurs de la filière avicole autour du maillon essentiel qu'est l'alimentation pour volaille. L'APVG défend spécifiquement les intérêts des producteurs de viande de volaille.

	UNAG	ANAVIG
Année de création	1996	2009
Siège	Coyah (Km 36)	Coyah (Wonkifon)
Nombre, profils des membres et dynamiques récentes	152 adhérents en 2017 dont 13% de femmes : 98 producteurs, 15 fabricants d'aliments, 18 revendeurs de poules et d'œufs, 15 techniciens ou vétérinaires et 6 fournisseurs d'intrants (TERO, 2018) 200 à 300 membres en 2024, essentiellement des éleveurs de pondeuses et fabricants d'aliments - Forte baisse du nombre de membres actifs suite à l'épidémie de grippe aviaire et l'augmentation des coûts des aliments	67 adhérents en 2017 dont 6% de femmes : 58 producteurs, 1 fabricant d'aliments et 7 techniciens ou vétérinaires (TERO, 2018) 38 membres en 2024, surtout des éleveurs (pondeuses et coquelets), de taille variable (500 à 10 000 pondeuses) - Parmi les 38 membres, 8 n'ont pas redémarré leur activité suite à la grippe aviaire de 2022
Activités de l'OP et services proposés aux membres	- Globalement peu d'activités actuellement en dehors du partage d'informations entre membres et de leur mise en lien avec des vétérinaires privés - Dans le passé, quelques formations auprès de partenaires internationaux tels que la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA) au Maroc et l'ONG Winrock International	- Installation en cours d'une petite usine de fabrication d'aliments mutualisée entre les membres (projet d'achat groupé de matières premières) - Commande de 40 tonnes de maïs à prix subventionné en 2024 - Formation et projet pilote soutenu par la FAO sur la production de maïs (15 ha prévus en 2025)

Figure 22. Principales caractéristiques des deux organisations nationales d'éleveurs de poules pondeuses (Auteurs, 2024)

Les couvoirs se sont également regroupés dans l'Association nationale des accoucheurs de Guinée (ANAG). Plus en amont de la filière avicole, on note l'existence du RENAM, un réseau national créé en 2020 afin de regrouper les acteurs de la filière maïs, et qui cherche notamment à accroître les débouchés et synergies avec la filière avicole. L'ONDVG regroupe les vétérinaires publics et privés et veille au respect de l'éthique dans l'exercice de la profession. En aval de la filière (commerçants, restaurateurs, etc.), le niveau de structuration est limité. La FINA dispose d'un collège représentant les vendeurs.

Les organisations socioprofessionnelles du secteur avicole guinéen apparaissent donc nombreuses. La documentation ainsi que les entretiens réalisés avec certaines d'entre elles indiquent qu'elles sont relativement peu coordonnées entre elles, même si des actions conjointes de plaidoyer ont pu avoir lieu dans le passé auprès des autorités (par exemple sur la question des importations de poulet congelé ou celle du développement des couvoirs locaux). En 2024, la FINA s'est mobilisée pour proposer aux provendiers l'achat de maïs importé à un prix subventionné par le gouvernement guinéen. Des formations techniques ont également été proposées aux membres de certaines OP avec l'appui de PTF tels que la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole au Maroc. En dehors de ces formations, il faut souligner que la plupart des OP n'offrent pas encore de services concrets à leurs membres tels que l'achat collectif d'intrants ou la commercialisation groupée des produits.

On note l'existence, plus à la base, de diverses coopératives et groupements d'intérêt économique (GIE), plus à caractère économique que syndical, mais qui restent à mieux identifier et dénombrer. Dans son diagnostic en 2018, TERO notait que ces OP de base apparaissaient assez fonctionnelles, offrant de réels services à leurs membres en termes d'accès aux intrants et de conseils/échanges techniques, comme par exemple l'Union des

producteurs avicoles de Labé (UPAL) ou l'Union préfectorale des aviculteurs de N'zérékoré (UPAN'Z). Lors de notre étude, nous avons rencontré une coopérative féminine impliquée dans la fabrication d'aliment à Wonkifon (préfecture de Coyah). Créée en 2018, cette coopérative compte une dizaine de membres, qui sont pour la plupart des commerçantes de matières premières pour l'alimentation animale, et vise un objectif d'autonomisation des femmes à travers la génération de revenus via la fabrication d'aliment.

Les relations entre ces diverses OP et l'administration demeurent limitées, avec un manque général de confiance vis-à-vis des cadres et services techniques de l'Etat, notamment suite à la dernière épidémie de grippe aviaire et les retards pris dans la mise en place de soutiens aux éleveurs pour se relever de cette crise.

Enfin, l'enquête auprès des éleveurs montre que les organisations socioprofessionnelles nationales ne pas toujours représentatives des différents types d'aviculteurs, particulièrement ceux installés dans l'intérieur du pays :

- Au sein de l'échantillon de 94 éleveurs enquêtés, 41% ne sont affiliés à aucune OP avicole.
- Parmi les principales interprofessions et OP auxquelles les éleveurs sont affiliés, on trouve la FINA / FIRA (41% des éleveurs) et la CONASEG (38%). Seule une petite minorité des éleveurs interrogés adhèrent aux autres OP : ANAVIG (4%), APVG (2%), AFAPAG (2%) et UNAG (1%). Deux éleveurs ont également cité respectivement le Club des amis des animaux (CAA) et l'Association des femmes avicultrices et fabricants d'aliment de Coyah.
- Dans les régions de Kankan, Faranah et Labé, tous les éleveurs enquêtés sont affiliés à au moins une OP. Les régions de Kindia et Mamou présentent des niveaux d'affiliation intermédiaires (autour de 50-55% des éleveurs). Peu d'éleveurs sont affiliés dans les régions de Boké et Nzérékoré (moins de 15%).

3.1.4. Les structures de pilotage, d'appui et d'encadrement

La DNAPA

Issue de la fusion de deux directions (Direction nationale des productions et industries animales et Direction nationale de l'alimentation et de l'hydraulique pastorale), la DNAPA est l'une des directions nationales du MAGEL. Elle est chargée de la coordination des activités de production animale à travers ses différentes divisions techniques. Ses interventions dans le secteur avicole se limitent essentiellement aux programmes de développement que la DNAPA coordonne pour le compte des PTF, en particulier la FAO, avec en 2024 un projet pilote visant à impliquer directement des OP et groupements d'aviculteurs (dont l'ANAVIG) dans la production de maïs. Selon les informations publiées sur le site internet du MAGEL en octobre 2022, la DNAPA était également en charge de recevoir les dossiers de demandes de prêt à taux zéro des aviculteurs frappés par la grippe aviaire, dans le cadre du plan de relance de la filière avicole.

La DNSV et ses démembrements

Les principales missions de la DNSV ont trait à la surveillance et au contrôle des maladies animales, à la sensibilisation et la formation des éleveurs, et à la gestion des épidémies. Il n'y a pas de stratégie nationale vétérinaire dédiée à l'aviculture, ni de législation adaptée à l'aviculture intensive (cf. section 2.6.5), ce qui limite la capacité de la DNSV à s'appuyer sur la loi pour prendre des mesures et faire des arbitrages sur les aspects sanitaires. L'absence d'outil de suivi des élevages avicoles rend difficile l'identification des causes des problèmes sanitaires. Il existe peu de liens directs entre les aviculteurs et les services vétérinaires. Les éleveurs sont mal recensés et localisés. Ils ne s'adressent généralement aux services vétérinaires que lors des crises sanitaires, donc souvent trop tard. Sur le terrain, la DNSV manque de capacités et moyens pour contrôler la qualité des produits vétérinaires disponibles dans les officines et vendues aux éleveurs.

Les DRAE et DPAE

Les DRAE et les DPAE sont des structures déconcentrées du MAGEL chargées de mettre en œuvre localement la politique nationale, les programmes nationaux d'appui et la réglementation en matière d'agriculture et d'élevage. A travers leur section élevage, elles sont responsables du suivi et de l'accompagnement des opérateurs de la filière avicole au niveau de la base. Les 33 sections préfectorales de l'élevage sont représentées par des postes d'élevage au niveau des différentes communes. Dans la pratique, l'appui des services étatiques aux aviculteurs est extrêmement limité, notamment en raison du manque de moyens humains, financiers et logistiques. Les agents affectés dans les postes d'élevage font bien souvent de la prestation de services payante aux éleveurs, au même titre que des vétérinaires et techniciens privés.

Les structures de recherche et d'enseignement

Placé sous la coordination du MAGEL, l'Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG) est le principal institut chargé de la R&D agricole. Ses travaux de recherche portent sur i) les productions végétales, animales, forestières, piscicoles et leur transformation agro-alimentaire et agro-industrielle ; ii) la préservation et l'amélioration des ressources naturelles concernées par ces productions ; (iii) les exploitations agricoles et leur environnement humain et socio-économique. Il n'y a pas de travaux récents concernant spécifiquement le secteur avicole.

Le système de formation de techniciens de l'élevage repose sur deux instituts supérieurs qui forment des ingénieurs et des vétérinaires - l'Institut supérieur agronomique et vétérinaire (ISAV) de Faranah et l'Institut supérieur des sciences et de la médecine vétérinaire (ISSMV) de Dalaba - ainsi que quatre instituts techniques qui forment des techniciens supérieurs - les Ecoles nationales d'agriculture et d'élevage (ENAE) de Koba, Tolo, Kankan et Macenta. Ce système est complété par un centre spécialisé en élevage, le Centre de formation de l'élevage de Labé (CFEL), qui offre des modules de remise à niveau des cadres de l'élevage et des formations techniques continues à divers acteurs du secteur (TERO, 2018).

Le LCVD

Ce laboratoire vétérinaire est rattaché au MAGEL. Ses principaux axes de travail sont l'hygiène alimentaire (alimentation animale) et la santé animale (pathologies). Ses missions sont de i) diagnostiquer les maladies d'importance économique ; ii) assister les élevages dans le maintien d'un bon environnement sanitaire et la réponse aux maladies de leur cheptel ; et iii) suivre l'état sanitaire des fermes d'élevage et des cheptels (TERO, 2018). Comme d'autres institutions publiques, le LCVD manque de moyens humains (suite aux nombreux départs en retraite) et matériels (consommables, réactifs, etc.), ce qui ne lui permet pas de couvrir toutes les maladies aviaires. Le laboratoire reçoit peu de prélèvements venant des élevages avicoles (cf. section 2.6.4) et il n'y a pas de système de rétro-information vers les éleveurs concernant les résultats des prélèvements. Par ailleurs, le laboratoire dispose d'équipements et de réactifs sur le volet santé animale, mais pas pour l'analyse des aliments.

3.2. Caractérisation technique et économique des élevages de pondeuses

Niveau d'ancienneté des exploitations avicoles

- Au sein de l'échantillon de 94 éleveurs, le plus ancien s'est installé en 1989 et le plus récent en février 2024. Plus de la moitié des éleveurs interrogés se sont installés entre 2011 et 2020, et environ un quart depuis 2021.
- Comme l'indique la figure 23, le nombre de nouvelles installations en poulet de chair semble plus régulier dans le temps que pour les poules pondeuses. A noter que 36% des éleveurs interrogés se sont installés après 2020, mais aucun depuis septembre 2023.

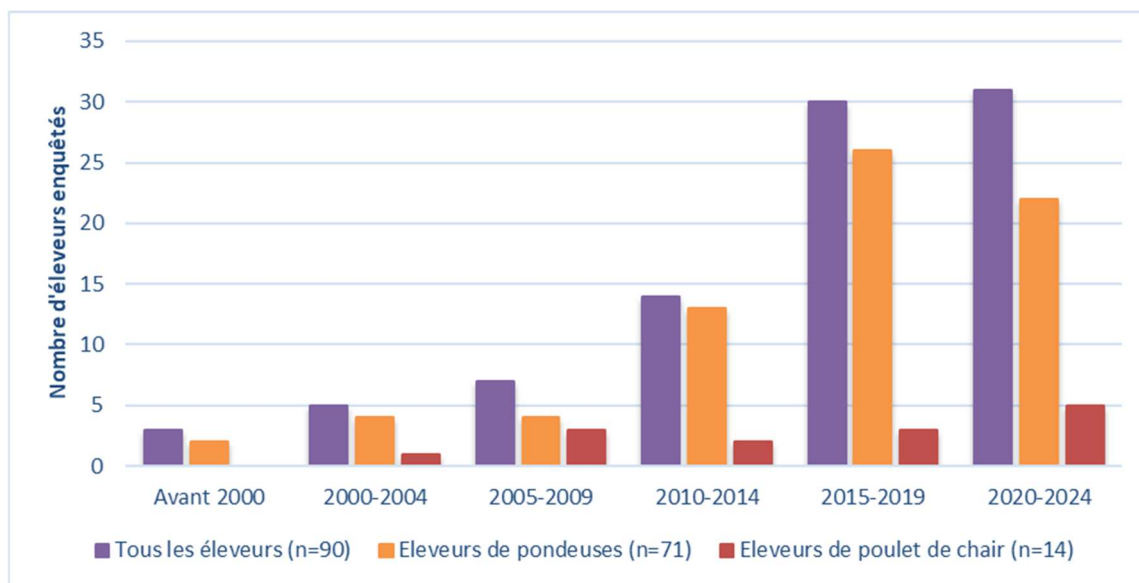


Figure 23. Période d'installation des éleveurs enquêtés, par type d'élevage (Auteurs, 2024)

Nature des infrastructures disponibles

D'après les observations conduites auprès de 94 éleveurs (tous types d'élevage confondus) :

- La majorité des éleveurs dispose de lieux de stockage, qu'il s'agisse des produits finis ou des intrants. Les chambres froides sont en revanche extrêmement rares.
- Dans de nombreux cas, il n'y a pas de bâtiment spécifique au démarrage (poussinière). Les phases de démarrage et croissance se font alors dans le même bâtiment. Seulement un quart des éleveurs de pondeuses disposent d'une poussinière.
- Plus de la moitié ont un atelier de fabrication d'aliments, ce qui reflète l'importance de l'autoproduction d'aliments pour volaille dans les élevages intensifs guinéens. Ce taux monte même à 60% pour les éleveurs de pondeuses.
- En ce qui concerne le volet sanitaire, 62% des élevages enquêtés disposent d'un bâtiment dédié à l'isolement des sujets malades.
- La plupart disposent de bâtiments pour le logement du personnel.
- Une large majorité des éleveurs (88%) combinent au moins 4 des infrastructures listées dans la figure 24.

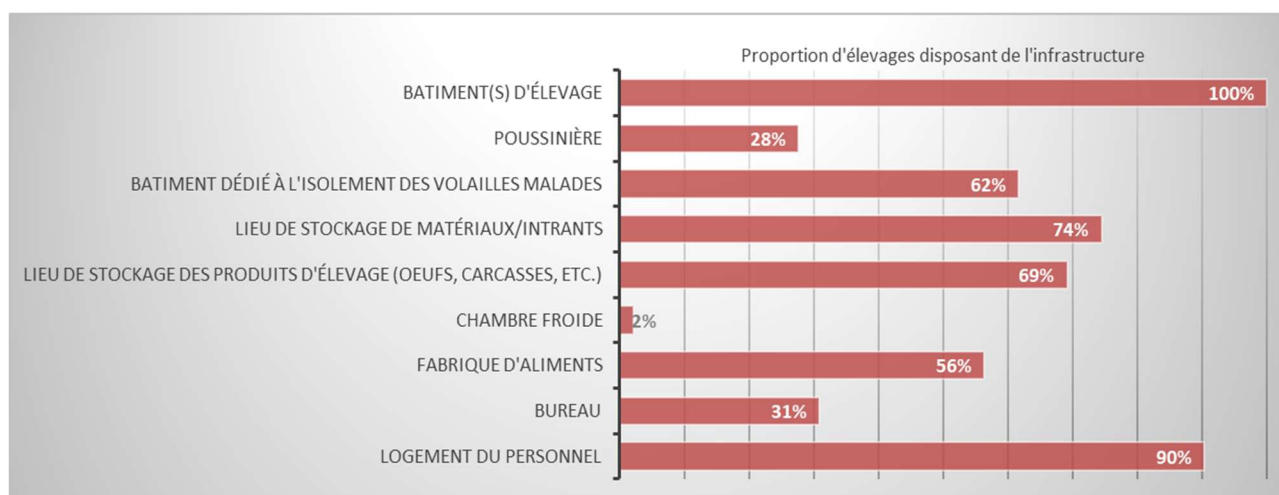


Figure 24. Types d'infrastructures dont disposent les élevages avicoles enquêtés (Auteurs, 2024)

Type et qualité des bâtiments/équipements d'élevage

- Seuls 8% des élevages de pondeuses sont en cages / batterie, les autres étant tous au sol (aucun élevage de plein air). Les élevages en batterie sont généralement plus gros (moyenne supérieure à 15 000 pondeuses, contre moins de 4 000 pour ceux au sol).
- Quel que soit le type d'élevage (poulet de chair, pondeuses ou autre), près des deux tiers des enquêtés ont des bâtiments semi-ouverts et grillagés (avec des murs jusqu'à mi-hauteur et/ou des murs pleins sur deux côtés). Le tiers restant ont des bâtiments ouverts grillagés (sans murs). Aucun des éleveurs enquêtés n'a de bâtiment fermé (avec des murs pleins).
- 83% des éleveurs de pondeuses ont des bâtiments d'élevage en parpaings (ciment) et 17% utilisent des matériaux locaux.
- L'orientation des bâtiments d'élevage est jugée satisfaisante par nos enquêteurs pour plus de 80% des éleveurs enquêtés.
- Parmi les élevages au sol de pondeuses, 95% utilisaient une litière (copeaux de bois) au sol au moment de la visite.
- Seuls 3% des éleveurs enquêtés ont installé des ventilateurs dans leurs bâtiments d'élevage. Tous les autres utilisent la ventilation naturelle/statique. Aucun autre système de ventilation ou refroidissement (climatisation, pad cooling²⁷) n'a été identifié lors de l'enquête. Les bâtiments sont généralement implantés très proches les uns des autres, ce qui gêne la circulation d'air en système statique (TERO, 2018).
- Seulement deux tiers des élevages de pondeuses enquêtés présentaient des pèdiluves à l'entrée des bâtiments d'élevage.
- La distribution des aliments se fait manuellement pour 96% des éleveurs enquêtés. Les systèmes de distribution automatiques concernent surtout des gros élevages de pondeuses (plus de 8 000 têtes).
- Seulement 3% des élevages de pondeuses sont équipés de systèmes automatiques de récupération des œufs.

Financement des exploitations avicoles

- Le niveau médian d'investissement initial est autour de 75 millions GNF (soit 7 800 € environ) pour l'ensemble de l'échantillon (94 éleveurs). 40% des éleveurs déclarent avoir investi plus de 100 millions GNF (10 400 €), 22% entre 50 et 100 millions GNF

²⁷ Le pad cooling est un système de refroidissement généralement constitué de panneaux alvéolés, en cellulose ou en plastique, qui sont placés aux entrées d'air et dans lesquels circule de l'eau.

(5 200 à 10 400 €) et 37% moins de 50 millions GNF. La tranche la plus haute (plus de 500 millions GNF engagés, soit plus de 52 000 €) regroupe 13% des éleveurs.

- Les différences régionales sont notables, avec les éleveurs avicoles de Boké et Kindia qui présentent souvent des tranches d'investissements hautes (au-delà de 100 millions GNF, voire 500 millions GNF pour au moins 20% d'entre eux), des situations intermédiaires à Kankan et Nzérékoré (médiane autour de 80 millions GNF) et des investissements initiaux plus faibles à Labé, Mamou et Faranah (médiane de 45 millions GNF).
- L'origine des fonds pour l'investissement initial provient, pour 78% des éleveurs enquêtés, de leur épargne / fonds propres, et ce de manière exclusive. Si l'on tient compte de ceux qui ont combiné leurs fonds propres avec d'autres sources, on obtient un total de 83% des éleveurs. Parmi ces autres sources, on trouve, par ordre de fréquence de citation : les prêts familiaux (12% des éleveurs), les prêts bancaires (4%), les co-investisseurs (3%) et quelques rares financements par des projets de développement.

Niveau de formation des éleveurs et nombre d'employés

- Dans 27% des élevages enquêtés, les chargés de production et/ou chefs d'équipe ont une formation de technicien agricole ; 22% disposent d'une formation vétérinaire. Parmi les autres formations recensées ayant un lien avec le secteur agricole, on trouve 3% d'ingénieurs zootechniciens, 3% d'autres ingénieurs (agronome, agroforestier ou génie rural) et près de 13% d'éleveurs disposant de formations techniques et/ou supérieures sans lien direct avec le secteur (sociologie, ingénieur des mines, administration publique, etc.).
- Parmi les 75 éleveurs de pondeuses, près de la moitié des chargés de production / chefs d'équipe disposent d'une formation de technicien agricole ou de vétérinaire (cf. figure 25).

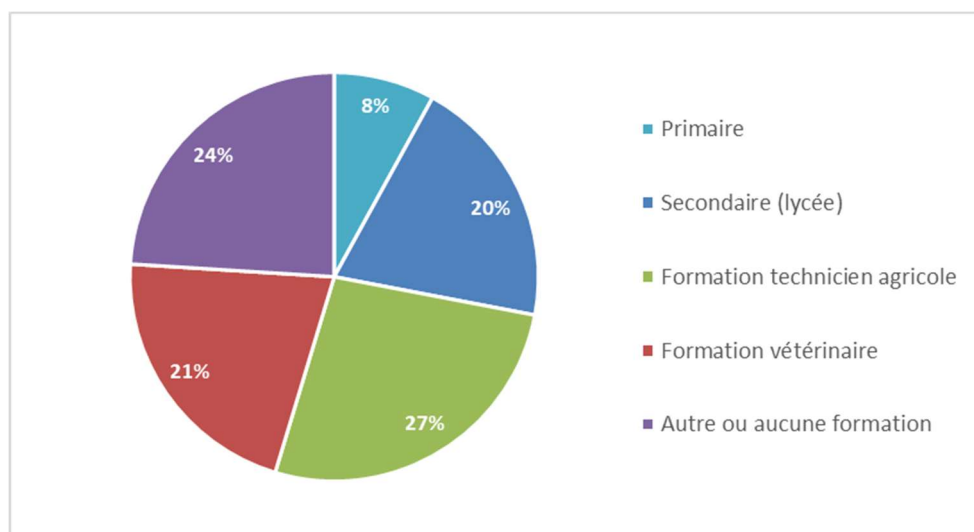


Figure 25. Répartition des éleveurs de pondeuses enquêtés selon le niveau de formation du chargé de production / chef d'équipe (Auteurs, 2024)

- Une large majorité des élevages enquêtés (97%) emploient au moins un salarié ; 16% des exploitations n'ont qu'un seul salarié ; près des deux tiers (64%) en ont 2 à 5 ; 11% emploient entre 5 et 10 personnes et seulement 6% en emploient plus de 10. La valeur médiane se situe à 3 salariés.
- Le nombre de techniciens spécialisés en aviculture (avec une formation spécifique ou des expériences significatives) varie entre 0 et 3 par exploitation sur l'ensemble de l'échantillon (94 éleveurs).

Accès au foncier, à l'eau et à l'électricité

- Quel que soit le type d'élevage, environ 80% des éleveurs enquêtés sont propriétaires du terrain qu'ils occupent. Les 20% restant sont en majeure partie locataires, à de rares exceptions près (prêt d'un bâtiment, exploitation située sur le domaine de l'Etat).
- Le montant mensuel des locations se situe autour de 500 000 GNF en moyenne (un peu plus de 50 €), avec néanmoins d'importants écarts selon les éleveurs (200 000 à 4 millions GNF).
- L'eau utilisée sur les exploitations provient en très large partie de forages ou puits (97% des élevages de pondeuses enquêtés). Seuls 3% ont recours à un pompage de surface (cours d'eau). Aucun n'a accès au réseau (robinet), contrairement à certains des éleveurs de poulet de chair enquêtés.
- Moins de la moitié des élevages enquêtés (44%) déclarent être connectés au réseau électrique. La proportion d'élevages connectés au réseau est largement plus importante parmi les éleveurs de chair (64%) que parmi ceux qui élèvent des pondeuses (39%).
- Les différences entre régions en termes d'accès au réseau électrique sont notables, les éleveurs de Kindia et Kankan étant les mieux desservis (cf. figure 26).

Boké (n=13)	Faranah (n=11)	Kankan (n=9)	Kindia (n=35)	Labé (n=9)	Mamou (n=8)	Nzérékoré (n=9)
0%	9%	67%	77%	11%	38%	33%

Figure 26. Proportion d'éleveurs enquêtés ayant accès au réseau électrique, par région (Auteurs, 2024)

Génétique, renouvellement du cheptel, durée et nombre de cycles de production

- La principale race élevée, par 78% des éleveurs enquêtés, est Isa Brown. Les autres races mentionnées sont Novobrown (9% des éleveurs), Hy-line Brown (7%), Bovans Brown (3%) et Lohmann (1%). Aucun des éleveurs enquêtés n'a cité les races suivantes : Hissex, Tetra, H&N.
- Dans 100% des cas, les éleveurs de pondeuses achètent des poussins d'un jour (et non des sujets de 4 semaines ou des poulettes prêtes à pondre). A noter néanmoins que l'un des éleveurs enquêtés, qui fait partie des très gros élevages (18 000 sujets), produit uniquement des poulettes prêtes à pondre : les poules sont transférées vers un autre élevage à la fin de la phase de croissance, après 18 semaines.
- Tous types d'élevages confondus, 48% des éleveurs enquêtés déclarent s'approvisionner en poussins de 1 jour auprès des couvoirs locaux, 39% achètent des poussins importés et 13% ont recours aux deux types d'approvisionnement (couvoirs locaux et imports). 55% des éleveurs de pondeuses achètent des poussins aux couvoirs locaux (de manière exclusive ou en alternant avec des poussins importés). L'achat de poussins exclusivement importés est comparativement plus fréquent parmi les éleveurs de pondeuses (45% d'entre eux) que ceux de poulet de chair (29%).
- Le prix moyen des poussins s'établit à 13 805 GNF l'unité (soit environ 1,45 €) pour l'ensemble de l'échantillon et quel que soit le mode d'approvisionnement (local ou importé). Il est plus faible pour les élevages de chair (11 700 GNF) que pour ceux de pondeuses (14 800 GNF). Pour les poussins de pondeuses, le prix moyen est similaire que les poussins soient importés ou issus de couvoirs locaux. Il faut cependant noter que le prix des poussins importés peut varier fortement en fonction du taux de change.
- La taille des commandes (nombre de poussins commandés par lot) est en moyenne de 3 070 poussins, tous types d'élevage confondus, et 3 300 pour les élevages de pondeuses. Elle varie énormément d'un élevage à l'autre : d'une centaine de poussins seulement à plusieurs dizaines de milliers. La valeur médiane s'établit à 1 275 poussins par lot (ce qui correspond à une dépense de 17,6 millions GNF ou environ 1 850 € par commande).

- La durée moyenne des cycles est de 80 semaines (près de 18 mois et demi) pour les élevages de pondeuses enquêtés, avec un cycle de démarrage de 54 jours, une phase de croissance de 11 semaines et un cycle de ponte de 61 semaines. La ponte démarre donc en moyenne vers la 19^{ème} semaine et les poules sont réformées après 14 mois de ponte, vers 18-19 mois d'âge, mais cela varie beaucoup d'un éleveur à l'autre (cycle total de 12 à 33 mois), en lien avec la performance de ponte mais aussi les opportunités et prix de vente des poules réformées.
- Dans le contexte actuel (problèmes sanitaires récurrents, coût élevé de l'aliment, instabilité socio-politique, etc.), les éleveurs de pondeuses pratiquent rarement plus de deux bandes simultanément : d'après l'enquête, seuls 13% des éleveurs conduisent trois bandes simultanées ou plus ; ils sont 62% à ne conduire qu'une seule bande et 24% à en conduire deux à la fois. Le nombre moyen de bandes simultanées est 1,5.
- Le coût des poussins, pour un élevage moyen de 4 500 pondeuses, est proche de 67 millions GNF (7 000 €) par cycle (sans inclure les coûts de transport jusqu'à la ferme et sans tenir compte de la mortalité avant ponte), et de 42 millions GNF (4 400 €) par an si l'on tient compte de la durée moyenne du cycle et d'un vide sanitaire de quelques semaines.

Alimentation

- Sur l'ensemble de l'échantillon (94 éleveurs), les aliments proviennent majoritairement de l'autoproduction, parfois combinée avec d'autres sources : 56% des éleveurs auto-produisent leur aliment de démarrage et 66% celui de croissance. Un peu plus d'un tiers des éleveurs déclarent acheter ces aliments à des fabricants locaux. Le recours aux aliments importés ne concerne que les aliments de démarrage et une minorité d'éleveurs (13%).
- La situation spécifique des 75 éleveurs de pondeuses enquêtés est présentée dans la figure 27. Une majorité d'entre eux auto-produisent l'aliment (entre 61 et 71% des éleveurs selon la phase et le type d'aliment), qu'ils combinent ou non avec des achats aux fabricants locaux.

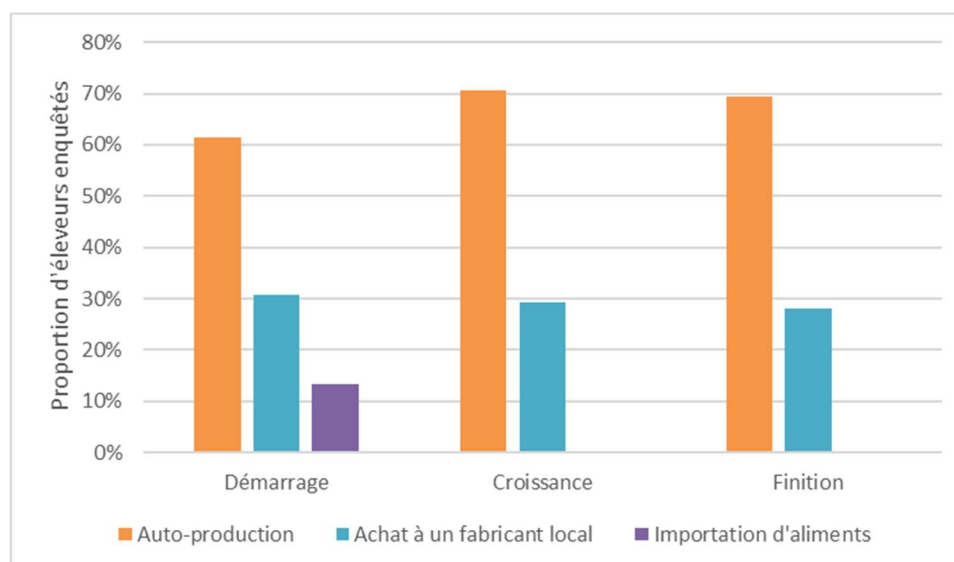


Figure 27. Provenance des aliments utilisés par les éleveurs de pondeuses enquêtés, selon le stade de production (Auteurs, 2024)

- La quantité d'aliment utilisée par les éleveurs de pondeuses enquêtés s'établit autour de 48,8 kg par tête en moyenne sur l'ensemble du cycle de production, dont 1,6 kg en phase de démarrage (3% de la consommation de la poule sur son cycle de vie), 5,2 kg en phase de croissance (11%) et 48 kg lors de la finition (86%).
- Le coût de revient ou prix d'achat des aliments par les éleveurs enquêtés varie de manière importante au sein de l'échantillon : de 2 500 à 12 000 GNF par kg, en fonction

du type d'aliment (démarrage, croissance ou ponte/finition), du type de production (chair ou œufs) mais certainement aussi du mode d'approvisionnement (autoproduction, achat à un fabricant local ou import).

- Le prix moyen des aliments de démarrage est de 5 800 GNF par kg (0,6 €/kg) sur l'ensemble de l'échantillon (tous types d'élevage confondus) mais il est nettement plus élevé pour les poulets de chair (7 980 GNF/kg) que pour les pondeuses (5 550 GNF/kg). Il est en de même pour l'aliment de croissance : 4 900 GNF/kg (0,5 €/kg) sur l'ensemble de l'échantillon, 6 680 GNF/kg en poulet de chair et 4 740 GNF/kg en pondeuse. L'aliment de ponte coûte en moyenne 4 915 GNF/kg.
- La figure 28 fournit une estimation des coûts d'alimentation par tête et pour un élevage de 4 500 poules pondeuses, sur un cycle complet. Le coût par tête est proche de 240 000 GNF (25,3 €) et le coût par cycle de l'aliment est de l'ordre de 1,1 milliard GNF (soit près de 114 000 €).

Phase	Quantité d'aliment par tête (kg)	Prix moyen de l'aliment (GNF/kg)	Coût par tête (GNF)	Coût par cycle pour 4500 pondeuses (GNF)
Démarrage	1,6	5 550	8 880	39 960 000
Croissance	5,2	4 740	24 648	110 916 000
Ponte	42	4 915	206 430	928 935 000
Total	48,8		239 958	1 079 811 000

Figure 28. Estimation du coût de l'aliment pour un élevage de pondeuses de taille moyenne (Auteurs, 2024)

Suivi technique et santé animale

- Pour le suivi sanitaire de leur élevage, près de 45% des aviculteurs enquêtés font appel à un vétérinaire privé, et environ 40 à 45% à un technicien d'élevage (sans diplôme vétérinaire). Moins de 4% d'entre eux mentionnent un suivi par un vétérinaire du service public. Environ 10% des éleveurs disent qu'ils se chargent eux-mêmes de ce suivi ou font confiance à leur volailler. Ces proportions sont similaires quelle que soit le stade de production (démarrage, croissance, ponte ou finition).
- Les entretiens qualitatifs avec des éleveurs de pondeuses indiquent que les prestataires privés ont généralement un contrat de suivi sur une période donnée et interviennent ensuite à la demande de l'éleveur.
- Le coût du conseil sanitaire est très variable selon les types d'élevage et la phase concernée. Il est nul pour les éleveurs assurant eux-mêmes ce suivi et peut aller, d'après l'échantillon de 94 éleveurs, jusqu'à 76 millions GNF (soit 8 000 €) pour la seule phase de ponte dans les plus gros élevages de pondeuses. Tous types d'élevage confondus, la moyenne des dépenses de conseil sanitaire est de 13,9 millions GNF (1 460 €) sur un cycle de production. La valeur médiane, plus significative compte tenu de la forte dispersion des résultats, est de 6 millions GNF (630 €).
- Les cycles de production étant beaucoup plus courts et la taille des élevages plus modeste, les élevages de poulets de chair présentent des coûts de suivi sanitaire par cycle 4 à 5 fois plus bas que ceux des élevages de pondeuses. Rapportés en moyenne annuelle, ces différences s'estompent quelque peu mais les dépenses de suivi en pondeuses restent plus élevées, de l'ordre de 10,9 millions GNF par an, soit environ 1 160 € (cf. figure 29)²⁸.

²⁸ Les estimations sont basées sur les hypothèses et approximations suivantes : deux bandes par an pour les poulets de chair ; cycle moyen de 18 mois pour les pondeuses, sans tenir compte de la superposition éventuelle des cycles (c'est-à-dire, une seule bande à la fois).

Eleveurs de poulet de chair			Eleveurs de pondeuses	
	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle
Démarrage	1,3	2,6	3,5	2,3
Croissance	1,1	2,2	3,5	2,3
Ponte ou finition	1,3	2,6	9,5	6,3
Total	3,7	7,4	16,5	10,9

Figure 29. Comparaison des coûts moyens estimés de suivi sanitaire des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024)

- 93% des éleveurs de pondeuses enquêtés déclarent avoir un plan de prophylaxie. Néanmoins, l'observation des plans disponibles lors de l'enquête indique que ces plans ne sont formalisés par un document à jour que dans environ un quart des cas seulement. Il s'agit surtout de plans de prophylaxie standards pour poules pondeuses, pas forcément adaptés aux conditions locales ou à l'historique de vaccination des poussins importés, qui est inconnu des éleveurs.
- La figure 30 indique les différents types de produits vétérinaires administrés à chaque phase, et pour chacun, la proportion des éleveurs de pondeuses concernés. Tous les aviculteurs enquêtés déclarent utiliser des antibiotiques en phase de démarrage et de croissance. Parmi les autres produits les plus fréquemment cités, on note : i) l'utilisation quasi-systématique de vaccins en phase de démarrage, qui se poursuit lors de la croissance des volailles dans une grande majorité des élevages de pondeuses (93%) ; ii) l'utilisation de produits désinfectants par plus des trois quarts des éleveurs de pondeuses, avec une utilisation plus fréquente au démarrage (85%) que lors des stades suivants ; iii) l'usage très répandu de déparasitants, en particulier en phase de croissance et ponte ; iv) l'utilisation par au moins deux tiers des éleveurs de pondeuses d'autres produits vétérinaires, aux différentes phases : vitamines, anticoccidien et compléments hépato-protecteurs.
- D'après l'enquête, les principaux vaccins administrés sont ceux contre la maladie de Gumboro, la variole aviaire, diverses souches (B1, Ulster, etc.) de la maladie de Newcastle et la souche H120 de la bronchite infectieuse.

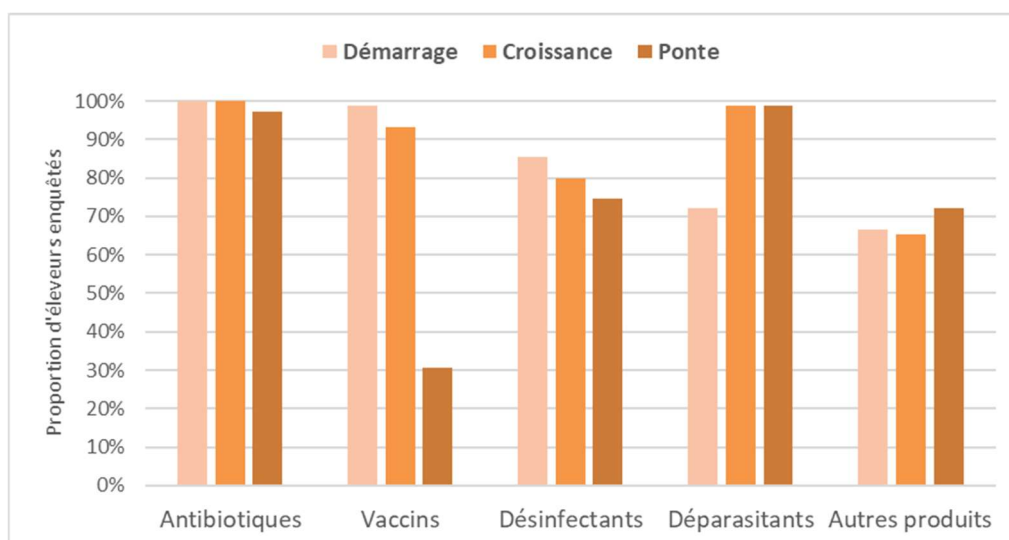


Figure 30. Proportion d'éleveurs de pondeuses utilisant les différents types de produits vétérinaires, par stade de production (Auteurs, 2024)

- Tous types d'élevage confondus, la moyenne des dépenses en produits vétérinaires est de 26,9 millions GNF (2 830 €) sur un cycle de production. On observe une très forte dispersion des coûts totaux estimés des produits vétérinaires au sein de

l'échantillon de 94 éleveurs, en lien avec le type d'élevage et les effectifs de volailles. On retient donc ici la valeur médiane de ces dépenses, qui est de 3,3 millions GNF pour la phase de démarrage, 3 millions GNF pour la phase de croissance et 7,5 millions GNF pour la ponte/finition, soit un coût total médian de 13,8 millions GNF (1 450 €).

- Comme pour les coûts de suivi-conseil sanitaire, ceux liés à l'achat des produits vétérinaires sont moindres dans les élevages de poulets de chair par rapport à ceux des pondeuses (cf. figure 31). Rapportés en moyenne annuelle, ils sont de l'ordre de 10 millions GNF (1 055 €) et 21,4 millions GNF (2 260 €) respectivement²⁹.

Eleveurs de poulet de chair			Eleveurs de pondeuses	
	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle	Moyenne par cycle	Moyenne annuelle
Démarrage	1,3	2,6	7,7	5,1
Croissance	1,4	2,8	7,4	4,9
Ponte ou finition	2,3	4,6	17,1	11,4
Total	5	10	32,2	21,4

Figure 31. Comparaison des coûts moyens estimés des produits vétérinaires des éleveurs enquêtés, par type d'élevage, en millions GNF (Auteurs, 2024)

- En termes d'accès à l'information, les éleveurs enquêtés affirment tous recevoir des informations sur les actualités avicoles (épidémies, rencontres, etc.) dans leur région. Leurs principales sources d'information, par fréquence de citation, sont les organisations de producteurs / interprofessions (citées par 61% des éleveurs enquêtés), suivies des services techniques de l'Etat (60%), des voisins et du « bouche-à-oreille » (57%) puis des vétérinaires (51%). Les fournisseurs (aliments, poussins) et les médias/radios ne sont cités que par une faible proportion d'éleveurs (moins de 12%).
- Selon les déclarations des éleveurs enquêtés, les principales maladies auxquelles ils ont été confrontés au cours des 5 dernières années (depuis 2019) sont de loin les pathologies respiratoires, mentionnées par les trois quarts des éleveurs de pondeuses (cf. figure 32)³⁰.
- Les éleveurs enquêtés semblent avoir été relativement peu affectés par les autres maladies aviaires fréquentes en Guinée : Gumboro, Newcastle et salmonellose sont chacune citées par moins de 15% d'entre eux.
- A noter la très faible proportion d'éleveurs (3%) déclarant avoir été confrontés à la grippe aviaire. Il y a sans doute deux raisons à cela : beaucoup des éleveurs frappés par l'épidémie de grippe aviaire n'ont pas encore relancé leur élevage (et n'ont donc pas été enquêtés) ; les éleveurs restent réticents à déclarer ce type de maladie, étant donné les conséquences possibles (abattage des volailles malades).
- 73% des éleveurs interrogés indiquent que leurs volailles étaient vaccinées lorsque les maladies se sont déclarées, ce qui semble corroborer les problèmes d'échecs vaccinaux mentionnés dans la section 2.6.
- 84% des éleveurs de pondeuses disent pratiquer un contrôle régulier de la qualité de l'eau consommée par leurs volailles. 72% d'entre eux ajoutent qu'ils traitent régulièrement cette eau.

²⁹ Estimations basées sur les mêmes hypothèses et approximations que pour les coûts de suivi sanitaire.

³⁰ Dans cette figure, les autres pathologies mentionnées par les éleveurs sont la coccidiose, les problèmes de paralysie et la bronchite infectieuse.

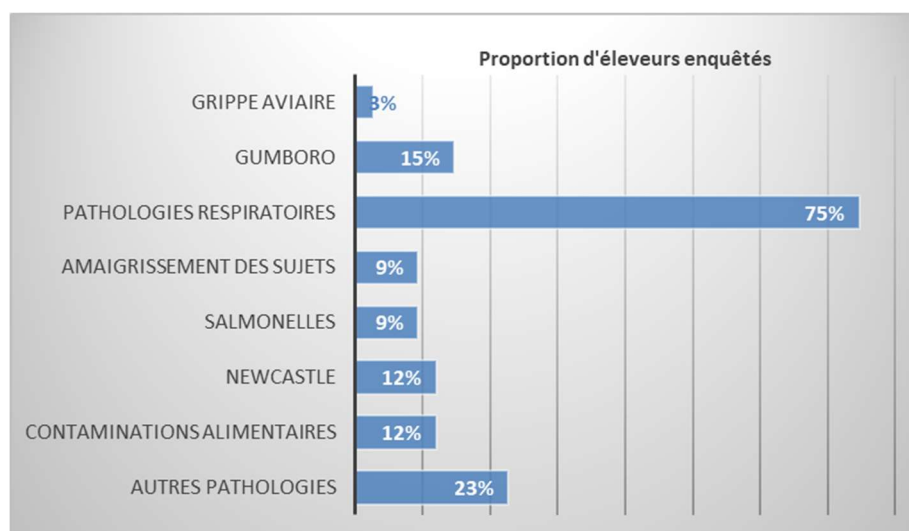


Figure 32. Pathologies aviaires auxquelles les éleveurs de pondeuses enquêtés ont été confrontés au cours des 5 dernières années (Auteurs, 2024)

Niveau de production des élevages et commercialisation des produits

- NB : peu de fermes enregistrent leurs données de production d'œufs de manière systématique. Les valeurs relevées sont exprimées en alvéoles, ce qui représente la part de production commercialisable et non la performance technique des lots (TERO, 2018).
- Sur la base des estimations de production journalière par les éleveurs, la production moyenne dans les élevages enquêtés est de 2 475 œufs par jour et par élevage, mais monte à plus de 3 000 œufs par jour en période de pic de ponte. Il existe évidemment d'énormes différences au sein de l'échantillon compte tenu des tailles très variables de cheptel : le plus gros éleveur produit jusqu'à 43 500 œufs par jour en pic de ponte, contre moins de 400 pour le plus petit.
- Le taux de ponte moyen³¹ est de 59%, avec un maximum à 88% et une valeur médiane à 61%. Cela correspond à une production moyenne de 215 œufs par an et par poule et un peu plus de 250 œufs par cycle (dans l'hypothèse d'un cycle de ponte de 14 mois).
- L'estimation par les éleveurs enquêtés de leur production commercialisable sur un cycle complet (en nombre d'alvéoles) donne les résultats suivants, à prendre néanmoins avec précaution compte tenu de l'absence de relevé systématique au niveau des fermes : 1,2 millions d'œufs par cycle en moyenne, avec un minimum de 75 000 œufs, un maximum de 20,7 millions d'œufs et une valeur médiane proche de 400 000 œufs.
- D'après les prix de vente par alvéole fournis par les éleveurs enquêtés (cf. figure 33), le prix moyen de l'œuf payé au producteur en 2024 est de 1 254 GNF (environ 0,13 €), soit un peu moins de 65% du prix moyen payé par le consommateur final (cf. section 2.5).

³¹ Les données disponibles dans le cadre de cette enquête ne permettent que de faire une approximation du taux de ponte, sur une base déclarative, en faisant le ratio entre le nombre d'œufs produits par jour « en moyenne » (et non en pic de ponte) et l'effectif de pondeuses au moment de l'enquête.

	Par alvéole	Par œuf
Moyen	37 620 GNF	1 254 GNF
Minimum	30 000 GNF	1 000 GNF
Maximum	45 000 GNF	1 500 GNF
Médian	38 000 GNF	1 267 GNF

Figure 33. Prix de vente des œufs par les éleveurs enquêtés (Auteurs, 2024)

- La majeure partie des éleveurs (94%) écoulent tout ou partie de leur production d'œufs via des grossistes (qui revendent ensuite à des détaillants). Si certains utilisent d'autres canaux de commercialisation, notamment via des détaillants, ils sont 47% à vendre uniquement à des grossistes. Environ un quart des éleveurs vendent aussi à des restaurants ou gargotes. La vente directe à des particuliers est plus rare (13% des éleveurs). Une très petite minorité écoulent une partie de leurs œufs via les supermarchés. Un seul des éleveurs enquêtés dispose de son propre point de vente (catégorie « autre » dans la figure 34).

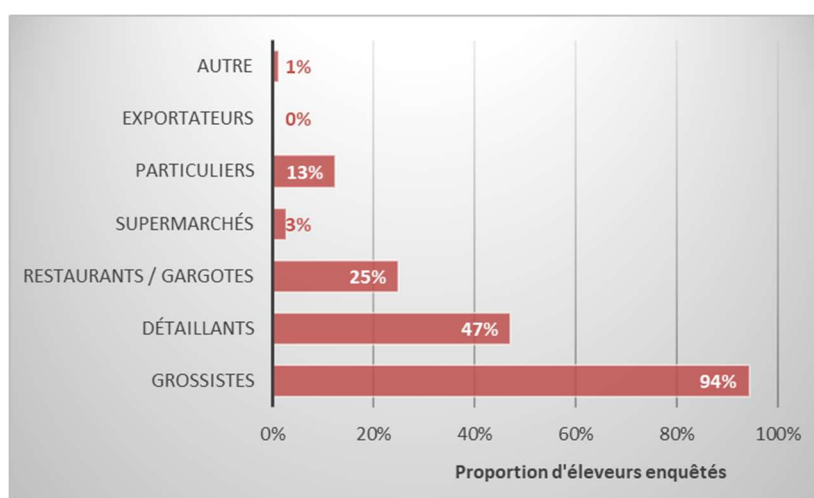


Figure 34. Principaux clients des éleveurs enquêtés pour la commercialisation des œufs (Auteurs, 2024)

- Concernant les modalités de commercialisation des œufs, 43% des éleveurs enquêtés livrent leur production aux clients, contre 17% qui vendent sur place, à la ferme, et 40% qui utilisent ces deux options en fonction des circonstances.
- L'âge moyen de réforme des pondeuses est de 80 semaines (18-19 mois), mais avec une forte variabilité au sein de l'échantillon (de 10-12 à 33-34 mois). Dans la vaste majorité des cas, c'est l'âge des sujets et/ou la baisse du taux de ponte qui entraîne la mise en réforme, mais pour une partie des éleveurs (16%), l'âge de réforme peut également être influencé par les opportunités de vente, ce qui corrobore le diagnostic de TERO en 2018 : certains producteurs choisissent de réformer leurs poules plus tôt ou plus tard que prévu (1-2 mois) afin de bénéficier d'un bon prix de vente.
- Les poules sont vendues en vif, sans pesage, généralement à des grossistes/collecteurs qui viennent chercher des lots à la ferme pour les revendre ensuite à des détaillants ou d'autres clients dans les centres urbains (TERO, 2018). Selon l'enquête, le prix moyen des poules réformées est de 36 500 GNF (3,8 €), avec une fourchette de prix comprise entre 20 000 et 60 000 GNF.
- Le fumier de volaille (issu des fientes déposées sur la litière) constitue un autre co-produit en élevage de pondeuses. Il est notamment vendu aux producteurs maraîchers. Sur un cycle de production, les éleveurs enquêtés récoltent en moyenne 1 700 sacs. Le sac est de contenance 50 kg mais, rempli de fientes, pèse réellement 35-40 kg (TERO, 2018). La production moyenne au cours d'un cycle est donc de 64 tonnes de fumier environ. Les quantités varient bien sûr fortement en fonction des effectifs et des

pratiques d'élevage (en particulier la fréquence de renouvellement de la litière, qui est habituellement de 3 mois). La valeur médiane se situe à 775 sacs (29 tonnes). Le prix de vente moyen d'un sac est d'environ 30 000 GNF (3,2 €).

Estimation du produit brut et de la valeur ajoutée brute

- Le produit brut est constitué des recettes tirées des ventes d'œufs et des co-produits (poules réformées et fumier). La valeur ajoutée brute (VAB) ou marge brute est obtenue après déduction des consommations intermédiaires ou charges courantes de l'année (intrants, services, etc.), sans tenir compte de l'amortissement des bâtiments et matériels d'élevage ni de la rémunération des facteurs de productions (terre, capital et travail). La VAB fournit une indication de l'efficacité technico-économique du processus de production.
- Hypothèses :
 - On réalise cette estimation pour un élevage moyen de 4 500 pondeuses sur un cycle complet, en tenant compte des durées moyennes observées dans l'échantillon (cycle total de 18,4 mois dont 14 mois de ponte) et d'un vide sanitaire de 2-3 semaines.
 - Pour le calcul des produits et des charges, on tient compte des valeurs moyennes ou médianes relevées dans l'enquête et croisées avec la bibliographie et les entretiens réalisés durant l'étude.
 - On tient compte d'un taux de mortalité des poules estimé à 17,5%, dont la moitié avant l'entrée en ponte (TERO, 2018), que l'on applique au produit brut tiré de la vente des œufs et des poules réformées.
 - Pour le calcul de la VAB, on a estimé les coûts de transport à 3% environ des postes liés à la vente d'œufs, l'achat de poussins et l'achat d'aliments. En dehors de ces trois coûts de transport, on ne tient compte que des charges principales pour lesquelles on dispose de données chiffrées : aliments, poussins, produits vétérinaires, frais de suivi technique/vétérinaire et énergie (éclairage et chauffage). On ne tient pas compte, par exemple, de l'apport en copeaux propres pour produire un sac de fumier, le prix des copeaux étant négligeable par rapport à celui de la fiente (TERO, 2018). De même, le coût de l'enlèvement du fumier, généralement à la charge de l'acheteur, n'est pas pris en compte.
 - Pour ramener à une année de production et permettre des comparaisons avec d'autres activités, notamment l'élevage de poulet de chair, on tient compte de la durée totale du cycle avec vide sanitaire (soit environ 19 mois) et des superpositions des cycles dans le temps, c'est-à-dire du nombre de bandes simultanées par élevage (moyenne de 1,5).
- Le produit brut annuel d'un élevage de 4 500 poules pondeuses est légèrement supérieur à 1,4 milliard GNF (cf. figure 35). La vente des œufs représente 87% des recettes, celle des poules réformées 10% et celle du fumier 3%.
- Le produit brut est absorbé en grande partie par les consommations intermédiaires, de sorte que la marge restante (la VAB) n'est que de 180 millions GNF par an environ (moins de 20 000 euros). L'aliment représente une part écrasante (plus de 80%) des charges courantes (cf. figure 36). L'achat des poussins de 1 jour ne représente que 6% de dépenses.

	En millions GNF	En Euros
Vente des œufs	1 228	129 295
Vente des poules de réforme	142	14 909
Vente des fientes	47	4 933
Produit brut (P)	1 417	149 138
Coût des poussins	69	7 225
Coût de l'aliment	1 023	107 682
Coût de suivi technique & vétérinaire	16	1 645
Coût des produits vétérinaires	31	3 211
Coût de transport (œufs, poussins, aliment)	70	7 326
Coût de l'énergie (éclairage/chauffage)	28	2 992
Consommations intermédiaires (C)	1 236	130 081
VAB (P-C)	181	19 057

Figure 35. Estimation de la valeur ajoutée brute annuelle d'un élevage de poules pondeuses de taille moyenne (Auteurs, 2024)

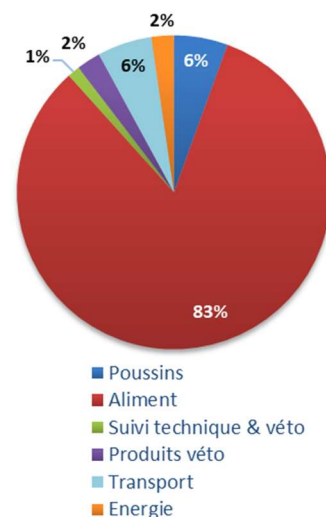


Figure 36. Structure des principaux coûts de production d'un élevage de poules pondeuses de taille moyenne (Auteurs, 2024)

Principales contraintes

- La figure 37 présente la perception des éleveurs de poules pondeuses des principales contraintes qu'ils rencontrent. La contrainte la plus fréquemment citée par les éleveurs enquêtés (78%) est l'accès à l'électricité. Ce n'est généralement pas une problématique majeure pour les gros opérateurs de la filière (ARI, 2024), qui disposent de solutions palliatives (via des groupes électrogènes) aux problèmes de coupures ou de faible intensité sur le réseau électrique.

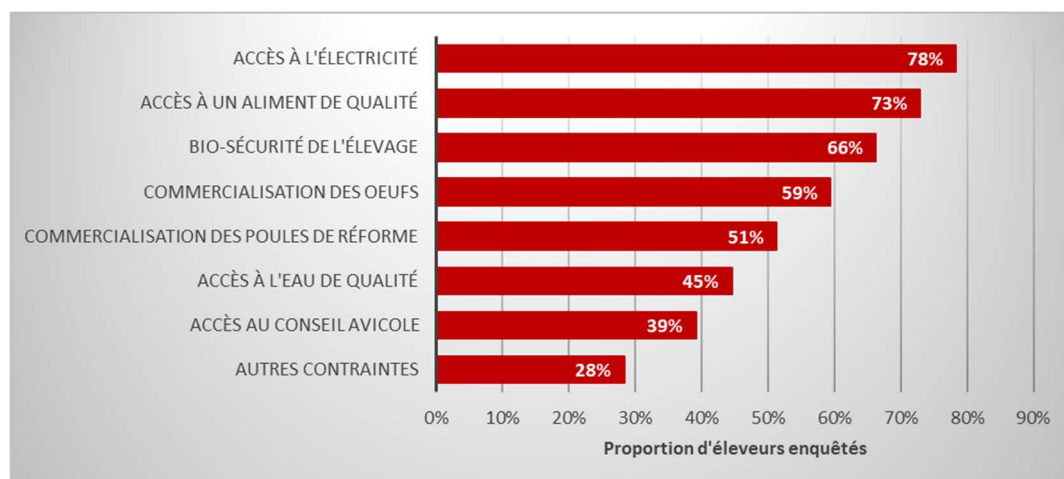


Figure 37. Priorisation des contraintes rencontrées par les éleveurs de poules pondeuses enquêtés (Auteurs, 2024)

- L'accès à un aliment de qualité est la deuxième contrainte la plus citée, suivie des problèmes liés à la biosécurité des élevages.
- Les difficultés de commercialisation des produits avicoles, qu'il s'agisse des œufs ou des poules de réformes, sont citées par plus de la moitié des éleveurs enquêtés. Ce résultat peut paraître surprenant compte tenu des conditions de marché actuelles en Guinée (accroissement de la demande, très faible concurrence des importations d'œufs, etc.). Les entretiens qualitatifs montrent que pour les œufs, c'est surtout la variabilité de la demande au cours de l'année qui pose problème aux éleveurs, conjuguée à l'absence de chaîne du froid et de possibilités de transformation. Il peut

ainsi y avoir mévente et perte d'une partie de la production. La faible taille des œufs produits peut également générer des baisses de prix et donc de revenu. Enfin, les producteurs locaux peuvent rencontrer des difficultés à livrer les œufs pendant la saison des pluies ; la demande baisse également lorsque certaines petites mines ferment (ARI, 2024).

- Il est intéressant de noter la perception des éleveurs par rapport à l'accès au conseil avicole, qui n'est considéré comme un problème que pour 39% d'entre eux.
- Parmi les autres contraintes mentionnées lors de l'enquête, on peut citer l'accès aux produits vétérinaires et au crédit, les difficultés de conservation des produits (pas de chambre froide), les contraintes logistiques liées à l'état des routes, et la mauvaise qualité des matières premières pour l'autoproduction d'aliment.

Perspectives

- A la question des prochains investissements qu'ils souhaitent réaliser, tous les éleveurs enquêtés (quel que soit le type d'élevage) répondent l'augmentation de leur cheptel. L'amélioration ou l'agrandissement des infrastructures ainsi que l'embauche de personnel supplémentaire sont également cités par quasiment tous les éleveurs.
- D'après l'enquête, un peu moins de 10% des éleveurs mentionnent d'autres projets d'investissement. Pour les éleveurs de poules pondeuses, il s'agit notamment de l'autoproduction d'aliment, la production de poussins, la modernisation des équipements (dont l'adduction en eau) et la diversification vers l'élevage de poulet de chair ou le maraîchage.

3.3. Evaluation des flux d'œufs et ovoproduits

La grande majorité des œufs de poule sur le marché guinéen sont produits localement, dans les élevages commerciaux/intensifs. Les œufs produits en élevage traditionnels/villageois sont quasi-exclusivement destinés à être couvés pour le renouvellement des cheptels.

Les importations d'œufs sont faibles et irrégulières. Elles ont connu un pic à plus de 900 tonnes en 2021, et un niveau moitié moindre en 2022 (cf. section 2.2.2). Leur part dans la disponibilité nationale d'œufs commercialisés représenterait 0 à 3% selon les années si l'on compare les données d'importations des douanes aux données de production disponibles sur FAOSTAT.

Si elles existent, les exportations d'œufs vers les pays frontaliers (Sierra Leone, Libéria ou autre) ne sont pas déclarées et non quantifiables (cf. section 2.2.2).

Il n'y a pas de données statistiques fiables pour estimer la production totale d'œufs issue des élevages intensifs en Guinée. Les quantités produites varient en fonction des sources, comme le montre la figure 38 : i) les séries fournies par FAOSTAT pour la catégorie « œufs de poule en coquille, frais » indiquent que la production actuelle serait de l'ordre de 30 000 tonnes par an³² ; ii) les statistiques de l'INS publiées en 2023, qui couvrent la période 2015-2022, indiquent des niveaux de production plus élevés, voire nettement plus élevés pour 2020-2022 ; iii) les données fournies par l'ANASA³³ ne couvrent que la période 2013-2019 et sont partiellement cohérentes avec celles de la FAO.

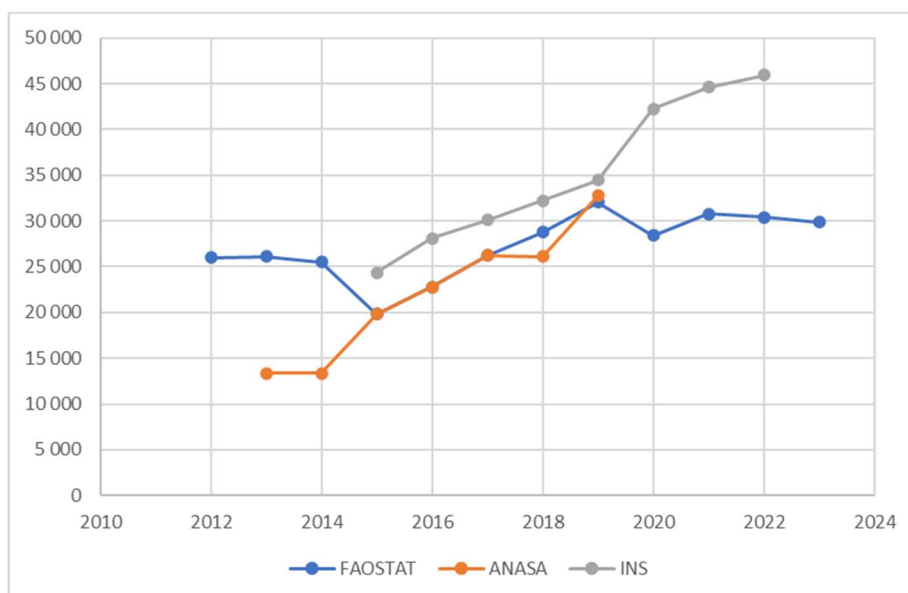


Figure 38. Evolution de la production nationale d'œufs, en tonnes, selon différentes sources de données (Auteurs, 2024)

L'extrapolation de nos données d'enquête auprès de fermes avicoles, à partir du taux de ponte (59%, cf. section 3.2) et de l'effectif estimé de poules pondeuses en 2024 (1,9 millions, cf. section 2.4), donne en première approximation une production annuelle de 409 millions d'œufs. Les séries de FAOSTAT indiquent un niveau de production beaucoup plus élevé pour 2023, à hauteur de 853 millions d'œufs. Ce chiffre semble toutefois ne pas tenir compte des impacts de la grippe aviaire de 2022 (il ne représente en fait qu'une moyenne des trois années précédentes 2020 à 2022) et il est basé sur une hypothèse de 35 g par œuf (si l'on effectue le rapport entre tonnage et quantité d'œufs produite), hypothèse basse si on la compare à celle retenue dans le diagnostic de TERO en 2018 (60 g par œuf).

³² Les données de production d'œufs disponibles sur FAOSTAT incluent la production issue des élevages traditionnels / villageois, dont les œufs ne sont pas commercialisés.

³³ Données qui nous ont été transmises par l'ANASA en avril 2024 sous forme de tableaux / annuaires.

Les statistiques nationales de consommation d'œufs n'existent pas ou sont très peu fiables. Les bilans alimentaires de FAOSTAT font apparaître une tendance nette à la hausse de la consommation, avec 28 000 tonnes en 2022 contre 23 000 tonnes en 2012 (soit une croissance de plus de 20% en 10 ans), ainsi qu'un pic de consommation à 29 000 tonnes en 2019. Il faut noter que ces bilans alimentaires tiennent compte d'un niveau de pertes de l'ordre de 10% de la disponibilité intérieure, elle-même en grande partie équivalente à la production nationale (puisque les exportations et importations sont nulles ou quasi-nulles).

Compte tenu des différentes incertitudes sur les chiffres de production nationale, de commerce extérieur et de consommation, le schéma suivant (figure 39) vise surtout à fournir des ordres de grandeur et à récapituler quelques résultats clés : i) la Guinée est autosuffisante en œufs ; ii) les importations et exportations sont actuellement négligeables par rapport à la production nationale ; iii) il n'y a aucune activité industrielle de transformation des œufs ; iv) les importations de mayonnaise représentent des volumes considérables ; v) les pertes semblent importantes.

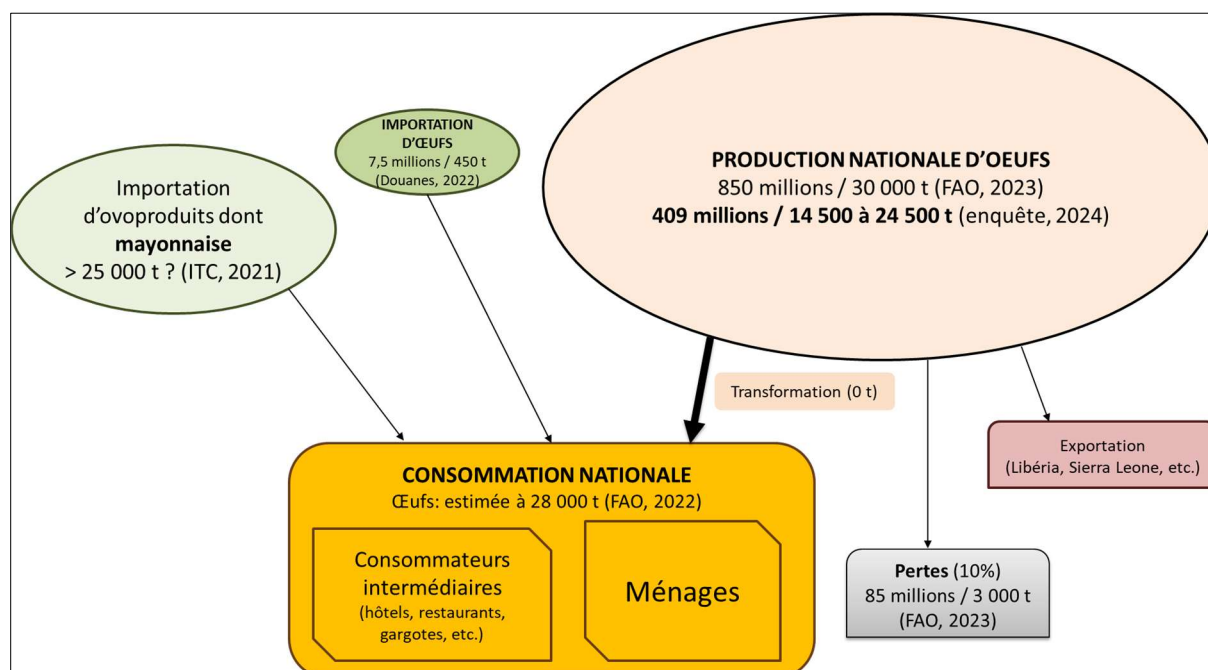


Figure 39. Flux d'œufs et ovoproduits en Guinée (Auteurs, 2024)

Avec une population nationale estimée à près de 13,9 millions de personnes en 2022, la disponibilité alimentaire en œufs de la Guinée serait en moyenne de 2 kg d'œufs par personne et par an selon FAOSTAT. Selon l'hypothèse de poids unitaire retenue, cela donne une consommation par habitant comprise entre 33 œufs (pour des œufs de 60 g) et 57 œufs (pour des œufs de 35 g).

En plus des œufs, la sous-filière génère deux autres produits d'importance économique :

- La viande issue des poules réformées : les poules pondeuses Isa Brown (les plus communes en Guinée) pèsent généralement entre 2 et 2,5 kg au moment de la réforme ; leur rendement poids carcasse sur poids vif est en moyenne de 60% (TERO, 2018). Pour un cheptel national de 1,9 million de têtes, la quantité annuelle de viande issue des pondeuses réformées serait donc proche de 2 500 tonnes.
- Le fumier de volailles : la production moyenne par cycle et par élevage est de 64 tonnes (cf. section 3.2). Si l'on tient compte des autres données d'enquête (taille moyenne des élevages, durée des cycles et nombre de bandes simultanées), on obtient une production de 13 à 14 kg de fumier par poule et par an. Rapporté au cheptel national, cela donne plus de 25 000 tonnes de fumier par an.

3.4. Mesures et mécanismes d'appui à la filière

Politiques et stratégies actuelles

Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) 2018-2025 reconnaît l'importance de la filière avicole pour la sécurité alimentaire et le développement économique du pays. Il prévoit son renforcement et sa structuration à travers diverses mesures, que l'on peut résumer comme suit :

Axes	Mesures prévues
Renforcement des capacités de production	Soutien aux accoueurs privés afin d'accroître la production locale de poussins d'un jour Amélioration de l'accès aux intrants agricoles de qualité, dont l'alimentation pour volailles
Modernisation des infrastructures	Développement de centres avicoles privés incluant des infrastructures modernes pour l'élevage, la transformation et la commercialisation des produits avicoles
Amélioration des pratiques d'élevage	Actions de formation et de conseil auprès des éleveurs Développement des élevages semi-intensifs, avec la promotion d'itinéraires techniques améliorés
Soutien à la commercialisation	Amélioration de l'accès aux marchés pour les produits avicoles, en renforçant les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire pour valoriser les produits avicoles guinéens

Figure 40. Stratégies et actions prévues dans le PNIASAN concernant la filière avicole

Le Programme de référence intérimaire (PRI) 2022-2025 ne contient pas de stratégie ou mesure touchant spécifiquement le secteur avicole, mais il met en évidence l'importance de l'amélioration de la production des denrées alimentaires d'origine animale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Plusieurs mesures sont exposées dans le document de PRI pour atteindre cet objectif, notamment en matière de santé animale (mise en place de systèmes de surveillance épidémiologique, disponibilité de vaccins et médicaments vétérinaires de qualité, etc.), d'alimentation animale (promotion de la production locale d'aliments dans des unités industrielles), de conduite d'élevage (notamment via l'accès aux services de conseil technique et vétérinaire) et de transformation-commercialisation des produits animaux (construction et/ou réhabilitation d'infrastructures, adoption de normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, etc.).

Initiatives et projets passés ou en cours

Au cours des dernières années, les interventions de l'Etat dans la filière avicole sont restées limitées à la gestion des crises sanitaires, en particulier suite à l'épizootie de grippe aviaire de 2022. Les actions de relance de la filière, qui prévoyaient notamment des prêts sans intérêt aux éleveurs directement touchés ainsi que des appuis au restockage des volailles et à l'accès aux intrants (en particulier le maïs), ne s'étaient pas encore matérialisées fin 2024.

Outre le PEFAG, qui cible spécifiquement la filière avicole, diverses initiatives et programmes en cours soutiennent plus ou moins directement les opérateurs du secteur avicole, en particulier ceux de la sous-filière aliment. On peut citer notamment les quatre programmes suivants :

- Le programme de coopération technique (TCP) de la FAO,
- Le Projet de développement de l'agriculture commerciale en Guinée (PDACG), financé par la Banque mondiale,
- Le Projet d'appui au développement agropastoral, à la digitalisation et à l'accès aux marchés en Guinée (PADDAMAG), financé par la Banque africaine de développement (BAD),

- Le projet AgriFARM-HMG (Agriculture familiale, résilience et marchés en Haute et Moyenne Guinée), financé par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

Par ailleurs, le Fonds de développement agricole (FODA) est susceptible de pouvoir octroyer des financements aux éleveurs et aux autres opérateurs de la filière, y compris dans le cadre de sa relance post-grippe aviaire. Les dynamiques d'appui à la filière sont donc multiples mais encore peu coordonnées les unes avec les autres, bien que l'ensemble des programmes concernés soient mis en œuvre sous l'égide du MAGEL (cf. figure 41).

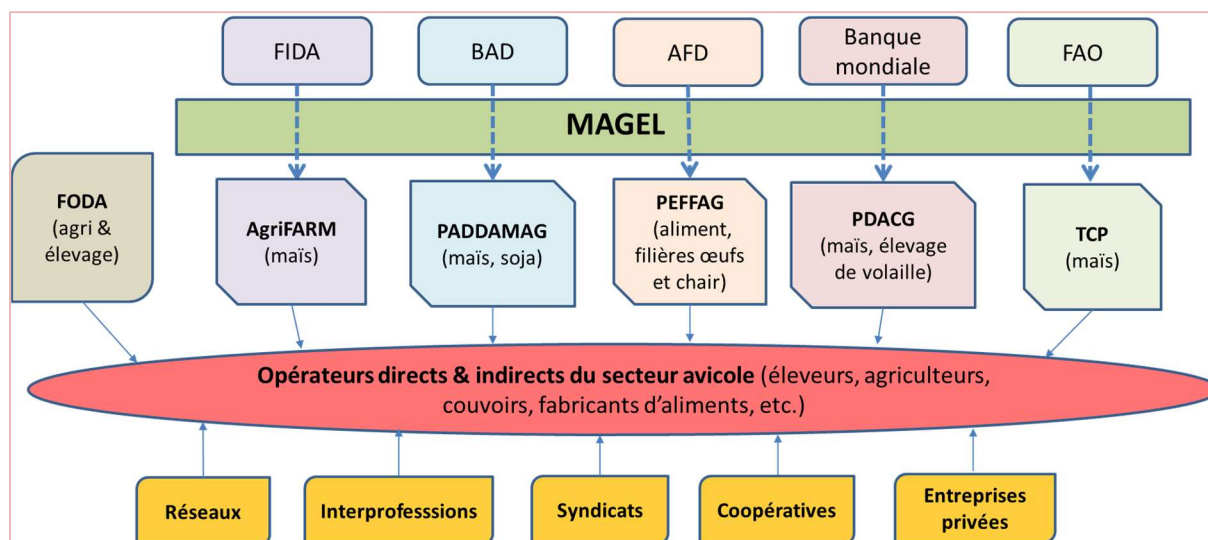


Figure 41. Les acteurs et programmes d'appui à la filière avicole intensive en Guinée (Auteurs, 2024)

Besoins exprimés par les éleveurs

L'enquête s'est penchée sur les mesures d'appui qui pourraient, selon les éleveurs, faciliter le développement de leur activité :

- Il ressort tout d'abord que les éleveurs ont globalement du mal à prioriser les mesures d'appui : les trois quarts d'entre eux citent sans distinction l'ensemble des 15 mesures proposées dans le questionnaire.
- Les subventions et aides directes (pour améliorer les infrastructures d'élevage, acquérir du matériel, s'approvisionner en aliments, etc.) ainsi que la formation des aviculteurs sur des aspects de gestion financière sont les deux types de mesure les plus plébiscités par l'ensemble des 94 éleveurs enquêtés.
- Les entretiens qualitatifs avec des éleveurs de poules pondeuses et leurs représentants au niveau des organisations socioprofessionnelles ont permis d'identifier les priorités suivantes : i) l'amélioration de la qualité des aliments vendus aux éleveurs ainsi que la maîtrise de leur prix, notamment en encourageant la production de maïs et son intégration à la filière avicole ; ii) le déploiement d'appuis concrets – notamment financiers – en réponse aux crises sanitaires (grippe aviaire ou autre) ; iii) le renforcement des mesures de biosécurité sur l'ensemble de la filière avicole ; iv) l'accès à des crédits adaptés aux aviculteurs, avec des conditions de remboursement favorables, en passant par des banques agricoles.

4. Politiques et mesures adoptées dans d'autres pays africains

4.1. Bénin : interdiction des importations, planification agricole et structuration de la profession

Evolution de la filière et situation actuelle

Le Bénin a longtemps dépendu des importations d'œufs, notamment en provenance du Nigeria. Toutefois, la production nationale a connu une croissance significative depuis les années 2000. Entre 2000 et 2022, la production d'œufs est passée de 7 200 tonnes à plus de 17 000 tonnes³⁴, accompagnant ainsi une demande en hausse, surtout en milieu urbain.

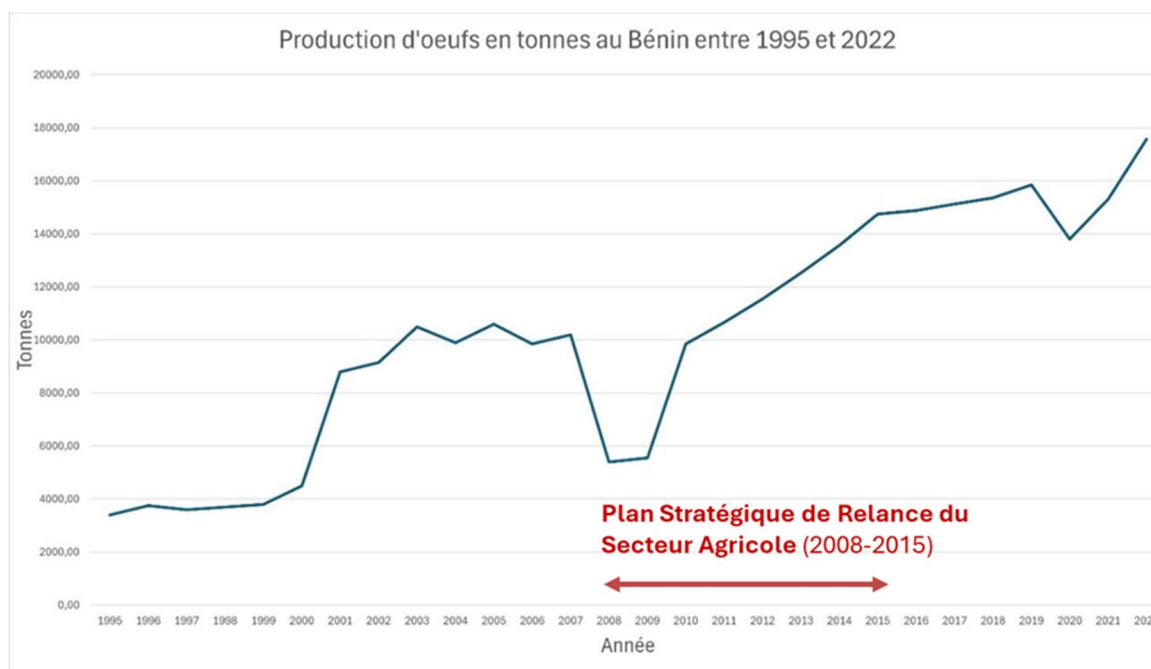


Figure 42. Evolution de la production d'œufs au Bénin entre 1995 et 2022 (Auteurs, 2024, d'après données FAOSTAT)

Après un premier essor rapide de la production au tournant du 21^{ème} siècle, la filière a été confrontée, au début des années 2000, à une augmentation des importations des œufs réfrigérés de pays occidentaux, vendus à des coûts plus faibles que les œufs produits localement (Batonon-Alavo et al., 2015)³⁵. Suite à l'épidémie de grippe aviaire de 2006, les années 2008-2009 ont été marquées par une chute drastique de la production d'œufs. Celle-ci a ensuite augmenté de manière forte sur la période 2010-2015, en lien surtout avec l'accroissement du nombre de fermes avicoles (Houedjofonon et al., 2020)³⁶.

La filière de production et de commercialisation d'œufs s'est développée essentiellement à proximité des grands centres de consommation du sud du pays (Batonon-Alavo et al., 2015). Aujourd'hui, la filière avicole béninoise est toujours dominée par de petits producteurs (moins de 500 têtes), mais on note aussi l'émergence d'une industrie moderne intensive d'environ 700 producteurs exploitant des races performantes comme Lohmann Brown et Isa Brown. Plus

³⁴ <https://dsa.agriculture.gouv.bj/statistics/animale>

³⁵ Batonon-Alavo D.I., Bastianelli D., Chrysostome C.A.A.M., Duteurtre G., Lescoat P., 2015. *Sécurisation des flux d'approvisionnement en matières premières et de mise en marché des produits dans le secteur avicole : cas de la filière œufs au Bénin*. Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, 2015, 68 (1) : 3-18.

³⁶ Houedjofonon E. M., Adjovi N. R. A., Chogou S. K., Honfoga B., Mensah G. A., et Adegbedi A., 2020. *Scale economies and total factor productivity growth on poultry egg farms in Benin: a stochastic frontier approach*. Poultry Science. 11p.

de 70% des fermes avicoles sont situées dans le Sud du pays, principalement dans les départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono (Laleyle & Hountondji, 2021)³⁷.

Politiques et mesures clés

L'émergence puis le développement d'une production commerciale d'œufs au Bénin résultent en partie de l'action des pouvoirs publics au travers d'une planification agricole et d'une combinaison de mesures de soutien à la filière avicole :

- Interdiction des importations d'œufs de consommation en 2005 en provenance des pays infectés par la grippe aviaire (Arrêté interministériel n°2005-3889)³⁸, renouvelé en 2020, limitant la dissémination des épidémies, favorisant la production locale et limitant la concurrence extérieure. En pratique, il ne s'agit pas d'une interdiction totale mais d'une régulation, les importateurs ayant besoin d'une autorisation spécifique du gouvernement pour importer des produits avicoles.
- Plan stratégique de relance du secteur agricole 2008-2015, dans lequel l'aviculture (et en particulier la production d'œufs de table) constitue une filière prioritaire. Ce plan incluait notamment des mesures d'appui à la productivité via des dispositifs de formation et encadrement technique des éleveurs, des fonds pour la Recherche et Développement, un programme spécifique de contrôle épidémiologique de la grippe aviaire (politique d'information, développement et organisation des services vétérinaires).
- Création de l'Interprofession avicole du Bénin (IAB) en 2011, et structuration progressive du secteur par maillon de la chaîne de valeur (aliments, vétérinaires et techniciens spécialisés, etc.), facilitant la coordination entre les acteurs, l'organisation progressive des circuits de vente et la mise en place de réglementations adaptées (MAEP, 2011)³⁹. Par exemple, pour sécuriser les flux de matières premières, l'IAB a convenu avec les usines de trituration locales d'un approvisionnement permanent en tourteaux de soja et de coton (Batonon-Alavo et al., 2015).
- Mise en place de textes réglementaires pour réguler l'installation des éleveurs dans des zones dédiées à la production agricole (Batonon-Alavo et al., 2015).
- Programmes de subvention des matières premières et intrants avicoles via deux programmes nationaux : i) le Programme national de développement de la filière (PNDF) Œuf de table, accordant des subventions sur les poussins d'un jour, les aliments de démarrage et les vaccins via des campagnes de soutien annuelles depuis 2021 ; ii) le PNDP Maïs, en soutien au développement à la filière alimentation animale (Gouvernement du Bénin, 2018)⁴⁰.
- Mise en place d'un fonds de garantie de 150 millions FCFA pour faciliter l'accès au financement pour les aviculteurs, mais pas encore opérationnel (Houedjofonon et al., 2024)⁴¹.

³⁷ Laleyle, N.A & Hountondji, S.P., 2021. *Revue bibliographique des informations disponibles sur les marchés locaux et régionaux de la volaille*. GIZ. 170p.

³⁸ Direction générale des douanes et droits indirects, 2005. Interdiction temporaire d'importation d'œufs de consommation. 2p.

³⁹ Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), 2011. *Rapport de capitalisation des expériences acquises à travers la mise en œuvre du sous-programme Appui au développement de l'aviculture moderne (PADAM)*. 54p.

⁴⁰ Gouvernement du Bénin, 2018. *Programme national de développement de la filière maïs au Bénin (PNDF-maïs 2018-2021)*. 169p.

⁴¹ Houedjofonon, E.M., Gbedomon, R.C., Thoto, S.F., Honfo, O., Kouton, R. M., 2024. *Mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin : que nous enseignent les expériences similaires en Afrique de l'Ouest ?* Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED). 8p.

Résultats, facteurs limitants et perspectives d'amélioration

La structuration de la filière a connu plusieurs étapes : une stagnation entre 2000 et 2004 en raison des importations massives d'œufs, puis une expansion rapide dès 2005, grâce à l'interdiction des importations d'œufs réfrigérés et au renforcement du cadre organisationnel. Sous l'effet de l'accord d'arrêt des importations de 2005, le cheptel national de poules pondeuses a quasiment doublé entre 2006 et 2009 (Batonon-Alavo et al., 2015).

Malgré des avancées notables en termes de production et de structuration de la filière, plusieurs obstacles freinent encore sa croissance et son autonomisation. Tout d'abord, la dépendance aux importations de poussins d'un jour et d'œufs à couvrir expose le secteur à des risques de rupture d'approvisionnement, notamment en période de crise sanitaire. Ensuite, les fluctuations saisonnières et géographiques des prix des matières premières, en particulier du maïs et du tourteau de soja, augmentent les coûts de production et fragilisent la rentabilité des élevages. De plus, les petits producteurs manquent d'alternatives techniques et restent dépendants du modèle alimentaire dominant. La distribution des œufs souffre d'un manque d'organisation, ce qui entraîne des pertes et une instabilité des prix. Enfin, l'absence de mécanismes d'assurance et de soutien financier opérationnel limite la résilience des exploitations face aux crises économiques et sanitaires. Une meilleure structuration de la filière et la mise en place de solutions locales pour l'approvisionnement en intrants et la commercialisation sont essentielles pour assurer sa pérennité.

Face à l'irrégularité des besoins en œufs des consommateurs, déconnectés des cycles de production, la création d'une centrale d'achat et de distribution des œufs pourrait favoriser un approvisionnement continu et équilibré des marchés. Une telle organisation exige néanmoins un contrôle de la qualité des produits et la mise en place de politiques d'indemnisation en cas de problèmes sanitaires ou de conservation (Batonon-Alavo et al., 2015).

Une étude de capitalisation des mesures d'interdiction de l'importation de produits avicoles, réalisée par le Centre africain pour le développement équitable (ACED) montrent que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la durabilité et la compétitivité de la filière avicole béninoise (Houedjofonon et al., 2024). Parmi les mesures identifiées par l'ACED, on note :

- Le renforcement du cadre réglementaire et fiscal : i) mettre en place des textes réglementaires pour limiter les importations et instaurer un prélèvement compensatoire sur les produits avicoles réfrigérés ou congelés, ii) définir des incitations fiscales (défiscalisation des intrants et unités de production, exonération de TVA sur les équipements avicoles) ;
- Le développement des infrastructures et l'accès au marché : i) installer des unités de production d'aliments, d'abattage, de conditionnement et de stockage, ii) développer des infrastructures de commercialisation et améliorer les chaînes de valeur pour faciliter l'écoulement des produits avicoles ;
- L'amélioration de la production locale et des intrants : i) faciliter l'acquisition de poussins d'un jour et appuyer l'installation d'accouvoirs, ii) promouvoir la production locale de céréales et légumineuses pour l'alimentation animale et soutenir les unités de fabrication d'aliments.
- La facilitation de l'accès aux financements : accélérer l'opérationnalisation du Fonds national de développement agricole (FNDA) et mobiliser les institutions de microfinance pour accompagner les investissements dans la filière avicole.

4.2. Ghana : des mesures de régulations tarifaires qui peinent à atteindre leurs objectifs

Evolution de la filière et situation actuelle

Face à l'afflux de viande de volaille importée à bas coût et à des coûts de production élevés, la filière avicole ghanéenne a recentré son activité sur la production d'œufs, un segment qui a connu une forte demande et une croissance soutenue ces dernières années. Entre 2010 et 2023, la production d'œufs a augmenté, passant de 873,8 millions à plus de 1,23 milliard d'unités en 2023. Cependant, cette progression a été marquée par des fluctuations, notamment une baisse de production entre 2020 et 2022 due à l'augmentation des coûts de production et à la crise des intrants (liés à l'épidémie de Covid, entre autres). Certaines années, le Ghana a même exporté des œufs de consommation vers le Libéria ou le Vietnam.

Le secteur est dominé par des petits et moyens producteurs, avec une présence croissante de grandes exploitations avicoles modernes à travers l'ensemble du pays. Une trentaine d'exploitations de plus de 50 000 poules ont été recensées en 2019, représentant 20% des élevages et produisant principalement des œufs (Netherlands Enterprise Agency, 2020)⁴². La filière de la volaille de chair reste encore peu développée, la majorité du poulet local provenant soit de l'élevage villageois, soit de la réforme des poules pondeuses.

Outre la concurrence importante de la viande congelée importée, la filière souffre d'une forte dépendance aux importations d'intrants (aliments pour volailles, poussins d'un jour et vaccins), ce qui accroît sa vulnérabilité aux fluctuations économiques et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, le prix de l'alimentation est un obstacle majeur au développement de la filière, car il représente jusqu'à 60% des coûts de production.

Politiques et mesures d'appui clés, principaux résultats

Afin de permettre la fabrication de provende à base de matières premières locales, le gouvernement a mis en place en 2017 le programme *Planting for Food and Jobs* pour accroître la production locale de soja et de maïs. Il en a résulté une augmentation de la production, mais également une forte augmentation des volumes exportés, au détriment du marché local. De façon concomitante, l'inflation sur les produits alimentaires a atteint jusqu'à 50% en 2022, entraînant une augmentation globale des prix des denrées agricoles (USDA & GAIN, 2024)⁴³.

La forte augmentation des exportations de soja du Ghana a entraîné une pénurie de cette ressource pour les secteurs de l'élevage, de l'aquaculture et de la volaille, provoquant une hausse des prix de l'alimentation et une baisse de disponibilité, effet antagoniste à celui recherché par le gouvernement. Pour remédier à ce problème, le parlement ghanéen a adopté le 15 octobre 2020 la réglementation *Export and Import-Restriction of Soya Bean Regulation 2020 (L.I 2432)*, entrée en vigueur le 22 décembre 2020. Cette loi instaure un système de licences pour encadrer l'exportation du soja et garantir son approvisionnement sur le marché local afin de soutenir la production animale (Ministry of Food and Agriculture, 2020)⁴⁴.

Le gouvernement ghanéen a également mis en place d'autres initiatives pour soutenir la filière avicole, mais celles-ci sont essentiellement dirigées vers la filière chair (Zamani et al., 2025)⁴⁵.

⁴² Netherlands Enterprise Agency, 2020. *Analysis poultry sector Ghana 2019 - an update on the opportunities and challenges*. 22p.

⁴³ United States Department of Agriculture (USDA) & Global Agricultural Information Network (GAIN), 2024. *Ghana Poultry Voluntary Update 2024*. 8p.

⁴⁴ Ministry of Food and Agriculture, 2020. *Boosting soya bean production for poultry industry: Parliament passes Regulation 2020*. Consulté [ici](#).

⁴⁵ Zamani O., Chibanda C., Boimah M., Asante-Addo C., 2025. *Aligning policy for success in developing countries: evidence from the poultry sector of Ghana*. *Agricultural and Food Economics* (2025) 13:5. 19p.

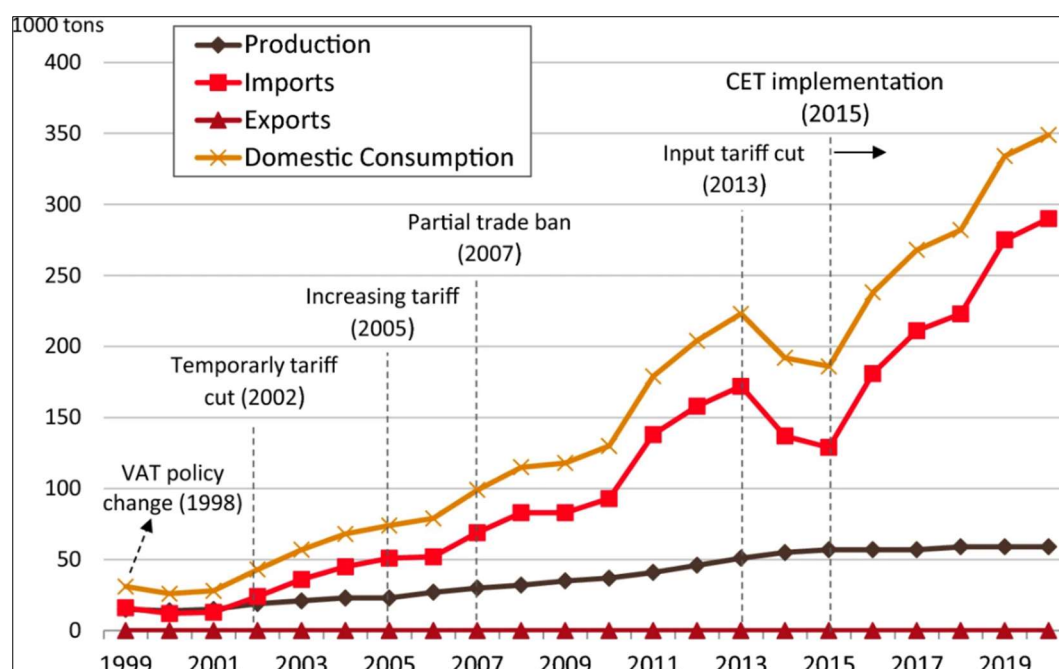


Figure 43. Mesures d'appui destinées à la filière chair et évolution de la production de viande de poulet, des importations, des exportations et de la consommation au Ghana (Zamani et al., 2025)

Parmi les mesures qui ont permis de booster la production d'œufs, on peut citer notamment :

- Soutien à la production locale : le gouvernement lance l'initiative *Rearing for Food and Jobs* entre 2019 et 2023, qui vise à développer l'élevage avec une attention particulière à la volaille. Dans ce cadre, 729 petits exploitants ont bénéficié de 72 967 poules pondeuses à un prix subventionné de 50%, tandis que 25 éleveurs de volailles ont reçu 43 183 poussins d'un jour aux mêmes conditions. Bien que Boimah et al. (2022)⁴⁶ considèrent cette initiative comme une avancée positive, ils soulignent son efficacité limitée en raison des coûts de production élevés.
- Mesures tarifaires : en 2013, le gouvernement ghanéen a supprimé les droits de douane sur les principaux intrants de la production avicole, notamment les aliments pour animaux, les médicaments et les vaccins (Netherlands Enterprise Agency, 2020). Par ailleurs, le retrait de la politique de réduction des valeurs de référence aux douanes en 2023, introduite en 2019 pour rendre les ports ghanéens plus compétitifs et qui offrait une remise de 50% sur les droits d'importation, a entraîné une hausse des coûts d'importation, dans le but d'encourager la production locale.
- Programmes de financement : accès accrus aux crédits pour les producteurs, bien que les barrières à l'emprunt demeurent un obstacle pour les petits exploitants.
- Contrôle sanitaire et biosécurité : sensibilisation et mise en place de normes pour limiter les épidémies aviaires, bien que l'adoption des mesures de biosécurité reste limitée en raison des coûts associés.
- Promotion de la consommation d'œufs : le gouvernement ghanéen a lancé une campagne nationale sur les œufs, baptisée « *Egg-cite your day* », pour encourager les Ghanéens à manger un œuf par jour (Njiru et al., 2020, cités par Naggujja et al., 2020)⁴⁷.

⁴⁶ Boimah, M., Chibanda C., Schott J., Awuni S., 2022. *Doing it right to alleviate poverty: application of the sustainable food value chain development framework to Ghana's poultry sector*. International Journal of Agricultural Sustainability 18p.

⁴⁷ Naggujja J., Njiru N., Msoffe P., Naazie A., Kelly T., Enahoro D. et Ouma E., 2020. *Tanzania and Ghana poultry sector policy review*. USAID. 16p.

Perspectives

Selon Boimah et al. (2022), le secteur manque de politiques claires et fortes permettant de réguler les imports. Le problème majeur des producteurs locaux sont les coûts de production, notamment pour la confection d'aliments. Il conviendrait tout d'abord de développer la production locale de céréales, afin de produire de l'aliment pour volaille à bas coût, d'augmenter les marges des éleveurs et ainsi de permettre au Ghana d'avoir un plus grand avantage comparatif dans la production d'œufs.

Grâce à la récente suppression de la politique de réduction des valeurs de référence aux douanes et à l'augmentation des taxes à l'importation, le Ghana mise sur un renforcement de la production locale de volaille pour réduire sa dépendance aux importations. En 2024, la production domestique de poulet devrait atteindre 70 000 tonnes, en hausse de 17% par rapport à l'année précédente, portée par la baisse attendue du prix du maïs et les mesures incitatives du programme *Planting for Food and Jobs II (PFJ 2.0)*.

Le gouvernement prévoit également de distribuer 4,5 millions de poussins d'un jour et d'apporter des subventions sur l'alimentation et les vaccins afin de stimuler l'élevage local. Cependant, cette dynamique reste fragile : les coûts de production élevés et le manque d'infrastructures de transformation limitent la compétitivité du secteur. De plus, malgré le bouclier tarifaire renforcé, les importations de viande de volaille restent massives, avec 270 000 tonnes attendues en 2024. Ainsi, bien que la production locale progresse, elle peine encore à répondre à la demande nationale et à rivaliser avec les importations à bas prix (USDA & GAIN, 2024).

5. Bilan des freins et leviers à la production locale d'œufs

5.1. Analyse AFOM de la sous-filière

Analyse spécifique à la sous-filière pondeuses

L'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM) de la sous-filière poules pondeuses montre qu'il existe un fort potentiel de développement, soutenu par une demande croissante et des investissements continus. Cependant, des contraintes majeures persistent, notamment en termes de gestion sanitaire, de maîtrise technique et de structuration de la chaîne de valeur :

Atouts :

1. **Demande intérieure soutenue** : la consommation d'œufs est en hausse, stimulée par la croissance démographique et l'urbanisation. Bien que son prix ait augmenté au cours des dernières années, l'œuf demeure une source de protéines abordable en Guinée, ce qui en fait un aliment stratégique pour le pays.
2. **Disponibilité nationale** : les œufs issus des élevages intensifs sont largement disponibles dans tout le pays, en réponse à la demande croissante. Les circuits de commercialisation, bien que nécessitant une structuration, sont relativement directs.
3. **Compétitivité des œufs locaux** : les œufs guinéens sont actuellement compétitifs par rapport aux œufs importés, avec un avantage comparatif en termes de qualité (telle que perçue par les consommateurs) et de fraîcheur (long temps de voyage des œufs importés). Très peu de ménages achètent des œufs importés. Les importations sont faibles et très irrégulières, et les montants assez insignifiants en comparaison de ceux de la filière chair.
4. **Investissements continus** : les investissements se poursuivent dans la sous-filière pondeuses, avec des projets d'intégration des différents maillons de la chaîne de valeur. Les plus gros opérateurs cherchent à accroître leur production de poules pondeuses et celle d'aliments pour volaille (y compris en s'impliquant directement dans la culture du maïs).

Faiblesses :

1. **Impact de la grippe aviaire** : une partie du cheptel de pondeuses a été décimée par l'épidémie de grippe aviaire en 2022, avec un manque d'appuis financiers pour la reprise.
2. **Multiples contraintes de production** : le coût élevé des matières premières (pour les nombreux éleveurs qui autoproduisent leur aliment) et des aliments complets pèsent lourdement sur les charges des éleveurs. L'accès à une énergie stable, en particulier pour les petits et moyens éleveurs (davantage affectés par les délestages sur le réseau électrique car ne disposant pas d'alternative), est problématique. L'accès au conseil technique reste limité.
3. **Maîtrise et performances techniques** : Le faible niveau technique des éleveurs et techniciens limite l'efficacité de la conduite des élevages. Cela se traduit par des performances techniques hétérogènes et globalement faibles : faible taux de ponte, fort taux de mortalité, problèmes de paralysie des poulettes et pondeuses, etc.
4. **Structuration de la chaîne de valeur** : les déséquilibres temporaires ou saisonniers entre l'offre et la demande (en lien avec la variabilité de la consommation d'œufs au cours de l'année, et la nature du cycle de production) entraînent des pertes pour les éleveurs. L'absence de système d'information sur les prix et la demande, ainsi que d'organisation collective limite le pouvoir de négociation des producteurs.

Opportunités :

1. **Expansion du marché intérieur :** la croissance démographique et l'urbanisation continueront de stimuler la demande au cours des prochaines années. Le marché minier, si les politiques d'achat local sont appliquées, pourra représenter un important débouché. La préférence des consommateurs pour les œufs locaux, perçus comme plus frais, crée un avantage concurrentiel par rapport aux œufs importés.
2. **Amélioration de la production locale :** il existe des marges de progression importantes en termes de production locale de poussins et d'aliments, dont les capacités installées sont actuellement sous-exploitées. Des gains de productivité peuvent également être obtenus au niveau des pondeuses en améliorant les pratiques d'élevage.
3. **Transformation locale :** une large majorité des ménages consomment régulièrement de la mayonnaise, mais il n'y a aucune transformation locale. La Guinée dépense ainsi plusieurs dizaines de millions de dollars US par an pour l'import de mayonnaise, avec une tendance à la hausse. Il y a un intérêt de la part des acteurs de la sous-filière pour développer des usines de transformation, qui offriraient de nouveaux débouchés aux producteurs.

Menaces :

1. **Instabilité des marchés :** la volatilité des prix des matières premières (aliments) pourrait augmenter les coûts de production des éleveurs, déjà conséquents. L'instabilité de la demande, conjuguée à l'absence de moyen de conservation des œufs (chaîne du froid) et de transformation, complique la gestion des stocks et entraîne des pertes.
2. **Appuis externes :** le manque de soutien financier et technique peut freiner le développement de la sous-filière, en particulier au niveau des petits et moyens éleveurs.
3. **Traçabilité :** les œufs importés (reconnaissables au marquage des œufs) sont associés par les consommateurs guinéens à une moindre qualité, d'où une possible difficulté pour la mise en place d'un système de traçabilité. Si elle n'a pour l'instant pas d'impact majeur sur la confiance des consommateurs guinéens, l'absence de système de traçabilité des œufs (pas de mention de la date de ponte ni de l'origine du produit) peut affecter la gestion des crises sanitaires.
4. **Changement climatique :** l'augmentation de la température semble d'ores et déjà impacter l'alimentation des poules et le taux de ponte. Le changement climatique pourrait également aggraver les problèmes sanitaires au sein des élevages.

Problématiques communes à l'ensemble du secteur avicole intensif

L'analyse AFOM met en évidence de nombreux défis communs aux sous-filières chair et œufs, mais souligne les opportunités d'amélioration par le renforcement des infrastructures, la formation et la gestion des risques :

Atouts :

1. **Infrastructures existantes :** les infrastructures d'élevage avicole sont relativement bien adaptées, même si perfectibles. De nombreux bâtiments d'élevage sont abandonnés ou sous utilisés (suite à la dernière épizootie de grippe aviaire ou à des difficultés économiques) et sont donc disponibles.
2. **Opérateurs en amont :** des fournisseurs locaux d'intrants existent et sont prêts à répondre à la demande, tels que des couvoirs, des fabricants d'aliments et des

importateurs de produits vétérinaires. On trouve aussi un maillage important d'officines, présentes dans la plupart des centres urbains.

3. **Dynamique organisationnelle** : une dynamique organisationnelle existe avec des organisations professionnelles, des interprofessions et des syndicats qui souhaitent faire progresser la sous-filière.
4. **Mesures incitatives** : l'État est soutenu par différents partenaires techniques et financiers, qui mettent en place des programmes de développement pour soutenir la filière avicole, en particulier l'alimentation pour volaille.

Faiblesses :

1. **Impact de la grippe aviaire** : au-delà des éleveurs directement frappés, la crise de grippe aviaire de 2022 a considérablement réduit la demande en aliment et le niveau d'activité des fabricants. Elle a également affecté la production locale de poussins, qui est bien inférieure à la capacité installée dans les couvoirs.
2. **Vulnérabilité sanitaire** : le suivi vétérinaire est insuffisant à tous les niveaux, limitant la capacité à prévenir et gérer les maladies. Le manque d'accès aux analyses (eau, aliments, etc.) entrave l'identification des problèmes sanitaires.
3. **Coût élevé et qualité variable de l'aliment** : une partie importante des matières premières est importée ; leur coût a fortement augmenté au cours des dernières années, entraînant une hausse des coûts de production des éleveurs. Ces derniers doivent également faire face à la qualité variable des matières premières et aliments.
4. **Professionnalisation limitée** : la filière est peu professionnalisée, avec un manque de formation des aviculteurs et des prestataires, et une faible maîtrise de la conduite d'élevage malgré une proportion importante d'éleveurs avec un bagage technique agricole ou vétérinaire.
5. **Capacité financière faible** : les éleveurs ont une faible capacité financière et un accès quasi nul au crédit bancaire, ce qui limite les possibilités d'investissement et de redémarrage après une crise.

Opportunités :

1. **Production locale de poussins** : malgré les divergences de vue sur la qualité des poussins locaux, l'enquête montre que les éleveurs s'approvisionnent davantage auprès des couvoirs locaux que des importateurs. La production locale de poussins est actuellement bien inférieure à la capacité des couvoirs.
2. **Amélioration des infrastructures** : investir dans des infrastructures stables, comme un réseau électrique fiable, pourrait améliorer la productivité et la compétitivité des opérateurs, en particulier celle des couvoirs.
3. **Formation et encadrement** : renforcer la formation des aviculteurs et des prestataires pourrait améliorer la maîtrise technique et la gestion des risques. Des besoins de formation des personnels locaux existent aussi au niveau des couvoirs.

Menaces :

1. **Crises sanitaires récurrentes** : les mauvaises conditions sanitaires et les crises sanitaires récurrentes limitent les résultats technico-économiques et découragent les investissements.
2. **Conjoncture post-crise difficile** : de nombreux opérateurs n'ont pas redémarré leur activité après la crise de grippe aviaire, et les attentes de dédommagement de l'État n'ont pas été satisfaites en temps voulu, générant une certaine méfiance vis-à-vis de ses agents.

3. **Risques financiers élevés** : l'absence de gestion financière des risques et les investissements initiaux significatifs découragent les aviculteurs de réinvestir après une perte de cheptel. Les institutions financières sont réticentes à leur prêter de l'argent.
4. **Dépendance aux intrants extérieurs** : l'importation de poussins, concentrée sur quelques pays, expose la filière aux fluctuations des marchés internationaux. Des risques de rupture d'approvisionnement existent également pour les produits vétérinaires, qui ont connu une forte inflation au cours des dernières années.

5.2. Pistes de développement et pérennisation de la sous-filière œufs

Pour mieux répondre à la demande croissante en œufs tout en assurant une production durable et compétitive, la sous-filière œufs guinéenne devra réduire ses coûts de production et augmenter sa résilience face aux crises, tout en poursuivant le travail de structuration de la profession. Un autre enjeu de taille consistera à ajouter de la valeur pour mieux absorber les coûts de production.

Face aux risques sanitaires, il est possible de mettre en place une série de mesures à différents niveaux : bonnes pratiques dans la conduite et le suivi des élevages, systèmes de surveillance et détection des maladies plus efficaces, meilleure prévention et gestion des crises, etc. Dans le contexte guinéen, où les moyens (humains, financiers, logistiques, etc.) manquent pour mettre ces mesures en application, il est également important de réfléchir à la taille optimale et la dispersion géographique des élevages, en cherchant un équilibre entre la rentabilité économique des ateliers avicoles et leur résilience quand des crises sanitaires surviennent. Des élevages de taille modeste et distants les uns des autres peuvent contribuer à réduire la vitesse de propagation des maladies. En l'absence de mécanismes d'assurance et financement agricoles, les pertes sont moins lourdes quand surviennent des maladies, et le redémarrage des élevages peut se faire plus facilement.

Le développement et la pérennisation de la sous-filière impliquent de mettre en œuvre à la fois des stratégies communes avec la sous-filière poulet de chair et des mesures qui répondent aux besoins spécifiques de la sous-filière poules pondeuses.

Stratégies communes à l'ensemble du secteur avicole intensif

1. Soutien à l'élevage de reproducteurs et aux couvoirs locaux :

- Promouvoir la production locale d'œufs à couvrir (OAC) de qualité pour réduire la dépendance aux importations et améliorer la génétique des volailles.
- Favoriser les investissements dans des infrastructures permettant une production stable et de qualité de poussins, y compris l'accès à une source d'énergie fiable.
- Proposer des formations continues aux personnels ou futurs personnels des couvoirs pour une meilleure maîtrise des techniques de production et de gestion des risques sanitaires.

2. Appui-conseil et formation :

- Renforcer les dispositifs d'appui-conseil aux éleveurs et fabricants d'aliments, notamment par la mise en place de centres de démonstration et de vulgarisation pour améliorer leurs pratiques.

3. Contrôle sanitaire et conformité :

- Développer des dispositifs de contrôle sanitaire et de conformité pour les fournisseurs d'intrants (produits vétérinaires, aliments, poussins) et prestataires de services (vétérinaires privés, zootechniciens, etc.) afin de garantir la qualité et la sécurité des produits.

4. Gestion des risques :

- Mettre en place un mécanisme de gestion des risques avec un fonds de dédommagement partiel et un accompagnement à la reprise d'activité, conditionné au respect d'un cahier des charges en termes de biosécurité et de suivi sanitaire.

5. Valorisation des co-produits :

- Réfléchir à des stratégies pour valoriser les poules de réforme et les coquelets sans nuire au développement de la production de poulet de chair.
- Promouvoir la valorisation des fientes comme revenu économique et pour la fertilisation organique, favorisant ainsi une meilleure intégration entre l'agriculture (en particulier la production de maïs) et l'élevage avicole.

Stratégies spécifiques à la sous-filière pondeuses

1. Réduction des coûts et contraintes de production :

- Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et sous-utilisées pour réduire les coûts initiaux d'investissement. Cela inclut la réhabilitation des bâtiments abandonnés suite à des crises sanitaires.
- Encourager la production locale de maïs et d'autres matières premières, y compris par les aviculteurs ou leurs OP, pour réduire la dépendance aux importations et stabiliser les coûts des aliments pour volaille.
- Soutenir les investissements dans les infrastructures et équipements, notamment pour garantir un accès stable à l'énergie, essentiel pour les petits et moyens éleveurs.

2. Recherche de valeur ajoutée et nouveaux débouchés :

- Appuyer les investissements dans des infrastructures de conservation des œufs pour améliorer la gestion des stocks et réduire les pertes, tout en permettant une meilleure planification de la production.
- Encourager l'application des politiques d'achat local, notamment dans le secteur minier, pour soutenir la demande intérieure en œufs.
- Explorer des possibilités de valorisation / première transformation des œufs frais, telles que la poudre d'œufs.
- Envisager, à plus long terme, le développement d'unités locales de production de mayonnaise à base d'œufs produits localement.

3. Résilience des élevages face aux crises :

- Développer des mécanismes de transfert de risques (assurance) adaptés aux aviculteurs et aux différents types de risques actuels ou à venir (sanitaires, climatiques, etc.).
- Préparer les réponses aux crises avant qu'elles ne surviennent, en développant des plans de relance économique pour soutenir la reprise rapide des activités après une crise, incluant des prêts avec des conditions de remboursement réalistes.

4. Structuration de la sous-filière :

- Développer un système d'information sur les prix et la disponibilité des œufs pour améliorer la transparence du marché et la prise de décision des éleveurs.

- Négocier des accords de filière pour, par exemple, un meilleur approvisionnement en maïs des fabricants d'aliments, la gestion des risques sur la production, et la facilitation des investissements via des garanties de crédit bancaire adaptées à l'activité avicole.

5. Capacités d'investissement :

- Développer des mécanismes de crédit adaptés aux cycles de production des poules pondeuses, incluant des remboursements différés au début de la production (4-5 mois) pour mieux correspondre aux flux de trésorerie des éleveurs.
- Adapter les conditions de crédit (taux d'intérêt, délais de remboursement) pour mieux refléter les réalités économiques de l'élevage de pondeuses.

Autres recommandations transversales

1. Ciblage des unités de taille modeste :

- Appuyer en priorité le développement d'unités de taille modeste, plus résilientes face aux crises sanitaires, économiques et climatiques.

2. Mécanismes incitatifs pour les jeunes et les femmes :

- Mettre en place des fonds de roulement et des programmes de formation entrepreneuriale pour encourager l'installation de jeunes aviculteurs / avicultrices et commerçant(e)s de produits avicoles.

3. Modalités d'appui :

- Conditionner les appuis financiers (aides à l'installation, restockage des élevages, etc.) à la mise en œuvre de bonnes pratiques (distanciation des élevages, normalisation des bâtiments, plan de prophylaxie, etc.) et à l'établissement de cahiers des charges en collaboration avec les aviculteurs, les fabricants d'aliment ou les autres opérateurs ciblés.

4. Réglementation adaptée :

- Assurer l'établissement de normes qui répondent aux contraintes d'élevage de chaque type d'élevage, y compris les plus petits.

5. Changement climatique :

- Mener des recherches sur l'impact du changement climatique sur l'élevage de poules pondeuses.
- Développer des stratégies d'adaptation pour atténuer les effets négatifs du changement climatique (ex : adaptation de l'alimentation des poules, amélioration de la ventilation des bâtiments d'élevage, etc.).

Bibliographie

- Agri Réseaux International (ARI), 2024. *Guinea Poultry Sector Assessment*. 53p.
- ARAA, 2018. *Etude sur « l'Etat des lieux de la mise en œuvre du TEC-CEDEAO effets sur les filières agricoles et agroalimentaires », Rapport provisoire révisé, Avril 2018*. 124p.
- Batonon-Alavo D.I., Bastianelli D., Chrysostome C.A.A.M., Duteurtre G., Lescoat P., 2015. *Sécurisation des flux d'approvisionnement en matières premières et de mise en marché des produits dans le secteur avicole : cas de la filière œufs au Bénin*. *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 2015, 68 (1) : 3-18.
- Boimah, M., Chibanda C., Schott J., Awuni S., 2022. *Doing it right to alleviate poverty: application of the sustainable food value chain development framework to Ghana's poultry sector*. *International Journal of Agricultural Sustainability* 18p.
- Diallo I., 2018. *Projet : Appui au développement de l'élevage à travers l'amélioration de l'alimentation animale. TCP/RAF/3608. Rapport de mission*. 30p.
- Direction générale des douanes et droits indirects, 2005. *Interdiction temporaire d'importation d'œufs de consommation*. 2p.
- FERDI, 2021. *Etude d'impact de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO en République de Guinée. Diagnostic et résultats des études d'impact. Présentation du rapport provisoire*. 12p.
- Gouvernement du Bénin, 2018. *Programme national de développement de la filière maïs au Bénin (PNDF-maïs 2018-2021)*. 169p.
- Houedjofonon E. M., Adjovi N. R. A., Chogou S. K., Honfoga B., Mensah G. A., et Adegbedi A., 2020. *Scale economies and total factor productivity growth on poultry egg farms in Benin: a stochastic frontier approach*. *Poultry Science*. 11p.
- Houedjofonon, E.M., Gbedomon, R.C., Thoto, S.F., Honfo, O., Kouton, R. M., 2024. *Mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin : que nous enseignent les expériences similaires en Afrique de l'Ouest ?* Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED). 8p.
- INS, 2023. *Annuaire statistique 2022*. 410 p.
- Laleyle, N.A & Hountondji, S.P., 2021. *Revue bibliographique des informations disponibles sur les marchés locaux et régionaux de la volaille*. GIZ. 170p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), 2011. *Rapport de capitalisation des expériences acquises à travers la mise en œuvre du sous-programme Appui au développement de l'aviculture moderne (PADAM)*. 54p.
- Ministère du Budget, 2017. *Arrêté n°1233/MB/CAB du 31 mars 2017 portant entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO en Guinée*. 14p.
- Ministry of Food and Agriculture, 2020. *Boosting soya bean production for poultry industry: Parliament passes Regulation 2020*. Consulté [ici](#).
- Naggujja J., Njiru N., Msoffe P., Naazie A., Kelly T., Enahoro D. et Ouma E., 2020. *Tanzania and Ghana poultry sector policy review*. USAID. 16p.
- Netherlands Enterprise Agency, 2020. *Analysis poultry sector Ghana 2019 - an update on the opportunities and challenges*. 22p.
- OMC, 2011. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, novembre 2011*. 128 p.
- OMC, 2018. *Examen des politiques commerciales. Rapport du secrétariat – Guinée – Révision, septembre 2018*. 100 p.

PEFFAG, 2021a. *Mission relative à la santé animale dans les élevages avicoles intensifs (SA1)*. 14p.

PEFFAG, 2021b. *Mission LEG1 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole*. 13p.

PEFFAG, 2022a. *Mission relative au renforcement du diagnostic de laboratoire dans les élevages avicoles intensifs (Lab3)*. 42p.

PEFFAG, 2022b. *Mission SA8 relative à la mise en place du plan de contrôle des poussins d'un jour (à l'import et en couvoirs)*. 9p.

PEFFAG, 2022c. *Mission LEG3 relative à la réglementation sanitaire du secteur avicole, aux industries agroalimentaires, à la préparation de la réunion de travail GBPH*. 21p.

République de Guinée, 2024. *Portail des investissements de la République de Guinée. Le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*. Consulté [ici](#).

TERO, 2018. *Etude de faisabilité du projet de développement de la filière avicole (traditionnelle et améliorée) en Guinée. Rapport final de diagnostic et plan d'action*. 186p.

United States Department of Agriculture (USDA) & Global Agricultural Information Network (GAIN), 2024. *Ghana Poultry Voluntary Update 2024*. 8p.

Zamani O., Chibanda C., Boimah M., Asante-Addo C., 2025. *Aligning policy for success in developing countries: evidence from the poultry sector of Ghana*. *Agricultural and Food Economics* (2025) 13:5. 19p.

Annexes

Annexe 1. Exigences réglementaires à l'import

Dans le tableau suivant, on trouve en colonnes les différents produits concernés dans la filière avicole :

- Equipements : couveuses et éleveuses pour l'aviculture, machines pour l'aviculture, machines et appareils pour la préparation des aliments, parties de machines pour l'aviculture, machines et appareils pour le traitement industriel des viandes
- Vaccins
- Farine de poisson
- Préparation pour aliments des animaux (PPAA)
- Tourteaux
- Maïs
- Mayonnaise
- Œufs de consommation
- Œufs à couver
- Poussins
- Viande de volaille (chair congelée non coupée ou coupée)

Pour chacune des réglementations à l'import (listées en ligne), les cellules colorées indiquent les produits pour lesquels la réglementation en question est théoriquement applicable.

A noter qu'il ne s'agit pas d'une interprétation de notre part des textes qui devraient logiquement s'appliquer à tel ou tel produit, mais d'une analyse basée sur les produits listés par l'ITC (sous la forme de leurs codes SH respectifs) sous chacune des réglementations. Il en ressort selon nous certaines incohérences, comme par exemple le fait que la farine de poisson ne soit pas concernée par la réglementation A830 (certificat de salubrité pour les aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux), alors que cette même réglementation s'applique, assez étrangement, aux œufs de consommation, aux œufs à couver et à la viande de volaille congelée.

Figure 44. Mesures non tarifaires applicables en Guinée aux différents produits de la filière avicole (Auteurs, 2024, d'après ITC)

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Mais	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couver	Poussins	Viande de volaille
A140 - Authorization requirement for sanitary and phytosanitary (SPS) reasons for importing certain products											
Intitulé : Code de la santé publique Résumé : Obligation pour les importateurs d'avoir une autorisation d'importation des aliments d'origine animale ou végétale Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 06/1997											
A150 - Authorization requirement for importers for SPS reasons											
Intitulé : Loi L94/012/CTRN du 22 mars 1994 Résumé : Pour pouvoir importer les médicaments , il faut que les établissements aient une autorisation du Ministère de la Santé Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 03/1994											
A810 - Product registration/approval requirement											
Intitulé : Loi L94/012/CTRN du 22 mars 1994 Résumé : Obligation de faire une déclaration préalable pour l'importation des médicaments et matières premières Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 03/1994											
A830 - Certification requirement											
(1) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat de salubrité pour les cuirs et peaux séchés et salés, aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Maïs	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couver	Poussins	Viande de volaille
(2) Intitulé : Lois et règlements vétérinaires (Santé Publique Vétérinaire) Résumé : Un contrôle de conformité est réalisé par le Ministère de l'Elevage pour l'importation des aliments et fourrages des animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 08/1995											
(3) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat zoosanitaire des animaux domestiques et sauvages Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											
A840 - Inspection requirement											
(1) Intitulé : Code de la santé publique Résumé : Obligation à l'importation de contrôler les aliments d'origine animale ou végétale Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 06/1997											
(2) Intitulé : Décret D/116/PRG/SGG/90 du 26 mai 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre leurs produits à une inspection de qualité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 05/1990											
(3) Intitulé : Ordonnance 022PRG/SGG/90 du 21 avril 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre les denrées animales et d'origine animale à une inspection de salubrité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 04/1990											
(4) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre les animaux domestiques et sauvages à une visite sanitaire vétérinaire Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Maïs	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couver	Poussins	Viande de volaille
B810 - Product registration/approval requirement											
Intitulé : Arrêté A2009/3830/MCIPME/SGG du 16 décembre 2009 Résumé : Obligation de faire une déclaration descriptive d'importation pour toute opération dont la valeur est égale ou supérieur à l'équivalent en franc guinéen de 2000 dollars US Autorité de mise en œuvre : Ministère du commerce industrie et des petites et moyennes entreprises Validité : depuis 12/2009											
B830 - Certification requirement											
Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de présenter un certificat d'origine pour les cuirs et peaux séchés et salés, aliments pour animaux, produits halieutiques et autres sous-produits animaux Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											
B840 - Inspection requirement											
(1) Intitulé : Arrêté conjoint n°4454 portant exploitation d'équipements de scanographie des conteneurs et des colis fermés au port de Conakry Résumé : Obligation d'effectuer une inspection par le système de scanographie de tous les conteneurs et colis fermés à l'importation Autorité de mise en œuvre : Ministère de l'Economie et des Finances / Ministère des Transports Validité : depuis 08/2006											
(2) Intitulé : Décret D/116/PRG/SGG/90 du 26 mai 1990 Résumé : Obligation pour les importateurs de soumettre leurs produits à une inspection de qualité Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 05/1990											
C100 - Pre-shipment inspection											
Intitulé : Note Inspection Veritas Résumé : Une inspection doit être faite au départ sur les produits à importer en Guinée dont la valeur FOB est supérieure à 3300 dollars US Autorité de mise en œuvre : Bureau Veritas Validité : depuis 05/2008											

Règlementations	Equipements	Vaccins	Farine de poisson	PPAA	Tourteaux	Maïs	Mayonnaise	Œufs de conso.	Œufs à couvrir	Poussins	Viande de volaille
C300 - Requirement to pass through specified port of customs											
(1) Intitulé : Décret D/004/PRG/SGG/90 du 15 janvier 1990 Résumé : Obligation de faire importer les animaux domestiques et sauvages par des postes douaniers spécifiques Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 01/1990											
(2) Intitulé : Décret D/96/114/PRG/SGG du 9 septembre 1996 Résumé : Obligation de ne faire importer les produits cités que par les ports de Conakry et Kamsar et/ou à l'aéroport de Conakry Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 09/1996											
F710 - Consumption taxes											
Intitulé : Ordonnance portant fixation des nouveaux tarifs douaniers applicables en République de Guinée Résumé : La taxe sur la valeur ajoutée est perçue pour les importations de tous les produits sauf pour le riz, la farine de blé, les huiles végétales alimentaires des positions tarifaires 15.07 à 15.15 Autorité de mise en œuvre : Présidence de la République Validité : depuis 02/2005											
G900 - Finance measures, n.e.s.											
Intitulé : Instruction 112/DGAEM/RCH/00 Résumé : Obligation pour les importations dont la valeur CAF est égale ou supérieure au minimum fixé, d'être enregistrées auprès d'une banque en présentant une DDI Autorité de mise en œuvre : Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) Validité : depuis 03/2000											



Mars 2025

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : info@salvaterra.fr

Web : www.salvaterra.fr

